

LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

29 juin 2024



Sommaire

3 PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

7 PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTRONIQUE 2024

10 COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 RAPPORT MORAL

13 RAPPORT FINANCIER 2023

Rapport de Gestion

Dossier financier et expert comptable

Rapport du commissaire aux comptes

89 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Statuts et réglementation

Organisation des compétitions

Arbitrage

Discipline

Commission réclamations et litiges

Développement

Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Projet de performance fédéral féminin

Projet de performance fédéral masculin

Médical

136 PERSPECTIVES

Budget 2024

Tarifs 2024

144 ANNEXES

Statistiques

PROCES VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

3 JUIN 2023 - CASTANET-TOLOSAN

Clubs présents ou représentés :

HBC Pamiers (8), Saint Girons Handball Couserans (8), HBC Des Valles D'Ax (2), CHB Mazerien Basse-Ariege (1), Montgailhard Handball 09 (1)

Handball Club Carcassonnais (7), Entente Foyers Trebes Badens Handball (3), AS Fabrezanaise (5), Association Sportive Puicheric Hb (3), Narbonne Handball (9), FJEP Castelnaudary Section Handball (6), AS Bram Handball (5), Handball Avenir Couizanaï (2), Handball Club Barbaira-Alaric (3), Palaja Passion Handball (5)

ROC Aveyron Handball (9), Stade Olympique Millavois Handball (6), Handball Club Villefranche Rouergue (4), Saint Affrique Handball (7), Handball Club Espalion (5), Hand 2000 (0), Levezou Segala Handball (6)

USAM Nimes Gard (15), Cercle Olympique Spiripontain (6), Club Sportif Marguerittois (8), Union Handball Tarascon Beaucaire (9), Handball Club Roquemaurois (6), Sporting Club De La Vaunage (8), HBC Aramon (6), H Bagnols Gard Rhodanien (9), Costiere Handball (7), Remoulins Sport Handball (5), Ales Cevennes Handball (5), Union Handball Laudun-L'ardoise (3), Vergeze Handball (8)

Fenix Toulouse Handball (12), Entente Tuc Balma Handball (9), AS L'union Handball (8), Sud Toulousain Handball (3), HBC Villefranche De Lauragais (8), Handball Club Saint Jean (7), Castanet Ramonville Auzeville Handball (12), Handball Club Muret (9), HBC Pins Justaret Villate (6), Blagnac Sporting Club (8), Bruguieres Occitan Club 31 Handball (6), Handball Club Quint-Fonsegrives (7), Pechbonnieu Coteaux Handball (8), Tournefeuille Handball (13), Saint-Jory Handball (6), Merville Handball Club (5), Handball Club La Salvetat (6), Union Sportive Colomiers Handball (9), Toulouse Feminin Handball (8), HBC Revel (4), Comminges Handball (6), Flourens Handball Club (5)

Handball Club L'isle Jourdain (7), Handball Club Lombez Samatan (4), Lions Auch Handball (6), Lomagne Handball (4), Coteaux de Gascogne Handball (3)

Athletic Club Lodevois Handball (4), Lattes Handball (7), Montpellier Handball (17), Racing Club Montagnacois Handball (7), Jacou Clapiers Le Cres Handball (8), ASC Beziers HB (8), Frontignan Thau Handball (7), HBC Clermont Salagou (9), Agde Handball (4), Handball Club De Teyran (8), HBC Capeatang (3), Prades Le Lez Handball (8), Handball Club Grabellois (3), Montpellier Chamberte Handball (5), Saint Mathieu De Treviers Handball (5), Handball Cazouls-Maraussan (7), Villeneuve Handball (4), Gigean-Montbazin Thau Handball (6), Handball Feminin Montpellier Mediterranee Metropole (2), Saint-Gély Pic Saint-Loup Handball (2)

Handball Figeac (6), Jeunesse Sportive Gramatoise Handball (5), Union Sportive Souillac Handball (3), Handball Club Prayssac Puy L'evéque (3)

Mende Gevaudan Club Handball (9)

Handball Club Lourdais (5), Pays Des Nestes (8), Soues Louey Juillan Barbazan Tarbes (7)

Handball Club Thuir (9), HBC Rivesaltes (6), Banyuls Handball (4), Perpignan Roussillon Handball (6), Argeles Handball Club (3),

Handball Club Solerien (5), Pezilla Handball Club (2), Cabestany Oc Handball (2), Handball Club Laurentin (3), Saleilles Generation Handball (5), Handball Club de Prades (1)

Handball Club Albigeois (8), Castres Handball (4), Vallee Du Thore Handball Club (3), HBC Saint Sulpice 81 (5), Handball Club de Lavaur (5), Ouest Tarn Handball (7)

US Montauban Handball (8), HBC Montechois (6), Handball Terrasses et Vallée 82 (4), Association Sportive Bressols Handball (1)

Clubs non représentés :

Handball Des Valles Arize-Leze (3)

HBC Limouxin (4), Minervois Handball Club (4), Handball Club Loisir Pennautier (1), Handball Club Sigeanaï (3)

Rignac Dourdou Vallon Aveyron HB (4), Belmont Olympique Handball Club (3), Club Handball Séveragais (3)

Association Sportive Saint Ambroisienne (6), Bouillargues Handball Nimes Metropole (9), Handball Club Saint Gilles (6), Handball En Pays Viganais (4), Club Handball Vauverdois (5), Ass Occitane Gardonnenque (6), HBC Sommierois (8), C.O. Bellegarde Section Hb (4), Cigalois Handball Club (3), Club Sportif Cheminot Nimes Handball (6), Sporting Club Handball Generac (7), Anduze Handball Club (1), Handball Club Les Handiablés (0), Handball Alasc Ledignan (4), Garons Handball (2), Handball Club Jonquierois (2), Handball Terre de Camargue (5)

Beauzelle Handball (7), Toulouse Electrogaz Club (2), US Aucamville HB (8), Club Inter Communal Escalquens Labege 31 (6), Handball Club Roques Sur Garonne (7), Alten Handball (2), Bessieres Handball (3), Rieux Handball Volvestre (6), Fronton HBC (4), Handball Pays De Luchon (3), As I Bp Handball (2), Airbus Staff Association (1), Asc-Cnes-Cst (Centre Spatial De Toulouse) Sect.Hb (2), Fontenilles Handball Club (5), Association des sourds de Tolosa (1)

Condom Handball Club (4), HBC Massylvain (2), Union Athletique Vicoise Handball (3), Bastides Handball (4), Mirande Miellan Astarac Handball (2)

Montpellier Universite Club Handball (8), Handball Club Lunel-Marsillargues (9), Juvignac Handball (4), Pignan Fabregues Cournon Handball (6), A.S. Et Corpo. Universite Montpellier Hand (1), Gignac Handball (3), Bedarieux Handball (6), La Cadoule Handball (4), Paulhan Handball Club (1), Montarnaud Handball Club (5), Handball'or Lansargues (6), Handball En Pays De La Soie (2), Handball Club Serignan (2), Le Cres Handball (1)

Sporting Club Gourdon Handball (3), Stade Cadurcien Handball (6), Handball Club Saint-Cereen (6)

Stade Bagnerais Handball (5), Us Rabastens De Bigorre (6), Handball Du Pays De Trie (2), Tournay Handball Arros et Coteaux (2), Tarbes Pyrénées Handball (4), Pouyastruc Handball Feminin (2), Entente Handball Club Argelesien (2)

Handi Hand Catalan (1)

Union Sportive Carmaux-Vers Handball (4), Union Sportive Cordaise Handball (1), Handball Club Puylaurens (1), Marssattack Handball Club (1), Aiguelèze Beach Handball (1)

Terres des Confluences Handball (5), Handball Valencien Des Deux Rives (6), HB Quercy Caussadais (4), Nicolaites Handball (1), Moissac Feminin Handball (1)

Vote n°1 – Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de sa présentation, approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2022 au Pont du Gard.

Résultat du vote :

Pour : 625 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 15 voix

> La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n°2 – Validation du bilan moral

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de sa présentation approuve le bilan moral 2022.

Résultat du vote :

Pour : 650 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 0 voix

> La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n°3 – Validation du bilan d'activités 2022-2023

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des bilans des commissions et des services approuve lesdits bilans.

Résultat du vote :

Pour : 641 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 9 voix

> La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n°4 – Validation du bilan financier 2022

- Rapport de la trésorière générale et arrêté des comptes annuels 2022
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports sur les comptes annuels 2022 et du rapport établi par le commissaire aux comptes, approuve lesdits comptes et rapports.

Résultat du vote :

Pour : 532 voix (96,4%) Contre : 20 voix (3,6%)
Abstention : 98 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

Vote n°5 – Validation de la proposition d'affectation du résultat financier 2022

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve la proposition d'affectation du résultat suivante :

- Réserve dédiée sur projet immobilier - 19 314,93 €
- Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs - 273 024,81 €
- Report à nouveau - 38 199,32 €

Soit une affectation du résultat 2021 de - 330 539,06 €

Résultat du vote :

Pour : 515 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 135 voix

> La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote n°6 – Validation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées établie par le commissaire aux comptes, approuve cette convention réglementée.

Résultat du vote :

Pour : 550 voix (99,1%) Contre : 5 voix (0,9%)
Abstention : 95 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

Vote n°7 – Validation du budget et tarifs 2023-2024

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget et des tarifs, approuve lesdits documents.

Résultat du vote :

Résultat du vote :
Pour : 529 voix (90,7%) Contre : 54 voix (9,3%)
Abstention : 67 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

Vote n°8 – Élection au Conseil d'Administration d'un membre sur le collège des représentants des départements

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de Mme MARROT REINARD Patricia au Conseil d'Administration au sein du collège des représentants des départements, approuve l'intégration.

Résultat du vote :

Pour : 631 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 19 voix

> La candidature est adoptée à l'unanimité.

Vote n°9 – Élection au Conseil d'Administration d'un membre sur le collège des présidents de club

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de Mme VINCENT-FAGOT Anne au Conseil d'Administration au sein du collège des présidents de club, approuve l'intégration.

Résultat du vote :

Pour : 628 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 22 voix

> La candidature est adoptée à l'unanimité.

Vote n°10 – Élection au Conseil d'Administration d'un membre sur le collège des jeunes dirigeants

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la candidature de Mme BELLEGARDE Rachel au Conseil d'Administration au sein du collège des jeunes dirigeants, approuve l'intégration.

Résultat du vote :

Pour : 609 voix (100%) Contre : 0 voix (0%)
Abstention : 41 voix

> La candidature est adoptée à l'unanimité.

Vote n°11 – Validation des modifications statutaires

Après présentation des modifications, il est indiqué que certaines propositions issues de la loi 2 mars 2022 n'ont pas été adoptées par le conseil d'administration au regard d'une divergence d'interprétation et qu'en conséquence la FFHB n'a pas validé cette proposition de modifications statutaires. Si l'assemblée générale adopte cette version, il est possible que la FFHB ne valide pas cette version et que les clubs seraient à nouveau convoqués.

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications des statuts de la Ligue, approuve ledit document.

Résultat du vote :

Pour : 509 voix (97,9%) Contre : 11 voix (2,1%)
Abstention : 26 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

PROCES VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTRONIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTRONIQUE

11 MARS 2024

Clubs présents ou représentés : 155

HBC Pamiers (7), Saint Girons Handball Couserans (8), HBC Des Vallées D'Ax (2), HB des Vallées Arize-Lèze (3), CHB Mazerien Basse-Ariege (1), Montgailhard Handball 09 (1).

Handball Club Carcassonnais (8), Entente Foyers Trebes Badens Handball (3), AS Fabrezanaise (6), Association Sportive Puicheric Hb (3), Narbonne Handball (9), FJEP Castelnaudary Section Handball (6), HBC Limouxin (4), Minervois Handball Club (4), Handball Avenir Couzanais (2), Handball Club Barbaira-Alaric (3), Palaja Passion Handball (6) HBC Loisir Peneautier (2), HBC Sigeannais (3).

ROC Aveyron Handball (9), Stade Olympique Millavois Handball (6), Handball Club Villefranche Rouergue (4), Saint Affrique Handball (7), Handball Club Espalion (6), Rignac Dourdou Vallon Aveyron HB (4), Belmont Olympique HBC (3), Club handball Severagais (3), Levezou Segala Handball (7).

AS Saint Ambroisienne (5), Cercle Olympique Spiripontain (6), Bouillargues Handball Nimes Metropole (9), Club Sportif Marguerittois (7), Union Handball Tarascon Beaucaire (8), Handball Club Saint Gilles (4), Handball Club Roquemaurois (5), Handball En Pays Viganais (4), Club Handball Vauverdois (6), Sporting Club De La Vaunage (8), Association Occitane Gardonnenque (6), HBC Sommierois (8), C.O. Bellegarde Section Hb (4), Cigalois Handball Club (3), HBC Aramon (9), H Bagnols Gard Rhodanien (9), Club Sportif Cheminot Nimes Handball (7), Remoulins Sport Handball (5), Handball Alasc Ledignan (3), Ales Cevennes Handball (5), Union Handball Laudun-L'ardoise (3), Vergeze Handball (8), Handball Club Jonquierois (5), Handball Terre de Camargue (6).

Fenix Toulouse Handball (12), Entente Tuc Balma Handball (9), Beauzelle HB (7), AS L'union Handball (8), Toulouse electrogaz club (1), Sud Toulousain Handball (4), HBC Villefranche De Lauragais (8), Handball Club Saint Jean (8), Castanet Ramonville Auzeville Handball (12), Handball Club Muret (9), HBC Pins Justaret Villate (6), Blagnac Sporting Club (8), Bruguieres Occitan Club 31 Handball (6), Club Inter Communal Escalquens Labege 31 (6), Pechbonnieu Coteaux Handball (7), Tournefeuille Handball (14), HBC Roques/Garonne (7), Saint-Jory Handball (5), Merville Handball Club (5), Handball Club La Salvetat (7), Union Sportive Colomiers Handball (1), Toulouse Feminin Handball (9), HBC Revel (4), Comminges Handball (6), Rieux Volvestre (6), Fronton Castelnau HB (5), HB Pays de Luchon (3), Flourens Handball Club (6), Asc-Cnes-Cst (Centre Spatial De Toulouse) Sect.Hb (2).

Handball Club L'isle Jourdain (6), Condom HBC (4), Handball Club Lombez Samatan (5), Lions Auch Handball (6), Lomagne Handball (3), Union Athlétique Vicoise handball (3), Bastides HB (3).

Montpellier Université Club (7), Athletic Club Lodevois Handball (4), Lattes Handball (7), Montpellier Handball (15), Racing Club Montagnacois Handball (7), Jacou Clapiers Le Cres Handball (8), ASC Beziers HB (8), HBC Clermont Salagou (9), HBC Lunel Marsillagues (8), Agde Handball (5), Handball Club De Teyran (6), Prades Le Lez Handball (8), Handball Club Grabellois (3), Juvignac HB (4), Montpellier Chamberte Handball (5), Pignan Fabrègues Cournon HB (5), Saint Mathieu De Treviers Handball (6), Gignac HB (3), Handball Cazouls-Maraussan (5), Bédarieux HB (3), La Cadoule HB (5), Villeneuve Handball (6), Montarnaud Handball Club (5), Gigean-Montbazin Thau Handball (4), Handball'Or Lansargues (6),

Handball en Pays de la soie (2), Handball Feminin Montpellier Mediterranee Metropole (2), HBC Sérignan (2), Saint-Gély Pic Saint-Loup Handball (3).

Sporting Club Gourdon Handball (3), Handball Figeac (7), Jeunesse Sportive Gramatoise Handball (5), Union Sportive Souillac Handball (4), Handball Club Prayssac Puy L'evèque (4).

Mende Gevaudan Club Handball (10)

Handball Club Lourdais (5), US Rabastens de Bigorre (5), HB du Pays de Trie (3), Pays Des Nestes (8), Tarbes Pyrénées HB (4), Pouyastruc handball féminin (2), Soues Louey Juillan Barbazan Tarbes (7)? HBC Argelésien (2).

Handball Club Thuir (11), HBC Rivesaltes (6), Banyuls Handball (4), Perpignan Roussillon Handball (6), Argeles Handball Club (4), Handball Club Solerien (5), HBC Laurentin (5), Handball Club Laurentin (3), Saleilles Generation Handball (5), Handi Hand Catalan (1).

Handball Club Albigeois (9), US Carmaux-Vers HB (4), Vallee Du Thore Handball Club (3), HBC Saint Sulpice 81 (6), Handball Club de Lavaur (5), HBC Puylaurens (1), Ouest Tarn Handball (8), Aiguelèze Beach HB (1).

US Montauban Handball (8), Terres des confluences HB (3), HB des deux rives (5), HB Quercy Caussadais (4), HBC Montechois (7), Handball Terrasses et Vallée 82 (3), Moissac féminin HB (1).

Clubs non représentés : 39

AS Bram (5).

Sport Loisir en Argence HB (1).

USAM Nimes Gard (15), Costière HB (7), Sporting Club Handball Generac (5), Anduze Handball Club (1), Handball 30 (4), HBC Les Handiablés (2), Garons Handball (3), HBC Uchaud (1).

US Aucamville HB (9), HBC Quint Fonsegrives (6), Alten Handball (2), Bessieres Handball (3), ASI Banque populaire HB (2), Airbus Staff Association (1), Fontenilles Handball Club (5), Association des sourds de Tolosa (2).

Coteaux de Gascogne HB, HBC Massylvain (2).

Frontignan Thau HB (7), HBC Capestang (3), A.S. Et Corpo. Universite Montpellier Hand (1), Paulhan Handball Club (1), Le Cres Handball (1),

Stade Cadurcien HB (6), Handball Club Saint-Cereen (5)

Stade Bagnerais Handball (5), Tournay Handball Arros et Coteaux (2),

Pezilla HBC (3), Cabestany OC HB (3)

Castres Handball (5), Union Sportive Cordaise Handball (1), Marssattack Handball Club (1),

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications des statuts et du règlement Intérieur de la ligue Occitanie de handball, approuve lesdits documents.

Résultat du vote :

Pour : 729 voix (97,85%)

Contre : 16 voix (2,15%)

Abstention : 106 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Structure	Voix	Structure	Voix
6109005 HBC PAMIERS	7	6131080 FONTENILLES HANDBALL CLUB	5
6109006 SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	8	6131082 FLOURENS HANDBALL CLUB	6
6109008 HBC DES VALLEES D'AX	2	6131086 ASSOCIATION DES SOURDS DE TOLOSA	2
6109009 HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	3	6132002 HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	6
6109010 CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	2	6132005 CONDOM HANDBALL CLUB	4
6109011 MONTGAILHARD HANDBALL 09	2	6132007 HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	5
6111001 HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	8	6132008 LIONS AUCH HANDBALL	6
6111002 ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	3	6132010 LOMAGNE HANDBALL	3
6111003 AS FABREZANAISE	6	6132011 COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	3
6111005 ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	6132012 HBC MASSYLVAIN	2
6111006 NARBONNE HANDBALL	10	6132014 UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3
6111008 FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	6	6132015 BASTIDES HANDBALL	3
6111016 HBC LIMOUXIN	4	6132017 MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	0
6111031 MINERVOIS HANDBALL CLUB	4	6134001 MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	7
6111037 AS BRAM HANDBALL	5	6134002 ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	4
6111038 HANDBALL AVENIR COUIZANAIS	2	6134005 LATTES HANDBALL	7
6111041 HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	6134013 MONTPELLIER HANDBALL	15
6111046 PALAJA PASSION HANDBALL	6	6134015 RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL	7
6111047 HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	2	6134025 JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	9
6111048 HANDBALL CLUB SIGEANAIS	3	6134027 ASC BEZIERS HB	8
6112001 ROC AVEYRON HANDBALL	9	6134029 FRONTIGNAN THAU HANDBALL	7
6112003 STADE OLYMPIQUE MILLAVOIS HANDBALL	7	6134030 HBC CLERMONT SALAGOU	9
6112004 HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4	6134034 HANDBALL LUNEL MARSILLARGUES	8
6112007 SAINT AFFRIQUE HANDBALL	7	6134040 AGDE HANDBALL	6
6112012 HANDBALL CLUB ESPALION	6	6134041 HANDBALL CLUB DE TEYRAN	8
6112017 RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	5	6134042 HBC CAPESTANG	4
6112021 HAND 2000	0	6134050 PRADES-LE-LEZ HANDBALL	8
6112027 BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	3	6134055 HANDBALL CLUB GRABELLOIS	4
6112030 CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	6134056 JUUVIGNAC HANDBALL	4
6112032 SPORTS LOISIRS EN ARGENCE HANDBALL	1	6134059 MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	6
6112033 LEVEZOU SEGALA HANDBALL	7	6134060 PIGNAN FABREGUES CURNON HANDBALL	5
6130002 USAM NIMES GARD	15	6134061 A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	1
6130003 ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	6	6134064 SAINT MATHIEU DE TREVIERIS HANDBALL	6
6130005 CERCLE OLYMPIQUE SPIRITAINOIS	6	6134066 GIGNAC HANDBALL	3
6130008 BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE	9	6134067 HANDBALL CAZOUIS-MARAUSSAN	6
6130009 CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	8	6134073 BEDARIEUX HANDBALL	5
6130013 UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	9	6134074 LA CADOULE HANDBALL	5
6130021 HANDBALL CLUB SAINT GILLES	4	6134077 PAULHAN HANDBALL CLUB	1
6130022 HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	5	6134078 VILLENEUVE HANDBALL	6
6130026 HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	6134079 MONTARNAUD HANDBALL CLUB	5
6130027 CLUB HANDBALL VAUVERT	6	6134080 GIGEAN-MONTBAZIN THAU HANDBALL	6
6130029 SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	8	6134081 HANDBALL'OR LANSARGUES	6
6130030 ASS OCCITANE GARDONNENQUE	6	6134082 HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	2
6130032 HBC SOMMIEROIS	8	6134088 HANDBALL FEMININ MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	2
6130033 C.O. BELLEGARDE SECTION HB	4	6134089 HANDBALL CLUB SERIGNAN	2
6130034 CIGALOIS HANDBALL CLUB	3	6134091 LE CRES HANDBALL	1
6130037 GHAR ARAMON ROCHEFORT	9	6134092 SAINT GELY PIC SAINT LOUP HANDBALL	3
6130042 H BAGNOLS GARD RHODANIEN	9	6134093 BESSAN HB	0
6130044 CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	7	6146001 SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	3
6130057 COSTIERE HANDBALL	7	6146002 STADE CADURCIEN HANDBALL	6
6130065 SPORTING CLUB HANDBALL GENERAC	5	6146003 HANDBALL FIGEAC	7
6130071 ANDUZE HANDBALL CLUB	1	6146005 JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
6130076 REMOULINS SPORT HANDBALL	5	6146006 UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	4
6130080 HBC LES HANDIABLES	2	6146019 HANDBALL CLUB SAINT-CEREN	6
6130082 HANDBALL ALASC LEDIGNAN	4	6146020 HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'EVEQUE	4
6130083 ALES CEVENNES HANDBALL	6	6148001 MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	10
6130085 UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	3	6165001 STADE BAGNERAIS HANDBALL	5
6130086 VERGEZE HANDBALL	8	6165005 HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
6130087 GARONS HANDBALL	3	6165006 US RABASTENS DE BIGORRE	5
6130089 HANDBALL CLUB JONQUIEROIS	5	6165011 HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
6130090 HANDBALL TERRE DE CAMARGUE	6	6165016 PAYS DES NESTES HANDBALL	8
6130091 HANDBALL CLUB LCHAUD	1	6165017 TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	2
6131001 FENIX TOULOUSE HANDBALL	13	6165018 TARBES PYRENEES HANDBALL	4
6131003 ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	9	6165020 POLUYSTRUC HANDBALL FEMININ	7
6131006 BEAUZELLE HANDBALL	7	6165021 ENTENTE LOUEY SOUES JUILLAN BARBAZAN TARBES-TUHB	2
6131007 AS L'UNION HANDBALL	8	6165023 HANDBALL CLUB ARGELESIN	2
6131008 TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	1	6166003 HANDBALL CLUB THUIR	11
6131009 SUD TOULOUSAIN HANDBALL	4	6166004 HBC RIVESALTES	6
6131011 US AUCAMVILLE HB	9	6166009 BANYULS HANDBALL	4
6131014 HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	8	6166017 PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	6
6131016 HANDBALL CLUB SAINT JEAN	8	6166022 ARGELES HANDBALL CLUB	4
6131018 CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	13	6166025 HANDBALL CLUB SOLERIEU	5
6131022 HANDBALL CLUB MURET	9	6166026 PEZILLA HANDBALL CLUB	3
6131025 HBC PINS JUSTARET VILLATE	6	6166029 CABESTANY OC HANDBALL	3
6131026 BLAGNAC SPORTING CLUB	8	6166033 HANDBALL CLUB LAURENTIN	5
6131027 BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	6	6166037 SALEILLES GENERATION HANDBALL	5
6131028 HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6	6166041 HANDI HAND CATALAN	1
6131034 CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUEUS LABEGE 31	6	6166042 HANDBALL CLUB DE PRADES	1
6131040 PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	7	6181001 HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	9
6131041 TOURNEFEUILLE HANDBALL	14	6181002 CASTRES HANDBALL	5
6131043 HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7	6181004 UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	5
6131050 SAINT-JORY HANDBALL	5	6181009 UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	1
6131052 MERVILLE HANDBALL CLUB	5	6181019 VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	3
6131061 HANDBALL CLUB LA SALVETAT	7	6181023 HBC SAINT SULPICE 81	6
6131065 UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	10	6181025 HANDBALL CLUB DE LAVAUR	5
6131066 TOULOUSE FEMININ HANDBALL	9	6181026 HANDBALL CLUB PUYLAURENS	1
6131068 ALTEN HANDBALL	2	6181027 OUEST TARN HANDBALL	8
6131069 BESSIERES HANDBALL	3	6181028 MARSSATTACK HANDBALL CLUB	1
6131071 HBC REVEL	4	6181029 AIGUELEZE BEACH HANDBALL	1
6131072 COMMINGES HANDBALL	6	6182001 US MONTAUBAN HANDBALL	8
6131073 RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	7	6182002 TERRES DES CONFLUENCES HANDBALL	4
6131074 FRONTON CASTELNAU HANDBALL	5	6182005 HANDBALL DES DEUX RIVES	5
6131076 HANDBALL PAYS DE LUCHON	3	6182007 HB QUERCY CAUSSADAIS	4
6131077 AS I BP HANDBALL	2	6182008 HBC MONTECHOIS	7
6131078 AIRBUS STAFF ASSOCIATION	1	6182010 HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	3
6131079 ASC-CNES-CST (CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE) SECT.HB	2	6182014 MOISSAC FEMININ HANDBALL	1

	Total	Quorum
Clubs	192	96
Voix	996	498

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL

DE LA LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Nous voilà arrivés au terme de cette olympiade 2020-2024. Un rapport moral n'est pas là pour faire un historique sur les quatre dernières saisons mais ce retour en arrière m'a amené à réfléchir au contenu ci-dessous.

En fin d'année 2023, je m'en étais ouvert à notre président : je souhaitais aborder le thème de la confiance dans l'environnement sportif. Je fus conforté dans cette idée par le décès de Jean Weber en septembre 2023. Pour ceux qui l'ignorent il fût un entraîneur emblématique du handball toulousain. Il avait ramené la formation toulousaine en division 1 en 1995. Une élite que le club de la ville rose n'a plus quittée depuis.

Mais il était d'abord professeur d'EPS au lycée Raymond Naves. C'est lui qui m'a fait connaître notre sport en 1975. Son humanisme, sa culture, son humour, son amour pour notre sport et l'être humain, font qu'il a vu passer des générations de joueurs qui l'ont toujours respecté. Le revoir était toujours un plaisir. Je vais être clair : c'est quelqu'un en qui on avait confiance et qui aurait pu nous amener au bout du monde !

La confiance réciproque était de mise, pas de mauvaise surprise, toujours constructive et comme par hasard les résultats suivaient. En clair, faire un collectif au-delà des individualités, ne sommes-nous pas dans un sport collectif ?

Mais, vous devez vous dire : où veut-il en venir après sa séquence nostalgie.

Confiance : « attitude à l'égard d'autres personnes dont nous espérons qu'elles se révéleront fiables ».

Prenons bons nombres d'exemples pour notre sport.

Lorsque nous amenons nos enfants dans un gymnase pour pratiquer le handball, nous souhaitons qu'ils aient le meilleur environnement possible.

Confiance au club, du Président à l'entraîneur, dans toute la chaîne de l'engagement bénévole et parfois de professionnels afin que chaque enfant s'épanouisse et prenne plaisir à se rendre aux entraînements et aux matchs.

Confiance d'un entraîneur envers ses joueurs et inversement.

Confiance donc à l'encadrement de nos jeunes en club, en sélection, en stage, que ce soit de sélection ou d'arbitrage ou autres. Malheureusement l'expérience prouve que dans quelques cas cette confiance n'est pas de mise et les déceptions sont sévères et brutales.

Des affaires ont été portées au national sur des cas de harcèlements sexuels sur mineurs ou comportements déviants. La confiance a donc été trahie avec des répercussions dommageables sur les victimes.

Confiance pour avoir, dans les tribunes, des comportements sportifs et non pas agressifs, dans les propos envers l'adversaire ou l'arbitre, ce qui arrive malheureusement bien trop souvent dans les catégories de jeunes.

Confiance, dans ces cas de débordements, en la commission de discipline, lorsque ces comportements sont dénoncés par les clubs, les arbitres ou même les présidents de comités qui nous demandent d'être sévères face aux irréductibles. En tant qu'ancien président de la commission de discipline et mon successeur aussi nous pouvons en témoigner.

La confiance est un rouage indispensable entre les clubs, les comités, la ligue, la fédération.

Nous ne sommes pas toujours d'accord, et heureusement ! Des décisions sont prises et peuvent porter à discussion.

Le calendrier des compétitions, les déplacements, les désignations d'arbitres et leur niveau (combien de jeunes arbitres arrêtent à cause du comportement d'adultes) sont les conséquences de décisions d'assemblées générales, de conseils d'administration, de bureaux, de commissions. Elles s'appliquent, elles peuvent se débattre, évoluer, et parfois être jugées trop dures, trop ambitieuses, pas assez valorisées, etc.

De même, les décisions prises par les présidents de clubs vis-à-vis de leurs licenciés pour le devenir de leur club, par les entraîneurs sur le choix des joueurs pour un match, une décision prise par un arbitre, sont parfois incomprises, et la liste est non exhaustive.

Il s'agit chaque fois d'avoir confiance envers celui ou ceux qui prennent les décisions. Il est tellement facile de ne pas en prendre ou de s'en dédouaner.

Rien n'est facile, mais la période COVID a prouvé que devant cet adversaire inconnu, chacun a eu confiance en l'autre. Les soutiens, les échanges réguliers et la solidarité nous ont permis de franchir ce difficile moment.

Qui aurait misé sur le but d'Elohim Prandi en demi-finale de l'Euro contre la Suède ? Sûrement lui, question de confiance.

Thierry BROUSSES
Secrétaire Général

RAPPORT FINANCIER 2023

RAPPORT DE GESTION

BUDGET 2023 / REEL 2023

BILAN 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

RAPPORT DE GESTION

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Après trois années contrariées par la crise sanitaire et les soutiens financiers aux clubs, l'objectif que nous nous sommes donnés pour 2023-2024 est un retour au même nombre de licenciés que sur la saison 2019-2020 (soit 33.100 licenciés). Avec 32 722 licenciés au 31/12/2023 la progression sur 1 an s'établit à + 9%.

L'exploitation 2023 a été notamment impactée par les évolutions tarifaires suivantes :

- Une augmentation nette de 1€ du tarif de chaque licence hors licence « dirigeant », avec une hausse de la part Ligue de 2€ et une diminution de la contribution au Fonds Emploi de 1€ ;

- Le maintien d'une aide de 2,60 € sur le tarif de la licence « dirigeant », avec une part Ligue (Fonds Emploi inclus) de 8,50 € contre 11,10 € en 2022 ;

- Le passage du coût de l'heure de formation de 3 à 5 € de l'heure afin de faire face aux baisses de subventions spécifiques de l'ANS et du Conseil Régional.

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice 2023 se sont élevés à 2 554 K€, pour un budget de 2 522 K€ (+32 K€, +1%), en augmentation de 27% par rapport à 2022 (2 008 K€). A titre indicatif, les produits de l'année de référence (2019) s'établissaient à 2 481 K€.

Le poste licences (1 447 K€), en ligne avec le budget, a retrouvé son niveau de 2019 (1 443 K€).

Le nombre de mutations 1 215 (1 012 en 2022) a entraîné 150 K€ de produits (+8 K€ par rapport à 2022).

A 368 K€ contre 394 K€ en 2022, le niveau des subventions est en léger repli depuis 2 exercices consécutifs (408 K€ en 2019 soit - 40 K€ depuis 2019, année dite de référence). La baisse par rapport à 2022 se décline de la façon suivante -6 K€ FFHB (CTI), 16 K€ ANS (baisse de l'enveloppe Projets Sportifs Fédéraux et fin d'une aide à l'emploi) et -10 K€ Conseil Régional.

Les produits de l'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 et 5 modulaire et continu progressent régulièrement depuis 2019. Les produits de formation s'élèvent globalement à 263 K€ contre 174 K€ en 2022 (pour 238 K€ budgétés). Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de participants et la modification tarifaire.

Les produits liés à la performance (participation des athlètes aux stages et aux Pôles) suivent une évolution régulière depuis 2020 (61 K€ pour 56 K€ en 2022), en rapport avec la hausse des coûts de fonctionnement des pôles.

Le match international Masculin France-Roumanie a dégagé une affectation de revenu de 4 K€.

Le mécénat et dons est en diminution en 2023 avec 25 K€ contre 45 K€ en 2022.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 70% des produits, les subventions 14%, les revenus d'activités (formation, performance et développement) 13%, les produits divers, sponsoring et dons 3%.

(K€)	REEL 2019	REEL 2022	BUDGET 2023	REEL 2023
PRODUITS				
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 321	1 784	1 782
Licences	1 443	1 031	1 457	1 447
Affiliations	49	48	49	49
Mutations	139	142	140	150
Engagements	89	45	83	80
Amendes et droits de report	63	55	55	57
SUBVENTIONS	408	394	359	368
FFHB	196	167	159	161
Conseil Régional	94	80	70	70
DRAJES-ANS	109	132	113	116
Autres	10	15	17	20
FORMATIONS	78	174	238	263
Titre 4 et 5 modulaire et continu		152	206	225
Accompagné & Stages arbitrage		15	23	24
Autres	12	7	9	14
PERFORMANCE	41	56	49	61
Pôles	28	39	32	39
Stages sélections	13	17	17	22
DEVELOPPEMENT	0	10	0	12
Manifestations exceptionnelles	0	10		9
Autres actions	0			3
FORM* SALARIES	13	0	0	0
SPONSORING MECENAT DONS	41	45	36	25
AUTRES PRODUITS	116	8	56	43
Reprises nettes provisions			38	15
Produits financiers (net)	1	2	9	8
Produits divers et except. (net)	18	6	10	17
Produit net de cess°	97			3
	2 481	2 008	2 522	2 554

EXPLOITATION 2023

CHARGES

Les charges analytiques 2023 se sont élevées à 2 551€, pour un budget de 2 522 K€ et une réalisation 2022 de 2 339 K€ (+9%). A titre indicatif, les charges de l'année de référence (2019) s'établissaient à 2.448 K€.

Les charges statutaires (versements FFHB) s'élèvent à 823 K€, en lien avec le nombre de licenciés et l'augmentation du nombre de mutations.

Les charges d'animation régionale (76 K€, pour un budget 68 K€ et un réel 2022 à 58 K€) sont augmentées mais ne retrouvent pas leur niveau de 2019 (95 K€), compte-tenu notamment d'un recours maintenu à la visio-conférence.

Les subventions territoriales liées à la convention d'objectifs Ligue-Comités départementaux, à 198 K€, sont en retrait sur le budget de 7 K€.

Les charges de formation, à 106 K€ (+ 1K€ sur le budget, et +22 K€ par rapport à 2019) progressent en lien avec l'évolution du nombre de participants, le lancement du Titre 5 et la reprise des formations en présentiel qui ont entraîné l'augmentation des frais annexes.

Les charges liées à la performance ont été contenues à hauteur de 184 K€ et sont en diminution par rapport à 2022 (192 K€ en 2022). Le partenariat avec la ville de Mèze a permis de limiter les coûts d'hébergement et de restauration des stages.

Les charges de développement (48 K€ contre 52 K€ en 2022) sont en phase avec le budget et concernent essentiellement l'accompagnement des clubs, l'organisation des finales occitanes, du match international masculins, le HandEnsemble, le sport santé et le Beach handball.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1 111 K€ (pour un budget de 1 098K€) soit +38 K€ par rapport à 2022. Elles incluent 889 K€ de frais de personnel et de conventions de mises à disposition. Ces charges de fonctionnement étaient de 966 K€ en 2019, dont 799 K€ de frais de personnel et mises à disposition.

Les charges de fonctionnement et d'animation régionale représentent 47% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 32%, les subventions territoriales 8% et les charges d'activités (formation, performance, développement) 13%.

L'exercice 2023, prévu à l'équilibre, se solde par un excédent de 2 687.81€ (pour un déficit de - 330.539,06€ € en 2022, conformément au budget historique).

(K€)	REEL 2019	REEL 2022	BUDGET 2023	REEL 2023
CHARGES				
CHARGES STATUTAIRES	815	613	813	823
Licences	699	498	696	703
Affiliations	35	33	34	35
Mutations	77	82	82	85
Engagements et divers	4	0	0	
ANIMATION REGIONALE	95	58	68	76
BD-CD-CA-AG	45	37	41	49
ETR	12	8	12	10
Commissions	38	13	15	17
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	205	205	198
Pacte de Développement	88	74	56	56
Plan emploi Régional	159	131	149	142
Fonds de développement d'activités				
FORMATIONS	84	97	105	106
Titre 4 et 5 modulaire et continu		60	65	60
Accompagné & Stages arbitrage		31	35	37
Autres	12	6	6	9
PERFORMANCE	152	192	180	184
Pôles	86	120	115	122
Sélections	65	72	65	62
DEVELOPPEMENT	68	52	48	48
Manifestations exceptionnelles	16	18	20	25
Autres actions	51	34	28	23
FORM* SALAIRES	14	5	5	6
FONCTIONNEMENT	966	1 073	1 098	1 111
Loyers et charges	18	51	55	59
Charges de personnel	799	880	888	889
Autres charges de fonctionnement	106	97	108	114
Dotations aux amortissements	42	46	47	50
AUTRES CHARGES	9	42	0	0
Dotations nettes provisions	2	4		
Dotation plan emploi	6			
Charges exc. et sur ex. antér. (net)				
Résultat financier net				
	2 448	2 339	2 522	2 551
RESULTAT	33	- 331	0	3

RAPPORT DE GESTION : BILAN 2023

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 568 K€.

Durant l'exercice, les investissements ont été de 50 K€, dont :

- 15 K€ d'équipements sportifs (Mèze)
- 7 K€ en matériels informatique et audio-visuel
- 28 K€ en matériel de transport (achat d'un véhicule de service)

Les disponibilités au 31/12/2023 s'élèvent à 878 K€ contre 964 K€ à fin 2022, en diminution de 86 K€. A fin d'exercice, 57% des liquidités étaient placées et rémunérées (les intérêts bruts de l'exercice se sont élevés à 13 K€)

Les subventions allouées pour 2023 mais non encore encaissées s'élèvent à 70 K€.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 811 K€, pour 851 K€ fin 2022. Cette diminution s'explique par la modification de l'échéancier de paiement des facturations des licences.

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 79K€ (contre 63 K€ fin 2022).

BILAN PASSIF

Les fonds propres à fin 2023 s'élèvent à 753 K€ contre 761 K€ fin 2022.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2023, à 132 K€ contre 175 K€ en 2022.

Les provisions, à hauteur de 83 K€ portent sur les indemnités de fin de carrière.

Les dettes financières s'élèvent fin 2023 à 221 K€, dont 161 K€ de PGE, 37 K€ de solde de prêt lié à l'immobilier du siège et 23K€ de solde de prêt lié l'achat d'un véhicule.

Ainsi, l'excédent financier net s'élève, à fin 2023, à 657 K€, pour 596 K€ à fin d'exercice précédent.

(milliers d'€)	2023	2022	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	568	565	2	
CREANCES NETTES	1 368	1 328	40	
TRESORERIE NETTE	878	964	-86	Incidence du remboursement du PGE : 160 k€
ACTIF	2 814	2 857	-43	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	215	261	-46	Dont fonds dédiés sur Plan emploi fin 2023: 175 K€ (-43 K€)
EMPRUNTS	221	368	-147	Dont PGE souscrit en 2021: 480 K€, remboursement 2022= et remboursement 2023= 160 K€€ solde dû 161 k€
AUTRES DETTES	1 625	1 468	157	Importante variation lié au terme de la période d'aides aux clubs liées à la pandémie, à l'augmentation du nombre de licenciés (+142K€) et à l'augmentation de la dette FFHB (+59 K€)
PROVISIONS ET DETTES	2 060	2 096	-36	
FONDS ASSOCIATIFS	753	761	-7	dont résultat de l'exercice + 3K€ dont variation de subventions nettes: - 10 K€
PASSIF	2 814	2 857	-43	

AFFECTATION DU RESULTAT

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Suite aux décisions d'assemblées générales antérieures, trois fonds de réserves avaient été constitués :

- A hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- A hauteur de 275 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs
- A hauteur de 90 000 € au titre d'un éventuel projet immobilier futur

PROPOSITIONS

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante du résultat de l'exercice (+ 2 687,81 €) :

- - **19 241,90 €** de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le fonds de réserve pour investissements immobiliers.
- + **21 929,71 €** seront affectés au report à nouveau.

A l'issue de cette affectation de résultat :

- la réserve dédiée à l'investissement immobilier du siège s'élèvera à 13 199,24 €
- la réserve dédiée au fonds de relance des clubs sera inchangée à 1 975,19 €
- la réserve dédiée à un éventuel projet immobilier futur sera inchangée, à 90 000,00 €
- les réserves statutaires nettes de report à nouveau s'élèveront à 501 457,22 €

Céline ESCAFRE-BELLEGARDE

Trésorière Générale

DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE

Ligue d'Occitanie de Handball

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE BA

31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2023



GÉNÉRATION d'EXPERTS
expertise comptable.rh

Bureau secondaire

05 61 85 39 65
david.escaffre@generationexperts.fr
4, rue de l'église
31480 Cadours

Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Occitanie
SARL au Capital de 15 500 euros
R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR12 451949093



SOMMAIRE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de Résultat	6
ANNEXE COMPTABLE	8
DETAILS DES COMPTES	24
Bilan Actif détaillé	25
Bilan Passif détaillé	27
Compte de Résultat détaillé	29
ETATS DE GESTION	34
Solde Intermédiaire de Gestion	35
Solde Intermédiaire de Gestion détaillé	36

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	25 389,09	25 157,10	231,99	1 049,40
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	425 291,51	48 298,92	376 992,59	387 624,88
Installations techn., matériel et outil. ind.	987,91	51,87	936,04	
Autres	296 779,03	154 483,57	142 295,46	129 322,81
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	795 702,15	227 991,46	567 710,69	565 251,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	890 369,79	78 947,59	811 422,20	850 808,01
Créances reçues par legs ou donations				1 172,38
Autres	152 030,99		152 030,99	110 933,32
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00	50 970,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	377 686,52		377 686,52	912 839,94
Charges constatées d'avance	404 760,83		404 760,83	364 818,81
TOTAL (II)	2 324 848,13	78 947,59	2 245 900,54	2 291 542,46
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 120 550,28	306 939,05	2 813 611,23	2 856 794,16

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	124 489,36	416 829,10
Autres		
Report à nouveau	-7 473,60	-7 473,60
Excédent ou déficit de l'exercice	2 687,81	-330 539,06
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>606 814,65</i>	<i>604 126,84</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	146 495,58	156 445,58
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	753 310,23	760 572,42
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	131 691,83	174 767,04
TOTAL (II)	131 691,83	174 767,04
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	82 880,70	86 008,85
TOTAL (III)	82 880,70	86 008,85
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221 069,67	367 661,78
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 073,30	477 197,12
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	122 243,24	167 699,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 488,52	68 948,76
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	895 853,74	753 938,90
TOTAL (IV)	1 845 728,47	1 835 445,85
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 813 611,23	2 856 794,16

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 725 232,29	1 265 737,05
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	17 613,40	11 815,53
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	267 713,86	230 612,50
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	208 421,58	227 402,35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 792,43	8 429,80
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	16 093,16	9 676,00
Contributions financières	163 117,76	166 597,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 090,51	25 360,77
Utilisations des fonds dédiés	43 075,21	22 832,40
Autres produits	153 954,54	122 806,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 637 104,74	2 091 270,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 831,68	18 301,44
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	674 526,64	631 326,64
Aides financières	210 236,26	228 058,02
Impôts, taxes et versements assimilés	45 087,52	44 211,14
Salaires et traitements	593 710,93	582 341,33
Charges sociales	196 528,79	208 939,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	84 252,91	78 392,38
Dotations aux provisions		6 846,44
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	840 178,11	632 228,36
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 663 352,84	2 430 645,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-26 248,10	-339 375,09
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 683,63	3 588,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 128,15	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15 811,78	3 588,11
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 800,23	934,72
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 800,23	934,72
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	14 011,55	2 653,39

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-12 236,55	-336 721,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 073,51	3 680,39
Sur opérations en capital	14 208,76	10 050,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	28 282,27	13 730,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	393,12	4 984,59
Sur opérations en capital	10 055,79	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 702,16
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 448,91	6 686,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 833,36	7 043,64
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 909,00	861,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 681 198,79	2 108 588,60
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 678 510,98	2 439 127,66
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 687,81	-330 539,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
TOTAL	2 687,81	-330 539,06

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 2 813 611,23 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 2 687,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Obtention d'un PGE de 480 000 € en avril 2021 au taux fixe de 0,25% soit un coût total de 1200 € à remboursement in fine à 12 mois. La garantie de cet emprunt est une caution de la République Française Présidence à hauteur de 432 000 €. La ligue n'a donné aucune autre garantie. Un report des échéances de septembre 2023 à février 2024 inclus a été obtenu.

Par ailleurs, l'association a obtenu un prêt supplémentaire de 28 K€ afin de financer un véhicule au taux de 4.40%

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Michaël Boutines, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la

pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;

5. d'organiser et de promouvoir l'accession à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;

6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;

7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;

8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères ;

9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;

10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux ;

11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.

2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;

3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;

4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;

5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;

6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau & informati	3 - 5 ans
- Matériel et équipement sportif	5 ans
- Mobilier	1 - 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2023 :

- Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 6 201 heures
- Evaluées à 30 €/h soit 186 030 €

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 533		1 856		
CORPORELLES	Terrains		47 255				
	Constructions	Sur sol propre	425 292				
		Sur sol d'autrui Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				1 028		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		86 096			
		Matériel de transport		56 550		27 999	
		Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		104 893		21 241	
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes							
		TOTAL	720 085		50 267		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL					
		TOTAL GENERAL	743 618		52 123		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			25 389		
CORPORELLES	Terrains				47 255		
	Constructions	Sur sol propre			425 292		
		Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 028		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				86 096	
		Matériel de transport				84 548	
		Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers				126 134	
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes							
		TOTAL			770 353		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL					
		TOTAL GENERAL			795 742		

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		22 484	2 673		25 157
TOTAL		22 484	2 673		25 157
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	37 667	10 632		48 299
	Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels			54		54
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	25 326	8 610		33 936
	Matériel de transport	22 505	13 366		35 872
	Mat. bureau et informatiq., mob.	70 385	14 292		84 676
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		155 883	46 954		202 836
TOTAL GENERAL		178 366	49 627		227 993

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	78 948	78 948	
	Autres créances clients	811 422	811 422	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	441	441	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 511	3 511	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques	30 846	30 846	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	70 000	70 000	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	47 233	47 233		
Charges constatées d'avance	404 761	404 761		
TOTAUX		1 447 162	1 447 162	
RENOIS	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	404 761
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	404 761

PRODUITS À RECEVOIR

Subventions restant à percevoir : 70 000 €
Autres à recevoir (ASP, formation...) : 37 434.79 €
Tickets restaurant _ IJSS : 3 511.20 €

Disponibilité : intérêts des comptes à terme pour 5 972.69 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	110 946
Disponibilités	5 973
TOTAL	116 919

ANNEXE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40	-45 672,92			487 111,08
Réserves pour projet de l'entité	416 829,10	-292 339,74			124 489,36
Report à nouveau	-7 473,60	7 473,60			-7 473,60
Excédent ou déficit de l'exercice	-330 539,06	330 539,06	333 226,87		2 687,81
Subventions d'investissement	156 445,58			9 950,00	146 495,58
TOTAUX	760 572,42		333 226,87	9 950,00	753 310,23



EXPERTISE CONSEIL

Sociétés d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global
Plan Emploi	174 767,03		28 899,21		145 867,82	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOTAL	174 767,03		28 899,21		145 867,82	



EXPERTISE CONSEIL

Sociétés d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice montant global	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	15 600,00			15 600,00
Subvention pour le Terrain				
Subvention pour la construction	140 400,00			140 400,00
Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Véhicule	15 000,00			15 000,00
Subvention matériel de musculation	9 400,00			9 400,00
TOTAL	180 400,00			180 400,00
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	5 543,34	1 560,00		7 103,34
Subvention pour le Terrain				
Subvention pour la construction	12 472,52	3 510,00		15 982,52



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Affectées à des biens renouvelables				
Subvention Véhicule	3 583,33	3 000,00		6 583,33
Subvention matériel de musculation	2 355,23	1 880,00		4 235,23
TOTAL	23 954,42	9 950,00		33 904,42

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	221 070	175 074	45 996	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	530 073	530 073		
Personnel & comptes rattachés	48 253	48 253		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	67 544	67 544		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 909	2 909		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 538	3 538		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)	76 489	76 489		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	895 854	895 854		
TOTAUX	1 845 728	1 799 733	45 996	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	28 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	174 592			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				
(3) Autres dettes reçues par legs ou donations	3 650	3 650		

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	895 854
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	895 854

CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Factures non parvenues : 5 550 €

Dettes fiscales et sociales : 70 739.07 €

- Provision pour congès payés et charges afférentes : 68 982.23 €

- Etat, charges à payer (FPC) : 1 756.84 €

Autres dettes :

- Autres charges fournisseurs à payer : 26 962.74 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Emprunts obligataires convertibles	103 252	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 550
Dettes fiscales et sociales		70 739
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		26 963
TOTAL DES CHARGES À PAYER	103 252	

ANNEXE

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 82 880,70 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 64 ans

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2023 a été reprise en 2023 de 3 128.15 € pour atteindre un montant total de 82 880.70 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement n'a été donné.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	15,11	17,31
Ingénieurs et cadres	3,33	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	11,78	14,31
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

DETAILS DES COMPTES

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	25 389,09	25 157,10	231,99	1 049,40
2050000000 LOGICIELS - NS / SITE INTERNET	6 053,56		6 053,56	4 197,60
2050009900 LOGICIELS À VOCATION PÉDAGO.	19 335,53		19 335,53	19 335,53
2805000000 AMT DES LOGICIELS / SITE INTER		5 821,57	-5 821,57	-3 148,20
2805001100 AMT LOGICIELS - P20%		19 335,53	-19 335,53	-19 335,53
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
2110000000 TERRAINS	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	425 291,51	48 298,92	376 992,59	387 624,88
2131500000 MDH PUP - NS / CONSTRUCTIONS /	425 291,51		425 291,51	425 291,51
2813150000 AMT SIÈGE MDH PUP / CONSTRUCTI		48 298,92	-48 298,92	-37 666,63
Installations techn., matériel et outil. ind.	987,91	51,87	936,04	
2157000000 AGENC. & AMÉNAG. MAT. INDU.	987,91		987,91	
2815700000 AMT AGENC. & AMÉNAG. MAT. INDU		51,87	-51,87	
Autres	296 779,03	154 483,57	142 295,46	129 322,81
2181000000 INST. GAL AGENC. AMÉNAGNT	86 096,00		86 096,00	86 096,00
2182000000 MAT DE TRANSPORT	84 549,08		84 549,08	56 550,18
2183010000 MATÉRIELS DE BUREAU	38 779,77		38 779,77	38 779,77
2183020000 MAT INFORMATIQUE	25 662,29		25 662,29	20 123,09
2183030000 MAT AUDIO-VISUEL	3 063,48		3 063,48	1 457,88
2183040000 MAT MÉDICAL	2 778,99		2 778,99	2 778,99
2183050000 MATS ET EQUIPEMENTS SPORT	32 603,27		32 603,27	18 507,49
2184000000 MOBILIER	23 246,15		23 246,15	23 246,15
2818100000 AMT INSTAL GÉN AGENC AMÉNA		33 935,59	-33 935,59	-25 325,98
2818200000 AMT MAT DE TRANSPORT		35 872,13	-35 872,13	-22 505,91
2818310000 AMT MAT DE BUREAU		38 643,70	-38 643,70	-38 538,70
2818320000 AMT MAT INFORMATIQUE		12 501,09	-12 501,09	-5 118,52
2818330000 AMT MAT AUDIO-VISUEL		535,48	-535,48	-160,97
2818340000 AMT MAT MÉDICAL		766,15	-766,15	-71,40
2818350000 AMT MAT SPORTIF		14 257,17	-14 257,17	-10 098,22
2818400000 AMT MOBILIER		17 972,26	-17 972,26	-16 397,04
Immobilisations financières				
TOTAL (I)	795 702,15	227 991,46	567 710,69	565 251,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	890 369,79	78 947,59	811 422,20	850 808,01
4111000000 CLT - COLL FFHB	26 676,14		26 676,14	10 699,77
4111010000 CLT - COLL LIGUES	5 820,14		5 820,14	4 470,45
4111030000 CLT - COLL CLUBS	686 138,07		686 138,07	776 150,78
4111050000 CLT - COLL IFFE-ITFE AGATE	27 070,00		27 070,00	16 421,00
4111095000 CLT - COLL DIVERS	65 717,85		65 717,85	43 066,00
4160000000 CLT - DOUTEUX OU LITIGIEUX	78 947,59		78 947,59	62 532,72
4911000000 PROV P/DÉPRÉC DES CPTES CLIENT		78 947,59	-78 947,59	-62 532,71
Créances reçues par legs ou donations				1 172,38
4600000000 COLLECTIF DÉBITEUR & CRÉDITEU				1 172,38
Autres	152 030,99		152 030,99	110 933,32
4097100000 FOURNISSEURS AVOIRS À RECEVO	7 705,20		7 705,20	10 763,83
4210000000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS D	440,87		440,87	
4387000000 TICKETS RESTAURANTS / IJSS	3 511,20		3 511,20	2 200,80
4410000000 ETAT, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	70 000,00		70 000,00	80 000,00
4471100000 TAXÉ SUR LES SALAIRES	30 846,00		30 846,00	14 624,00

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
4671000000 CRÉDITEURS DIVERS	1 417,94		1 417,94	1 417,94
4672370000 PÉRÉQUATION KMS CHAMPIONNAT				178,43
4678030000 FONDS D'AIDE AUX COMITÉS	674,99		674,99	674,99
4687000000 AUTRES PRODUITS À RECEVOIR	37 434,79		37 434,79	1 073,33
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00	50 970,00
5081550000 VAL MOB DE PLACEMENT LCL	50 000,00		50 000,00	50 970,00
5084030000 CAT N°3 / CE CAT	200 000,00		200 000,00	
5084040000 CAT N°3 / CE CAT	250 000,00		250 000,00	
Disponibilités	377 686,52		377 686,52	912 839,94
5111000000 REMISES CHÈQUES				0,01
5120100000 CAISSE EPARGNE - CPTÉ COURANT	188 806,54		188 806,54	178 824,49
5120100100 CE AUTRES /LIVRET/FIF	78 484,04		78 484,04	78 902,06
5120100200 CE AUTRES /LIVRET/WEB	97 818,32		97 818,32	652 892,98
5120100300 CAISSE EPARGNE AUTRES /LIVRET/	2 025,29		2 025,29	
5120600000 CRÉDIT MUTUEL - CPTÉ COURANT	447,65		447,65	641,48
5120600100 CRÉDIT MUTUEL AUTRES/LIVRET/P	3 628,23		3 628,23	527,83
5120600200 CRÉDIT MUTUEL AUTRES/LIVRET/P	15,17		15,17	
5187000000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 972,69		5 972,69	
5311000000 CAISSE 1	488,59		488,59	1 051,09
Charges constatées d'avance	404 760,83		404 760,83	364 818,81
4861000000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	404 760,83		404 760,83	364 818,81
TOTAL (II)	2 324 848,13	78 947,59	2 245 900,54	2 291 542,46
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 120 550,28	306 939,05	2 813 611,23	2 856 794,16

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08	525 310,40
1063010000 RÉSERVES STATUTAIRES	487 111,08	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	124 489,36	416 829,10
1068000000 RÉSERVES POUR PROJETS	90 000,00	90 000,00
1068200000 RÉSERVES POUR INVESTISSEMENTS	32 514,17	51 829,10
1068800000 RÉSERVES DIVERSES	1 975,19	275 000,00
Report à nouveau	-7 473,60	-7 473,60
1100000000 REPORT À NOUVEAU EXCÉDENTAIRE	-7 473,60	-7 473,60
Excédent ou déficit de l'exercice	2 687,81	-330 539,06
<i>Situation nette (sous total)</i>	606 814,65	604 126,84
Subventions d'investissement	146 495,58	156 445,58
1311000000 SUBV. EQUIP. ETAT	156 000,00	156 000,00
1312000000 SUBV. EQUIP. RÉGION	24 400,00	24 400,00
1391000000 SUBV. EQUIP. ETAT INSCRITE AU	-23 085,86	-18 015,86
1392000000 SUBV. EQUIP. RÉGION INSCRITE A	-10 818,56	-5 938,56
TOTAL (I)	753 310,23	760 572,42
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds dédiés	131 691,83	174 767,04
1950000000 FONDS DÉDIÉS/CONTRIB. AUTRES	131 691,83	174 767,04
TOTAL (II)	131 691,83	174 767,04
PROVISIONS		
Provisions pour charges	82 880,70	86 008,85
1530000000 PROV. PENSIONS ET SIMILAIRES /	82 880,70	86 008,85
TOTAL (III)	82 880,70	86 008,85
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221 069,67	367 661,78
1641200000 PRET BNP / EMPRUNT N°2	23 803,82	
1641210000 PRÊT CE N°4696828 / EMPRUNT N	160 613,85	321 013,78
1641310000 PRÊT BP N°8700053 / EMPRUNT N	36 652,00	46 648,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 073,30	477 197,12
401100000 FOUR - COLL DIVERS (TOUS FOURN	509 978,00	451 219,15
401102000 FOUR - COLL COMITÉS (UNIQUEMEN	2 724,51	758,88
401103000 FOUR - COLL CLUBS (UNIQUEMENT	11 820,79	25 219,09
4081000000 FOUR - FNP	5 550,00	
Dettes fiscales et sociales	122 243,24	167 699,29
4211000000 PERSONNEL-RÉMUNÉRATIONS DUES	514,80	
4282000000 DETTES PROV POUR CP	47 737,86	45 959,33
4286000000 PERSONNEL - AUTRES CH À PAYER		25 657,00
4311000000 U.R.S.S.A.F.	27 763,00	36 380,89
4373020000 COTIS RETRAITES AGIRC/ARRCO	6 550,75	8 782,20
4373060000 MUTEX	5 962,61	7 246,33
4373220000 GROUPAMA	6 022,79	5 081,97
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PA	21 244,37	20 771,91
4386000000 ORGANISMES SOCIAUX - AUTRES CH		10 763,00
4421100000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	1 781,22	1 966,27
4445000000 ETAT - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ	2 909,00	861,00
4486000000 ETAT - CHARGES À PAYER	1 756,84	4 229,39
Autres dettes	76 488,52	68 948,76
411102000 CLT - COLL COMITÉS	37 213,02	43 282,50
4197000000 CLT - AAE - S	8 659,75	2 873,97
4600000000 COLLECTIF DÉBITEUR & CRÉDITEUR	3 650,24	
4671050000 ASSURANCE LICENCES MMA	1,42	92,21
4672360000 PÉRÉQUATION ARBITRAGE CHAMPION		741,88

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
4672370000 PÉRÉQUATION KMS CHAMPIONNATS	1,35	
4686000000 CHARGES À PAYER	26 962,74	21 958,20
Produits constatés d'avance	895 853,74	753 938,90
4870000000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	895 853,74	753 938,90
TOTAL (IV)	1 845 728,47	1 835 445,85
Ecart de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 813 611,23	2 856 794,16

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 725 232,29	1 265 737,05
7561100000 COTISATIONS	14 494,00	14 298,00
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	34 144,00	33 264,00
7563000000 ENGAGEMENTS	80 010,27	45 193,73
7564000000 MUTATIONS	150 215,00	141 800,00
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	198 803,38	184 598,53
7566000000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	501 773,25	313 277,48
7566010000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	745 792,39	533 305,31
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	17 613,40	11 815,53
7071000000 VENTES MARCHANDISES STOCKÉES		5 105,53
7072105100 VENTE MARCH. NON STOCKÉES	17 613,40	6 710,00
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	267 713,86	230 612,50
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	211 162,55	144 993,79
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	24 276,57	13 453,03
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	4 565,00	2 000,00
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	2 169,35	42 078,44
7084000000 MAD DE PERSONNEL	25 540,39	28 087,24
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	208 421,58	227 402,35
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	116 085,00	132 329,00
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	70 000,00	80 000,00
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	22 336,58	15 073,35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 792,43	8 429,80
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	8 792,43	8 429,80
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	16 093,16	9 676,00
7543000000 DONATIONS	16 093,16	9 676,00
Contributions financières	163 117,76	166 597,00
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	163 117,76	166 597,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 090,51	25 360,77
7817400000 POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	18 213,67	19 238,50
7910000000 TRANSF DE CHARGES D'EXPLOIT.	14 876,84	6 122,27
Utilisations des fonds dédiés	43 075,21	22 832,40
7895000000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	43 075,21	22 832,40
Autres produits	153 954,54	122 806,70
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	59 772,57	55 479,44
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	24 126,64	7 558,37
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,,	25 347,72	9 094,92
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	33 914,80	38 127,66
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	10 726,00	12 516,00
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	66,81	30,31
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 637 104,74	2 091 270,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 831,68	18 301,44
6071000000 ACHATS DE MARCHANDISES		2 901,31
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	18 831,68	15 400,13
Variation de stock		

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
Autres achats et charges externes	674 526,64	631 326,64
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	13 633,60	6 842,29
6041050000 PREST EVENTS (SÉCU, ACCUEIL,	100,00	
6042010000 COACHING / MÉDICAL	1 700,00	
6042020000 SUIVI MÉDICAL	1 883,94	2 054,21
6042030000 COACHING & ACCOMPAGNEMENT SPORTIF	27 120,00	43 028,00
6061000000 CARBURANT/FOUR. NON STOCKABLES	1 991,10	1 158,78
6062000000 ACHATS EQUIPEMENTS SPORTIFS	32 142,62	21 136,56
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQU	2 691,67	2 957,53
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29,52	334,00
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	3 818,64	3 675,49
6064600000 FOURNITURES DIVERSES	131,80	155,90
6065000000 MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE		908,26
6067000000 NOTES DE FRAIS - A RECLASSER	41,02	786,97
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUE - EDF	951,08	646,41
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE		549,00
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	6 243,84	6 243,84
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	11 879,70	8 622,85
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	3 532,20	2 092,20
6135000000 LOCATION DE MOBILIERS		1 606,80
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	17 453,26	19 519,82
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	16 450,81	10 154,72
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCH & DE	2 830,59	2 651,07
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	15 009,95	7 539,56
6135150000 LOC. MAT AUDIO-VISUEL	412,68	7 538,06
6135200000 LOCATION LOGICIELS	5 230,50	3 556,06
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	108,86	106,01
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	19 277,48	8 880,08
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	173,04	279,00
6152110000 MDH ENTRET LOCAUX MAISON DU HB	7 435,50	4 477,50
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHIC	2 025,74	1 235,56
6155020000 ENTRET & RÉPARAT MAT. INFORMA	1 929,60	
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARAT PHOTOCOP	3 346,34	1 955,85
6161000000 MULTIRISQUES	1 245,32	1 219,45
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	4 451,81	3 737,62
6168030000 ASSURANCE AUTRE	524,05	1 358,84
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE & TEC	93,48	
6214100000 PERSONNEL MAD	74 153,31	69 425,29
6220000000 HONO. FINANCE (CAC	15 651,04	14 452,14
6226000000 HONO. DE FORMATION // IFFE	70,00	
6226200000 HONO. MÉDECIN/KINÉS/PSY	39 786,61	33 365,00
6227000000 HONO. JURIDIQUES ET AVOCATS	13,00	415,76
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNE	2 295,83	300,00
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	1 304,94	1 886,48
6234000000 CADEAUX	14 353,83	3 133,78
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	758,00	1 500,00
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	76,30	17 055,00
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	19,95	53,75
6251000000 VOYAGES (AVION-TRAIN-BUS-MÉTRO	15 404,13	9 180,60
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	157 359,60	140 896,12
6256000000 MISSIONS	135 830,39	150 937,19
6257000000 RÉCEPTIONS	1 055,00	1 278,30
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	579,76	641,88
6261320000 TÉL - PORTABLES	2 324,13	3 215,13
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	5 004,11	3 196,30
6278070000 COTISATIONS BANCAIRES		1 059,98
6281200000 COTISATIONS	1 004,97	897,95
6282000000 FORMATIONS	1 592,00	1 427,70
Aides financières	210 236,26	228 058,02
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	210 236,26	228 058,02
Impôts, taxes et versements assimilés	45 087,52	44 211,14
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	29 826,00	32 874,00
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	7 266,42	4 450,46

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
6338000000 AUTRES COTISATIONS	468,46	323,24
6351260000 TAXES FONCIÈRES	6 082,00	5 964,00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	1 034,64	599,44
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE	410,00	
Salaires et traitements	593 710,93	582 341,33
6411000000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	562 065,83	538 806,41
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	1 778,53	10 007,71
6413100000 PRIMES	26 612,38	29 632,00
6414000000 INDEMNITÉ DE STAGE & DIVERS		514,80
6414001000 INDEMNITÉ IJSS		2 518,34
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE	3 254,19	862,07
Charges sociales	196 528,79	208 939,44
6451000000 U.R.S.S.A.F	135 463,42	128 183,27
6451100000 URSSAF AIDES COVID		-14,00
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC..)	20 967,07	19 426,51
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	33 294,84	29 128,59
6455000000 CHARGES SOCIALES S/CP PROVISIO	-10 290,54	4 330,59
6456000000 CHARGES / INDEMNITÉ À PAYER		10 763,00
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 478,00	2 162,76
6482000000 TICKETS RESTAURANT	14 616,00	14 958,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	84 252,91	78 392,38
6811100000 AMT IMMOBILISATIONS INCORPOREL	2 673,37	1 049,40
6811200000 AMT IMMOBILISATIONS CORPORELLE	46 950,99	44 590,24
6817400000 PROV SUR CRÉANCES	34 628,55	32 752,74
Dotations aux provisions		6 846,44
6815000000 DOT.AUX PROV.PR RISQUES ET CH.		6 846,44
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	840 178,11	632 228,36
6511000000 REDEV CONCES LICENCE LOGICIEL		10 000,00
6518000000 AUTRES DROITS		256,25
6541000000 CRÉANCES IRRECOURABLES SUR L	8 805,86	4 424,00
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	125,46	9,34
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	34 866,70	33 421,30
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	85 392,00	81 846,00
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	8 241,58	4 072,22
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	198 946,04	184 844,78
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	503 796,73	313 277,48
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	3,74	76,99
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 663 352,84	2 430 645,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-26 248,10	-339 375,09
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 683,63	3 588,11
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	12 683,63	3 588,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 128,15	
7865000000 REPRISES SUR PROV POUR R	3 128,15	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15 811,78	3 588,11

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 800,23	934,72
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	1 800,23	934,72
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 800,23	934,72
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	14 011,55	2 653,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-12 236,55	-336 721,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 073,51	3 680,39
7710000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ	10 378,73	
7720000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR	3 694,78	3 680,39
Sur opérations en capital	14 208,76	10 050,00
7752000000 PROD. CESSIONS IMMO CORPORELL		100,00
7771010000 SUBV D'INVESTISSEMENT	9 950,00	9 950,00
7780000000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 258,76	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	28 282,27	13 730,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	393,12	4 984,59
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP	180,29	
6712000000 PÉNALITÉ & AMENDE FISCALE OU		30,00
6720000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS	212,83	4 954,59
Sur opérations en capital	10 055,79	
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL	10 055,79	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 702,16
6871000000 AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL		1 702,16
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 448,91	6 686,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 833,36	7 043,64
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 909,00	861,00
6951000000 IMPOT SOCIETE	2 909,00	861,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 681 198,79	2 108 588,60
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 678 510,98	2 439 127,66
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 687,81	-330 539,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	186 030,00	172 116,00
8750000000 BENEVOLAT	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévoles	186 030,00	172 116,00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
864000000 BENEVOLAT	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
TOTAL	2 687,81	-330 539,06

ETATS DE GESTION

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
TOTAL DES RESSOURCES	285 327,26	100,00	242 428,03	100,00
Ventes de biens	17 613,40	100,00	11 815,53	100,00
- Coût d'achat des biens vendus	18 831,68	106,92	18 301,44	154,89
MARGE COMMERCIALE	-1 218,28	-6,92	-6 485,91	-54,89
Taux de marge commerciale				
Production vendue	267 713,86	100,00	230 612,50	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	267 713,86	100,00	230 612,50	100,00
+ Cotisations	1 725 232,29	604,65	1 265 737,05	522,11
+ Concours publics et subventions d'exploitation	208 421,58	73,05	227 402,35	93,80
+ Versements des fond. ou cons. de la dot. consommable				
+ Ressources liées à la générosité du public	24 885,59	8,72	18 105,80	7,47
- Approvisionnements				
- Autres achats et charges externes	674 526,64	236,40	631 326,64	260,42
- Aides financières	210 236,26	73,68	228 058,02	94,07
VALEUR AJOUTÉE	1 340 272,14	469,73	875 987,13	361,34
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 087,52	15,80	44 211,14	18,24
- Charges de personnel	790 239,72	276,96	791 280,77	326,40
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	504 944,90	176,97	40 495,22	16,70
+ Autres produits	331 949,14	116,34	295 525,97	121,9
- Autres charges	840 178,11	294,46	632 228,36	260,7
+ Produits exceptionnels	18 332,27	6,42	3 680,39	1,52
- Charges exceptionnelles	393,12	0,14	4 984,59	2,06
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	14 655,08	5,14	-297 511,37	-122,7
+ Produits financiers	12 683,63	4,45	3 588,11	1,48
- Charges financières	1 800,23	0,63	934,72	0,39
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP				
COÛT DE FINANCEMENT	10 883,40	3,81	2 653,39	1,09
- Impôts sur les bénéfices	2 909,00	1,02	861,00	0,36
- Participation des salariés aux résultats				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	22 629,48	7,93	-295 718,98	-121,9
+ Résultat sur cessions d'actifs	-10 055,79	-3,52	100,00	0,04
- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions	84 252,91	29,53	86 940,98	35,86
+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges	21 341,82	7,48	19 238,50	7,94
- Report en fonds dédiés				
+ Utilisations en fonds dédiés	43 075,21	15,10	22 832,40	9,42
+ Subventions d'équipement virées au résultat	9 950,00	3,49	9 950,00	4,10
RÉSULTAT NET	2 687,81	0,94	-330 539,06	-136,35

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
TOTAL DES RESSOURCES	285 327,26	100,00	242 428,03	100,00
Ventes de biens	17 613,40	100,00	11 815,53	100,00
7071000000 VENTES MARCHANDISES STOCKÉES			5 105,53	100,00
7072105100 VENTE MARCH. NON STOCKÉES	17 613,40	100,00	6 710,00	100,00
- Coût d'achat des biens vendus	18 831,68	106,92	18 301,44	154,89
6071000000 ACHATS DE MARCHANDISES			2 901,31	24,56
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	18 831,68	106,92	15 400,13	130,34
MARGE COMMERCIALE	-1 218,28	-6,92	-6 485,91	-54,89
Taux de marge commerciale				
Production vendue	267 713,86	100,00	230 612,50	100,00
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	211 162,55	78,88	144 993,79	62,87
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	24 276,57	9,07	13 453,03	5,83
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	4 565,00	1,71	2 000,00	0,87
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	2 169,35	0,81	42 078,44	18,25
7084000000 MAD DE PERSONNEL	25 540,39	9,54	28 087,24	12,18
PRODUCTION DE L'EXERCICE	267 713,86	100,00	230 612,50	100,00
+ Cotisations	1 725 232,29	604,65	1 265 737,05	522,11
7561100000 COTISATIONS	14 494,00	5,08	14 298,00	5,90
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	34 144,00	11,97	33 264,00	13,72
7563000000 ENGAGEMENTS	80 010,27	28,04	45 193,73	18,64
7564000000 MUTATIONS	150 215,00	52,65	141 800,00	58,49
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	198 803,38	69,68	184 598,53	76,15
7566000000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	501 773,25	175,86	313 277,48	129,22
7566010000 LICENCES - PARTICI. TERRITOIRE	745 792,39	261,38	533 305,31	219,99
+ Concours publics et subventions d'exploitation	208 421,58	73,05	227 402,35	93,80
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	116 085,00	40,68	132 329,00	54,58
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	70 000,00	24,53	80 000,00	33,00
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	22 336,58	7,83	15 073,35	6,22
+ Ressources liées à la générosité du public	24 885,59	8,72	18 105,80	7,47
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	8 792,43	3,08	8 429,80	3,48
7543000000 DONATIONS	16 093,16	5,64	9 676,00	3,99
- Autres achats et charges externes	674 526,64	236,40	631 326,64	260,42
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	13 633,60	4,78	6 842,29	2,82
6041050000 PREST EVENTS (SÉCU, ACCUEIL,	100,00	0,04		
6042010000 COACHING / MÉDICAL	1 700,00	0,60		
6042020000 SUIVI MÉDICAL	1 883,94	0,66	2 054,21	0,85
6042030000 COACHING & ACCOMPNT SPORTIF	27 120,00	9,50	43 028,00	17,75
6061000000 CARBURANT/FOUR. NON STOCKABLES	1 991,10	0,70	1 158,78	0,48
6062000000 ACHATS EQUIPEMENTS SPORTIFS	32 142,62	11,27	21 136,56	8,72
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQU	2 691,67	0,94	2 957,53	1,22
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29,52	0,01	334,00	0,14
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	3 818,64	1,34	3 675,49	1,52
6064600000 FOURNITURES DIVERSES	131,80	0,05	155,90	0,06
6065000000 MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE			908,26	0,37
6067000000 NOTES DE FRAIS - A RECLASSER	41,02	0,01	786,97	0,32
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUE - EDF	951,08	0,33	646,41	0,27
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE			549,00	0,23
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	6 243,84	2,19	6 243,84	2,58
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	11 879,70	4,16	8 622,85	3,56
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	3 532,20	1,24	2 092,20	0,86
6135000000 LOCATION DE MOBILIERS			1 606,80	0,66
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	17 453,26	6,12	19 519,82	8,05
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	16 450,81	5,77	10 154,72	4,19
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCH & DE	2 830,59	0,99	2 651,07	1,09
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	15 009,95	5,26	7 539,56	3,11

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
6135150000 LOC. MAT AUDIO-VISUEL	412,68	0,14	7 538,06	3,11
6135200000 LOCATION LOGICIELS	5 230,50	1,83	3 556,06	1,47
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	108,86	0,04	106,01	0,04
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	19 277,48	6,76	8 880,08	3,66
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	173,04	0,06	279,00	0,12
6152110000 MDH ENTRET LOCAUX MAISON DU HB	7 435,50	2,61	4 477,50	1,85
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHIC	2 025,74	0,71	1 235,56	0,51
6155020000 ENTRET & RÉPARAT MAT. INFORMA	1 929,60	0,68		
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARAT PHOTOCOP	3 346,34	1,17	1 955,85	0,81
6161000000 MULTIRISQUES	1 245,32	0,44	1 219,45	0,50
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	4 451,81	1,56	3 737,62	1,54
6168030000 ASSURANCE AUTRE	524,05	0,18	1 358,84	0,56
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE & TEC	93,48	0,03		
6214100000 PERSONNEL MAD	74 153,31	25,99	69 425,29	28,64
6220000000 HONO. FINANCE (CAC	15 651,04	5,49	14 452,14	5,96
6226000000 HONO. DE FORMATION // IFFE	70,00	0,02		
6226200000 HONO. MÉDECIN/KINÉS/PSY	39 786,61	13,94	33 365,00	13,76
6227000000 HONO. JURIDIQUES ET AVOCATS	13,00		415,76	0,17
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNE	2 295,83	0,80	300,00	0,12
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	1 304,94	0,46	1 886,48	0,78
6234000000 CADEAUX	14 353,83	5,03	3 133,78	1,29
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	758,00	0,27	1 500,00	0,62
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	76,30	0,03	17 055,00	7,04
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	19,95	0,01	53,75	0,02
6251000000 VOYAGES (AVION-TRAIN-BUS-MÉTRO	15 404,13	5,40	9 180,60	3,79
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	157 359,60	55,15	140 896,12	58,12
6256000000 MISSIONS	135 830,39	47,61	150 937,19	62,26
6257000000 RÉCEPTIONS	1 055,00	0,37	1 278,30	0,53
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	579,76	0,20	641,88	0,26
6261320000 TÉL - PORTABLES	2 324,13	0,81	3 215,13	1,33
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	5 004,11	1,75	3 196,30	1,32
6278070000 COTISATIONS BANCAIRES			1 059,98	0,44
6281200000 COTISATIONS	1 004,97	0,35	897,95	0,37
6282000000 FORMATIONS	1 592,00	0,56	1 427,70	0,59
- Aides financières	210 236,26	73,68	228 058,02	94,07
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	210 236,26	73,68	228 058,02	94,07
VALEUR AJOUTÉE	1 340 272,14	469,73	875 987,13	361,34
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 087,52	15,80	44 211,14	18,24
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	29 826,00	10,45	32 874,00	13,56
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	7 266,42	2,55	4 450,46	1,84
6338000000 AUTRES COTISATIONS	468,46	0,16	323,24	0,13
6351260000 TAXES FONCIÈRES	6 082,00	2,13	5 964,00	2,46
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	1 034,64	0,36	599,44	0,25
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE	410,00	0,14		
- Charges de personnel	790 239,72	276,96	791 280,77	326,40
6411000000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	562 065,83	196,99	538 806,41	222,25
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	1 778,53	0,62	10 007,71	4,13
6413100000 PRIMES	26 612,38	9,33	29 632,00	12,22
6414000000 INDEMNITÉ DE STAGE & DIVERS			514,80	0,21
6414001000 INDEMNITÉ IJSS			2 518,34	1,04
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE	3 254,19	1,14	862,07	0,36
6451000000 U.R.S.S.A.F	135 463,42	47,48	128 183,27	52,87
6451100000 URSSAF AIDES COVID			-14,00	-0,01
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC...)	20 967,07	7,35	19 426,51	8,01
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	33 294,84	11,67	29 128,59	12,02
6455000000 CHARGES SOCIALES S/CP PROVISIO	-10 290,54	-3,61	4 330,59	1,79
6456000000 CHARGES / INDEMNITÉ À PAYER			10 763,00	4,44
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 478,00	0,87	2 162,76	0,89
6482000000 TICKETS RESTAURANT	14 616,00	5,12	14 958,72	6,17

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	504 944,90	176,97	40 495,22	16,70
+ Autres produits	331 949,14	116,34	295 525,97	121,9
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	163 117,76	57,17	166 597,00	68,72
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	59 772,57	20,95	55 479,44	22,88
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	24 126,64	8,46	7 558,37	3,12
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,.	25 347,72	8,88	9 094,92	3,75
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	33 914,80	11,89	38 127,66	15,73
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	10 726,00	3,76	12 516,00	5,16
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	66,81	0,02	30,31	0,01
7910000000 TRANSF. DE CHARGES D'EXPLOIT.	14 876,84	5,21	6 122,27	2,53
- Autres charges	840 178,11	294,46	632 228,36	260,7
6511000000 REDEV CONCES LICENCE LOGICIEL			10 000,00	4,12
6518000000 AUTRES DROITS			256,25	0,11
6541000000 CRÉANCES IRRECOURVABLES SUR L	8 805,86	3,09	4 424,00	1,82
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	125,46	0,04	9,34	
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	34 866,70	12,22	33 421,30	13,79
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	85 392,00	29,93	81 846,00	33,76
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	8 241,58	2,89	4 072,22	1,68
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	198 946,04	69,73	184 844,78	76,25
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	503 796,73	176,57	313 277,48	129,22
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	3,74		76,99	0,03
+ Produits exceptionnels	18 332,27	6,42	3 680,39	1,52
7710000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ	10 378,73	3,64		
7720000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR	3 694,78	1,29	3 680,39	1,52
7780000000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 258,76	1,49		
- Charges exceptionnelles	393,12	0,14	4 984,59	2,06
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP	180,29	0,06		
6712000000 PÉNALITÉ & AMENDE FISCALE OU			30,00	0,01
6720000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS	212,83	0,07	4 954,59	2,04
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	14 655,08	5,14	-297 511,37	-122,7
+ Produits financiers	12 683,63	4,45	3 588,11	1,48
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	12 683,63	4,45	3 588,11	1,48
- Charges financières	1 800,23	0,63	934,72	0,39
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	1 800,23	0,63	934,72	0,39
COÛT DE FINANCEMENT	10 883,40	3,81	2 653,39	1,09
- Impôts sur les bénéfices	2 909,00	1,02	861,00	0,36
6951000000 IMPOT SOCIETE	2 909,00	1,02	861,00	0,36
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	22 629,48	7,93	-295 718,98	-121,9
+ Résultat sur cessions d'actifs	-10 055,79	-3,52	100,00	0,04
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL	-10 055,79	-3,52		
7752000000 PROD. CESSIONS IMMO CORPORELL			100,00	0,04
- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions	84 252,91	29,53	86 940,98	35,86
6811100000 AMT IMMOBILISATIONS INCORPOREL	2 673,37	0,94	1 049,40	0,43
6811200000 AMT IMMOBILISATIONS CORPORELLE	46 950,99	16,46	44 590,24	18,39
6815000000 DOT.AUX PROV.PR RISQUES ET CH.			6 846,44	2,82
6817400000 PROV SUR CRÉANCES	34 628,55	12,14	32 752,74	13,51
6871000000 AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL			1 702,16	0,70
+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges	21 341,82	7,48	19 238,50	7,94
7817400000 POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	18 213,67	6,38	19 238,50	7,94
7865000000 REPRISES SUR PROV POUR R	3 128,15	1,10		
+ Utilisations en fonds dédiés	43 075,21	15,10	22 832,40	9,42

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION DÉTAILLÉ

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
789500000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	43 075,21	15,10	22 832,40	9,42
+ Subventions d'équipement virées au résultat	9 950,00	3,49	9 950,00	4,10
7771010000 SUBV D'INVESTISSEMENT	9 950,00	3,49	9 950,00	4,10
RÉSULTAT NET	2 687,81	0,94	-330 539,06	-136,35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

**Opus Verde
46, route de Narbonne
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
SAS au capital de 7.622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse
3 Rue Ariane – 31527 RAMONVILLE SAINT AGNE – Tel : 05 61 75 07 69 – Fax : 05 61 75 07 70

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et nous estimons que la note de l'annexe aux comptes annuels "Faits caractéristiques de l'exercice" donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.



Assemblée Générale d'Approbaton des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
Michel CARRIEU



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Assemblée Générale d'Approbaton des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Ligue d'Occitanie de Handball

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE BA

31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2023



GÉNÉRATION d'EXPERTS
expertise comptable.rh

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bureau secondaire

05 61 85 39 65
david.escaffre@generationexperts.fr
4, rue de l'église
31480 Cadours

Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Occitanie
SARL au Capital de 15 500 euros
R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR12 451949093



COMPTES ANNUELS

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN ACTIF

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	25 389,09	25 157,10	231,99	1 049,40
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 254,61		47 254,61	47 254,61
Constructions	425 291,51	48 298,92	376 992,59	387 624,88
Installations techn., matériel et outil. ind.	987,91	51,87	936,04	
Autres	296 779,03	154 483,57	142 295,46	129 322,81
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	795 702,15	227 991,46	567 710,69	565 251,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	890 369,79	78 947,59	811 422,20	850 808,01
Créances reçues par legs ou donations				1 172,38
Autres	152 030,99		152 030,99	110 933,32
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00	50 970,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	377 686,52		377 686,52	912 839,94
Charges constatées d'avance	404 760,83		404 760,83	364 818,81
TOTAL (II)	2 324 848,13	78 947,59	2 245 900,54	2 291 542,46
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 120 550,28	306 939,05	2 813 611,23	2 856 794,16

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08	525 310,40
Réserves pour projet de l'entité	124 489,36	416 829,10
Autres		
Report à nouveau	-7 473,60	-7 473,60
Excédent ou déficit de l'exercice	2 687,81	-330 539,06
	<i>Situation nette (sous total)</i>	
	606 814,65	604 126,84
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	146 495,58	156 445,58
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	753 310,23
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	131 691,83	174 767,04
	TOTAL (II)	131 691,83
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	82 880,70	86 008,85
	TOTAL (III)	82 880,70
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221 069,67	367 661,78
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 073,30	477 197,12
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	122 243,24	167 699,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 488,52	68 948,76
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	895 853,74	753 938,90
	TOTAL (IV)	1 845 728,47
Ecarts de conversion passif		
	(V)	1 835 445,85
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 813 611,23
		2 856 794,16

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 725 232,29	1 265 737,05
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	17 613,40	11 815,53
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	267 713,86	230 612,50
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	208 421,58	227 402,35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 792,43	8 429,80
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	16 093,16	9 676,00
Contributions financières	163 117,76	166 597,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 090,51	25 360,77
Utilisations des fonds dédiés	43 075,21	22 832,40
Autres produits	153 954,54	122 806,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 637 104,74	2 091 270,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 831,68	18 301,44
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	674 526,64	631 326,64
Aides financières	210 236,26	228 058,02
Impôts, taxes et versements assimilés	45 087,52	44 211,14
Salaires et traitements	593 710,93	582 341,33
Charges sociales	196 528,79	208 939,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	84 252,91	78 392,38
Dotations aux provisions		6 846,44
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	840 178,11	632 228,36
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 663 352,84	2 430 645,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-26 248,10	-339 375,09
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 683,63	3 588,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 128,15	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15 811,78	3 588,11
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 800,23	934,72
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 800,23	934,72
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	14 011,55	2 653,39

COMPTE DE RÉSULTAT

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-12 236,55	-336 721,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 073,51	3 680,39
Sur opérations en capital	14 208,76	10 050,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	28 282,27	13 730,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	393,12	4 984,59
Sur opérations en capital	10 055,79	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 702,16
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 448,91	6 686,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 833,36	7 043,64
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 909,00	861,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 681 198,79	2 108 588,60
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 678 510,98	2 439 127,66
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 687,81	-330 539,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	186 030,00	172 116,00
TOTAL	186 030,00	172 116,00
TOTAL	2 687,81	-330 539,06

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE COMPTABLE

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 2 813 611,23 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 2 687,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Obtention d'un PGE de 480 000 € en avril 2021 au taux fixe de 0,25% soit un coût total de 1200 € à remboursement in fine à 12 mois. La garantie de cet emprunt est une caution de la République Française Présidence à hauteur de 432 000 €. La ligue n'a donné aucune autre garantie. Un report des échéances de septembre 2023 à février 2024 inclus a été obtenu.

Par ailleurs, l'association a obtenu un prêt supplémentaire de 28 K€ afin de financer un véhicule au taux de 4.40%

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Michaël Boutines, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la

- pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
5. d'organiser et de promouvoir l'accession à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;
 6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;
 7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;
 8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères ;
 9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;
 10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux ;
 11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.
2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;
3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;
4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;
5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;
6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

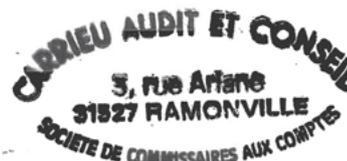
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau & informati	3 - 5 ans
- Matériel et équipement sportif	5 ans
- Mobilier	1 - 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2023 :

- Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 6 201 heures
- Evaluées à 30 €/h soit 186 030 €

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORABLES		Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 533	1 856	
		Terrains		47 255		
	CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		425 292	
			Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels				1 028
	CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	86 096		
			Matériel de transport	56 550		27 999
		Matériel de bureau & mobilier informatique		104 893		21 241
Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		720 085	50 267		
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL					
		TOTAL GENERAL	743 618	52 123		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
INCORPORABLES		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		25 389		
		Terrains			47 255		
	CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		425 292		
			Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				1 028	
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				86 096	
	CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers		84 548		
			Mat. bureau, inform., mobilier		126 134		
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL			770 353			
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts & autres immob. financières					
	TOTAL						
		TOTAL GENERAL			795 742		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 484	2 673		25 157
TOTAL	22 484	2 673		25 157
Terrains				
Constructions	Sur sol propre	37 667	10 632	48 299
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels			54	54
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	25 326	8 610	33 936
	Matériel de transport	22 505	13 366	35 872
	Mat. bureau et informatiq., mob.	70 385	14 292	84 676
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	155 883	46 954		202 836
TOTAL GENERAL	178 366	49 627		227 993

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif			Mode dégressif		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							

Frais d'acquisition de titres de participations

TOTAL GÉNÉRAL

Total général non ventilé

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux	78 948	78 948	
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	811 422	811 422	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	441	441	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 511	3 511	
		Etat & autres			
		coll. publiques			
		Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	30 846	30 846	
		Divers	70 000	70 000	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	47 233	47 233		
	Charges constatées d'avance	404 761	404 761		
	TOTAUX	1 447 162	1 447 162		
Renvois	(1)	Montant des			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3)	Créances reçues par legs ou donations			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		404 761
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	404 761

PRODUITS À RECEVOIR

Subventions restant à percevoir : 70 000 €
Autres à recevoir (ASP, formation...) : 37 434.79 €
Tickets restaurant _ IJSS : 3 511.20 €

Disponibilité : intérêts des comptes à terme pour 5 972.69 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	110 946
Disponibilités	5 973
	TOTAL
	116 919

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	525 310,40	-45 672,92			487 111,08
Réserves pour projet de l'entité	416 829,10	-292 339,74			124 489,36
Report à nouveau	-7 473,60	7 473,60			-7 473,60
Excédent ou déficit de l'exercice	-330 539,06	330 539,06	333 226,87		2 687,81
Subventions d'investissement	156 445,58			9 950,00	146 495,58
TOTAUX	760 572,42		333 226,87	9 950,00	753 310,23

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice		
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report global	Montant global	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Plan Emploi	174 767,03		28 899,21		145 867,82	
TOTAL	174 767,03		28 899,21		145 867,82	



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
	Augmentation	Diminution	
Montant nominal :			
Affectées à des biens non renouvelables			15 600,00
Subvention pour le Terrain			140 400,00
Sbvention pour la construction			
Affectées à des biens renouvelables			
Subvention Véhicule			15 000,00
Subvention matériel de musculation			9 400,00
TOTAL			180 400,00
Quotes-parts virées au résultat :			
Affectées à des biens non renouvelables			
Subvention pour le Terrain	1 560,00		7 103,34
Sbvention pour la construction	3 510,00		15 982,52



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Affectées à des biens renouvelables					
Subvention Véhicule	3 583,33	3 000,00	6 583,33		
Subvention matériel de musculation	2 355,23	1 880,00	4 235,23		
TOTAL	23 954,42	9 950,00	33 904,42		

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	221 070	175 074	45 996	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		530 073	530 073		
Personnel & comptes rattachés		48 253	48 253		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		67 544	67 544		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	2 909	2 909		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	3 538	3 538		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)		76 489	76 489		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		895 854	895 854		
TOTAUX		1 845 728	1 799 733	45 996	
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	28 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	174 592			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				
(3) Autres dettes reçues par legs ou donations	3 650	3 650			

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		895 854
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		895 854

CHARGES À PAYER

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
 - Factures non parvenues : 5 550 €
- Dettes fiscales et sociales : 70 739.07 €
 - Provision pour congès payés et charges afférentes : 68 982.23 €
 - Etat, charges à payer (FPC) : 1 756.84 €
- Autres dettes :
 - Autres charges fournisseurs à payer : 26 962.74 €

	CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 550
Dettes fiscales et sociales		70 739
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		26 963
TOTAL DES CHARGES À PAYER		103 252

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 82 880,70 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 64 ans

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2023 a été reprise en 2023 de 3 128.15 € pour atteindre un montant total de 82 880.70 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucun engagement n'a été donné.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	15,11	17,31
Ingénieurs et cadres	3,33	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	11,78	14,31
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

**Opus Verde
46, route de Narbonne
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

Convention de Mise à Disposition de personnel entre le Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball et la Ligue Occitanie de Handball autorisée par le Conseil d'administration du 3 décembre 2022, modifiée par avenant N° 1 du 1^{er} juillet 2023 autorisé par le Conseil d'administration du 9 décembre 2023

Concernées ; Madame Sylvie UHMANN, Messieurs Michaël BOUTINES et Alain ESCOURROU,
Administrateurs de la Ligue Occitanie de Handball et membres du bureau du
Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball

Objet : Modification du volume horaire de la mise à disposition
Le Groupement d'employeurs met à disposition, en prêt de main d'œuvre à but non
lucratif, sa salariée, Madame Mathilde NAVIAU pour un volume horaire
correspondant à 20% d'un équivalent temps plein. Par période d'annualisation (1^{er}
septembre -31 août), le volume horaire pour l'utilisateur sera de 43 jours.



*Assemblée Générale d'Approbation des comptes
de l'exercice clos au 31 décembre 2023*

**Convention de Mise à Disposition de personnel
entre le Groupement d'Employeurs Occitanie de Handball et la Ligue Occitanie de Handball, en
date du 10 juillet 2023**

Concernées ; Madame Sylvie UHMANN, Messieurs Michaël BOUTINES et Alain ESCOURROU,
Administrateurs de la Ligue Occitanie de Handball et membres du bureau du
Groupement d'Employeur Occitanie de Handball

Objet : Le Groupement d'employeurs met à disposition, en prêt de main d'œuvre à but non
lucratif, la salariée de sa structure, Madame Amélie FIXES, pour un volume horaire
correspondant à 50% d'un équivalent temps plein. Par période d'annualisation (1^{er}
septembre -31 août), le volume horaire pour l'utilisateur sera de 787,5 heures,
auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures.

Modalités : La convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'adhérent utilisateur se verra facturé par le Groupement d'Employeurs :

- Le salaire brut du temps de travail du salarié mis à sa disposition
- Les charges sociales et fiscales afférentes
- Les frais liés à l'emploi (mise à disposition de matériel, frais professionnels,
formation, médecine du travail,)

**Convention de Gestion Mutualisé - Pôle Espoir Masculin-Site de Montpellier
entre le Club Montpellier Handball et la Ligue Occitanie de Handball
autorisée par le Conseil d'administration du 9 décembre 2023**

Concerné ; Monsieur Philippe CROS, Administrateur de la Ligue Occitanie de Handball et Vice-
Président du Montpellier Handball

Objet : La présente convention a pour objet de fixer les termes du partenariat entre chacune
des deux parties dans le but de donner aux sportifs les meilleures chances de réussite
sportive, de pérenniser le haut niveau sur le territoire, de mettre en œuvre la stratégie
fédérale de renouvellement des élites.

Elle présente :

- . Les conditions de mises en œuvre du partenariat entre le Pôle Espoir de la Ligue et le
Centre de formation agréé du club professionnel ;
- . Les principes de suivi et d'accompagnement individualisé des athlètes (sportif,
médical, scolaire) ;
- . La prise en charge financière de la ligue.

Modalités : La convention est établie du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024
En cas de retrait de la labellisation du pôle Espoir ou de l'agrément du centre de
formation par la FFHB ou le Ministère des sports, la convention sera résiliée de plein
droit, sans formalité spécifique.

Dans le cadre de la participation technique et médicale, la Ligue s'engage à prendre en
charge cette prestation pour 35 semaines d'intervention sur la semaine sportive.
Ce service facturé par le club est de 19.400 € pour la saison, à raison de trois factures
au prorata des semaines d'intervention.



**Convention de Mise à Disposition de personnel
entre le Comité de Haute-Garonne de Handball et la Ligue Occitanie de Handball
autorisée par le Conseil d'administration du 9 décembre 2023**

Concernées ; Monsieur Christian TUXAGUES, Administrateur de la Ligue Occitanie de Handball et Président du Comité de Handball de Haute-Garonne

Objet : Le Comité de Haute-Garonne de Handball met à disposition, en prêt de main d'œuvre à but non lucratif, la salariée de sa structure, Madame Marion DOMENGE qui exercera la mission de Conseillère Technique Fédéral.

Modalités : La convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

La durée d'intervention est de 105 heures.

Le Comité de Haute-Garonne de Handball, s'engage à ne tirer aucun profit du prêt de main d'œuvre et il ne peut être facturé à la Ligue que :

. Les salaires, primes et avantages directs ;

. Les taxes et charges sociales ;

. Les frais professionnels remboursés à la salariée.

Le coût total de la convention s'élève à 1.835,40 €.

Ramonville Saint Agne, le 30 avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
représenté par Michel CARRIEU**



RAPPORT D'ACTIVITÉS

STATUTS ET REGLEMENTATION

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

ARBITRAGE

DISCIPLINE

COMMISSION RÉCLAMATIONS ET LITIGES

DÉVELOPPEMENT

INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN

MÉDICAL

STATUTS ET RÈGLEMENTATION

Myriam SOULÈS, présidente
Serge DAGADA, vice-président
Corinne SCHLEGEL, vice-présidente

Membres :

André BACAVER
Serge CERVERA
Jean-Pierre CEZERA
Christine DAUBA
Nicolas ECK
Marie-Odile EVRARD
Gaelle LAHELLEC
Marianne MAZEL
Sylvie PICARD

Secrétaire de commission : Véronique BELIN

Une 2e saison pleine et entière se termine. La reprise est confirmée et l'année peut être qualifiée de normale. L'activité de la commission « statuts et réglementation » a été particulièrement soutenue tout au long de la saison administrative ; l'investissement de ses membres et de sa secrétaire est toujours à la hauteur des enjeux.

QUALIFICATION DES LICENCES

34 382 licences qualifiées. Les licences sont en progression de 7,59 %.

Cette fin d'olympiade est marquée par un nombre de licenciés en Occitanie jamais égalé dans la région.

La simplification de la procédure de qualification s'est poursuivie avec la qualification automatique à J+1 pour les dossiers simples de renouvellement de licence (sans modification des pièces justificatives). 1/3 des licences ont été qualifiées automatiquement après validation par le club.

Afin d'accompagner les clubs dans l'imprégnation de ces nouveautés et les encourager notamment à utiliser dans son entièreté le processus fédéral de prise de licence, les webinaires d'information à l'utilisation de GestHand mis en place en 2021 et 2022, se pérennisent.

Pendant le mois de juillet, six réunions animées par Dominique Chirossel ont eu lieu, au format dématérialisé. Elles ont rassemblé 122 personnes issues de 81 clubs et 4 comités.

Chacune de ces rencontres était l'occasion de visualiser par l'exemple, l'ensemble de la procédure, de la production du mail d'envoi au licencié à la validation du dossier par le club, d'attirer l'attention des clubs sur les règles à respecter pour que chacun gagne en temps et en efficacité, de montrer la plus-value globale apportée par le processus mis en place.

Le paramétrage de base de début de saison, la création des profils utilisateurs et l'utilisation de Gesthand extractions ont également été abordés. Ces réunions permettent de créer un temps de partage des situations vécues.

SURCLASSEMENT

(Application des articles 36.2.2 et 36.2.5 des règlements généraux FFHB)

Le régime dérogatoire mis en place lors de la saison 22/23 a été renouvelé.

134 demandes de surclassements (37% de moins que la saison passée) ont été instruites avec environ 3% de refus. 5 demandes ont fait l'objet d'une saisine du Bureau Directeur de la ligue avant décision.

REGROUPEMENT TEMPORAIRE D'EQUIPES DE CLUBS DIFFERENTS

(Application de l'article 24 des règlements généraux de la FFHB)

Cette possibilité est permise pour les compétitions des plus bas niveaux territoriaux ; un régime dérogatoire sur cette saison a été mis en place pour favoriser la pratique compétitive. La possibilité de se regrouper a été offerte aux équipes amenées à évoluer à des niveaux de jeu intermédiaire.

Au total, tous niveaux et toutes catégories confondus, 33 (-1 par rapport à la saison 22/23) équipes ont pu évoluer sous l'égide d'un rassemblement temporaire d'équipes (RTE) cette saison. Il y a donc une stabilité de recours par les clubs à ce régime.

CONVENTION ENTRE CLUBS

(Application de l'article 25 des règlements généraux de la FFHB)

Ces conventions concernent essentiellement la filière féminine. La commission a enregistré et instruit 18 demandes (+4 par rapport à la saison 22/23) ainsi réparties :

Type	Filière	
	Féminine	Masculine
Création	6 (+2)	1 (0)
Renouvellement	5 (+2)	2 (-4)

CLASSEMENTS DES SALLES

Les dossiers reçus ont fait l'objet d'un traitement jusqu'au classement (création et renouvellement) pour 6 salles.

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD) : la naissance du CAR (contrat d'accompagnement à la réussite)

Les sanctions CMCD prononcées en juin 2023, et corrigées en septembre 2023, ont été mises en œuvre dans le cadre des championnats 2023/2024.

60 clubs ne remplissaient pas les obligations CMCD et étaient sanctionnables sur 73 clubs soumis à ces exigences.

Dans une continuité d'accompagnement des clubs dans la reprise d'activités et compte tenu des résultats bruts, des décisions d'allègement des obligations ont été une nouvelle fois, mises en œuvre, les clubs connaissant encore les conséquences de la période COVID. Cette année, ces allègements ont concerné les domaines liés à l'arbitrage.

Un contrat d'accompagnement à la réussite (CAR) a été proposé aux clubs qui ne remplissaient pas les exigences dans le domaine « école d'arbitrage ».

42 clubs en ont bénéficié.

18 clubs (contre 39 clubs en saison 22/23) ont reçu une sanction sportive et ont débuté leur championnat avec 3 pts de pénalités.

Cette saison, les obligations CMCD s'appliquent a priori dans leur intégralité.

76 à 78 clubs (en attente des derniers résultats sportifs) seront concernés cette saison en lien avec les niveaux de pratique des équipes, catégorie +16ans à l'issue de la saison.

Tant dans le secteur masculin que féminin, les équipes évoluant au plus bas niveau restent non concernées par les obligations introduites par la CMCD. Il s'agit des divisions 2 et 3 masculines et les clubs de la division 1, non accédants en excellence régionale ainsi que de l'unique division 1 féminine.

La commission est restée mobilisée sur le sujet et au soutien des clubs qui se sont fait connaître, dès la transmission de la note régionale.

Myriam SOULÈS

Présidente de la commission des statuts et de la réglementation

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Voilà l'heure du classique bilan de fin de saison pour toutes les Commissions et plus particulièrement le moment de remercier tous les membres de cette saison 2023-2024, et ceux qui ont œuvré au cours des saisons passées.

Pour cette saison, nous n'avons eu qu'un seul changement, le départ d'Annick Lanneluc, qui avait la charge de la Division Interdépartementale, remplacée au sein de la COC par Axel Demortier, licencié au club de Rignac Dourdou Vallon 12, dans l'Aveyron.

Pour rappel, voici tous les membres de la COC, qui ont été présents toute l'année pour vous aider, vous aiguiller, répondre à vos demandes pour organiser au mieux les compétitions qui vous sont proposées.

Fabrice ARCAS, président
Jean-Pierre CLOT, vice-président

Membres :

André BACAVE
Jean-Luc BOUÉ
Nadège BOUTAN
Laurie BURGUIERE
Valérie CAHUZAC
Jean-Pierre CEZERA
Serge DAGADA
Myriam DE CARVALHO
Axel DEMORTIER
Fabienne DIEZ
Frédéric GALINIER
Michel MAIRAL
Marianne MAZEL
Éric MEJEAN
Corinne SCHLEGEL
Pascal SCHLEGEL
Myriam SOULES
Thomas TERZULLI
Lisa WOJTUSIAK

Secrétaire de la Commission : Dominique CHIROSSEL

ROLE ET PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

Constitution et organisation des différents championnats régionaux.
Organisation et supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans).

Vérification de la saisie des conclusions de match aux délais impartis.
Contrôle des feuilles de matchs et application des sanctions sportives et/ou financières.

Péréquation de déplacements et d'arbitrage.

Gestion des reports des rencontres.

Désignation de délégués pour des rencontres.

Écoute et échanges permanents avec les clubs pour toutes les questions sportives

Coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et du règlement des compétitions des championnats interdépartementaux +16 G et F.

Je profite de l'occasion pour rappeler que la COC ne gère pas :

- Les surclassements de joueuses ou joueurs (compétence SR)
- Les mutations (compétence SR)
- Les qualifications de licences (compétence SR)
- Les désignations d'arbitres (compétence CTA)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉQUIPES DANS LES CHAMPIONNATS

Après des saisons compliquées à la suite de la situation sanitaire que nous avons traversée, c'est avec un immense plaisir que nous arrivons à retrouver des organisations sportives cohérentes, avec une forte augmentation du nombre d'équipes qui ont participé à nos championnats jeunes et adultes.

Pour information, voici l'évolution du nombre d'équipes sur les 4 dernières saisons, qui montre une réelle croissance.

	Catégories	2019-2020	2021-2022	2022-2023	2023-2024
MASCULINS	+16 Rég	64	70	68	64
	+16 Dép	99	86	92	110
	-18	136	114	112	117
	-17	16	15	16	16
	-15	164	129	146	163
	TOTAL MASCULINS		479	414	434
FEMININES	+16 Rég	40	43	46	64
	+16 Dép	67	63	65	65
	-20	0	5	10	0
	-18	63	0	0	0
	-17	0	67	68	68
	-15	104	77	79	105
TOTAL FEMININES		274	255	268	302
TOTAL		753	669	702	772

Pour finir, ce sont plus 770 équipes qui ont participé aux championnats en -15, -17, -18 et +16, ce qui constitue un record pour la Ligue Occitanie. A noter la très belle augmentation du nombre d'équipes féminines, sur la période.

Nous avons tenté de lancer, cette année encore le championnat -20F, mais malheureusement, par manque d'équipes, nous n'avons pas pu l'organiser.

FINALES OCCITANES DES 15 ET 16 JUIN 2024

Le point d'orgue de la saison sera, une nouvelle fois, l'organisation des finales Occitanes sur un même week-end.

Pour la première fois, un cahier des charges a été envoyé sur l'adresse standardisée de tous les clubs de la Ligue, afin que ceux-ci puissent postuler à l'organisation des 25 matchs comptant pour les finales d'Occitanie.

3 clubs ont postulé et après étude des dossiers, c'est la candidature du Fenix Toulouse HB qui a été retenue. Le club organisera donc, pour la première fois cet événement. Les finales auront lieu au Palais des Sports et au Petit Palais.

FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE U18M

La saison dernière, le club de Tournefeuille a pu organiser le Final 4 du Championnat de France U17F, qui a permis d'avoir un grand événement sur la Ligue, ponctué par le titre de champion de France du HB Féminin Montpellier Méditerranée Métropole.

Cette année encore, grâce au soutien de trois membres de la COC Ligue à la COC FFHandball, le dossier du Montpellier HB a été retenu par la COC FFHandball pour l'organisation du Final 4 du Championnat de France U18G au FDI Stadium les 25 & 26 mai 2024.

Encore une belle réussite pour notre Ligue.

ET NOS CHAMPIONNATS DANS TOUT ÇA...

Nous avons depuis quelques saisons structuré nos championnats tant adultes que jeunes, en offrant des niveaux de jeu adaptés pendant les deuxièmes phases.

Cette organisation a permis à chaque équipe de trouver un niveau de jeu qui lui correspond.

Cependant, un fort accent a été mis à la fois sur le niveau de jeu, la mixité des départements et la maîtrise des kilomètres pour chaque équipe.

La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres constitue un véritable casse-tête pour les membres de la COC, au moment de la constitution des poules.

D'ailleurs, pour cette saison, vous trouverez un tableau (tableau n°1 qui se trouve à la page suivante) qui émane d'une étude approfondie des distances parcourues par les clubs, au regard :

- De la catégorie d'âge
- De la division
- Du comité d'appartenance

Pour information, les cases vertes mettent en évidence, les comités pour lesquels les distances parcourues sont inférieures à la moyenne de la division.

Cette saison encore, certains clubs ont fait pas mal de demandes de reports pour des raisons plus ou moins valables.

Aussi, afin de permettre une certaine souplesse, la COC a appliqué la règle suivante qui est : « que toute rencontre pourra être reportée si celle-ci est jouée avant la date initiale, donc si elle est avancée ».

Cela a permis à certains clubs qui ont anticipé le calendrier général, distribué à tous les clubs dès le mois de juillet, de trouver des solutions adaptées.

Nous avons eu, comme lors de chaque saison des imprévus, tels que les blocages des agriculteurs, des problèmes d'intempéries, et bien évidemment des cas de force majeure, qui ont compliqué le déroulement de certaines journées de championnat, mais grâce à l'implication de tous, nous arriverons à bout de cette nouvelle saison.

Afin d'illustrer cela, un comparatif du nombre de reports est proposé en suivant, montrant que, malgré certains dits, la COC a accepté plus de reports que la saison précédente, et ce, alors que la saison n'est pas encore terminée (tableau n°2).

Etat au 15 avril 2024	23/24	22/23
Nombre de reports demandés	1387	1363
Nombre de reports acceptés	871	813
Nombre de rencontres jouées	6219	6771

MOTIFS DES REPORTS ACCEPTES - SAISON 23/24 (hors AUTAN)										
Changement de jour	Modification d'horaire	Inversions	Changement de gymnase	Blocage Agriculteurs	Météo / Pb technique	Equipe de France	Horaire non réglementaire	Equipe repêchée	Décès	TOTAL
289	236	212	89	16	13	9	4	2	1	871

MOYENNE DES DISTANCES (A/R) PAR EQUIPE SELON LA CATEGORIE

REPARTITION DES EQUIPES PAR DEPARTEMENT

CATEGORIE	NBR D'EQUIPES	DIVISION	MOYENNE / EQUIPE	MOYENNE / DEPLACEMENT	KM TOTAUX	ARIEGE		AUDE		AVEYRON		GARD		HTE GARONNE		GERS		HERAULT		LOT		LOZERE		HTES PYR		PYR ORIENT		TARN		TARN ET GNE		AURA		TOTAL	
						Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM	Nbre	KM		Nbre
-15F	16	D1	2237	224	35797			2	2634	2	2526	3	2052	5	1547			2	2074				1	3520										16	
	30	D2	1606	161	48165	1	1657	4	1446	2	1820	3	1459	7	1900	1	1367	6	1837				1	281				1	1919	1	195			30	
	59	D3	996	100	58794	2	1556	4	1196	2	2217	9	512	13	910	5	1162	7	873				3	970	2	1997	2	1174	4	1161	1	140		59	
	105	TOTAL -15F	1359		142746	3	10	6	15	25	6	6	15	25	6	15	6	15	33	7	5	5	6	3	3	3	3	5	5	6	1	1	105		
-15G	16	D1	3046	305	48737			2	2795	2	4008	2	4008	5	2546			3	379				1	3748	1	4363	2	2439						16	
	32	D2	1515	151	48419			4	1633			5	131	9	1075	1	1169	4	193			1	2826			2	2032	2	1457	2	1099			32	
	46	D3	1280	129	59360	1	1781	2	1835	2	1612	7	931	17	1218	1	1635	13	935			2	2006			2	239	1	1727	1	1720			46	
	69	D4	1070	107	73843	2	1783	6	1292	2	1840	17	644	18	895	2	1517	13	976			4	1402			4	1172	2	1234	3	1489			69	
163	TOTAL -15G	1403		230359	3	12	6	25	43	6	25	4	43	4	33	4	33	7	7	7	1	7	9	7	7	5	6	0	0	163					
-17F	16	D1	1970	197	3520	1	1978	1	3283	1	2851	1	1993	6	1027			3	2120				1	3498	1	2032	1	3565						16	
	29	D2	1415	142	47049	1	1454	1	2222	2	2067	6	1228	8	1217	1	1978	3	1987			2	1893			3	1233	2	1292	1	1883			30	
	23	D3	1423	142	32732			2	2727	1	1761	4	1396	3	1035	3	1663	3	1435			1	1794					3	1749	2	1356	1	1978	23	
	68	TOTAL -17F	1549		105301	2	4	4	11	17	4	4	11	17	4	9	9	9	33	3	3	1	4	4	4	1	5	5	3	1	1	68			
-18G	16	D1	2078	208	33241			1	2686	1	3841	2	1728	3	1637	1	1489	4	1689				2	2651			1	2829	1	1993				16	
	24	D2	1686	170	40662	1	1880	1	2817			2	1287	6	1504	1	1939	8	1459				1	3537	1	2711	1	2800	2	1583				24	
	40	D3	1507	151	60275			2	1767	4	1827	7	663	12	1403			6	1521			1	2542			1	2542	3	2292	2	1707	2	1707		40
	37	D4	1419	142	52488	1	1476	3	1032	1	2477	5	1078	8	1098	2	1424	6	1542			2	1827	1	2185	1	1837	2	2048	2	1795	2	1584	1	1969
117	TOTAL -18G	1596		185594	2	7	6	16	29	6	16	16	29	4	24	4	24	3	3	3	2	5	6	6	7	7	5	5	1	1	117				

ET AU NIVEAU NATIONAL...

La Ligue est toujours bien représentée au niveau de la COC FFHandball, avec la présence de trois membres (Fabrice Arcas Vice-Président, Serge Dagada en charge des doublages des joueurs professionnels et Marianne Mazel qui suit les championnats U18G).

Et les clubs dans tout ça ?

Afin d'avoir un aperçu des résultats des clubs d'Occitanie dans les divers championnats, voici un état des lieux au 30 mai 2024.

CHEZ LES GARCONS :

Liqui Moly StarLigue (D1M) :

MONTPELLIER HB	3ème
Qualifié pour la Coupe d'Europe	
FENIX TOULOUSE HB	4ème
Qualifié en Coupe d'Europe	
USAM NIMES GARD	6ème
En attente de décision EHF	

ProLigue (D2M) :

FRONTIGNAN THAU HB	6ème
Vainqueur du barrage et qualifié en ½ finale	

N1M :

USAM NIMES GARD	4ème
MONTPELLIER HB	5ème
FENIX TOULOUSE HB	11ème
Relégué en N2M	

N2M :

ROC AVEYRON HB	2ème
FRONTIGNAN THAU HB	4ème
BAGNOLS GARD RHODANIEN	9ème
PRADES LE LEZ HB	12ème

N3M :

E. TUC BALMA	1er
Promu en N2M	
AS L'UNION HB	2ème
AGDE HB	3ème
TOURNEFEUILLE HB	6ème
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB	7ème
HBC THUIR	10ème
Relégué en PNM	
LATTES HB	11ème

U18M :

<u>Niveau Haut</u>	
MONTPELLIER HB	2ème
FENIX TOULOUSE HB	2ème
E. TUC BALMA	4ème
USAM NIMES GARD	5ème

Niveau Bas

CASTANET RAMONVILLE AUZEILLE HB	1er
AS L'UNION HB	3ème

CHEZ LES FILLES :

D2F :

BOUILLARGUES HB NIMES METROPOLE	9ème
TOULOUSE FEMININ HB	13ème
Relégué en N1F	

N1F :

HB FEMININ MONTPELLIER / FRONTIGNAN	3ème
HBC THUIR	6ème

BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HB	10ème
Relégué en N2F	

N2F :

NIM'ARGUERITTES	1er
Accède en N1F	
NARBONNE HB	7ème
TOULOUSE FEMININ HB	9ème
TOURNEFEUILLE HB	10ème
Relégué en N3F	
LATTES HB	10ème
Relégué en N3F	
BOUILLARGUES HB NIMES METROPOLE	11ème
Relégué en N3F	

U17F :

<u>Niveau Haut</u>	
BOUILLARGUES HB NIMES METROPOLE	4ème

Niveau Bas

HB FEMININ MONTPELLIER / FRONTIGNAN	1er
TOULOUSE FEMININ HB	2ème
CLERMONT SALAGOU HB	2ème
THUIR HB	2ème
ROC AVEYRON HB	3ème
PECHBONNIEU COTEAUX HB	3ème
NARBONNE HB	4ème
Relégué au niveau Régional	
TOURNEFEUILLE HB	5ème
Relégué au niveau Régional	

2 équipes sont remises aux mains de la Ligue, il s'agit de Narbonne et Tournefeuille qui auront l'occasion de disputer les barrages d'accession pour retrouver le niveau National. Mais comme nous aurons droit à 3 accessions pour la saison 2024/2025, la Ligue comptera 10 équipes au niveau National sur 96, soit une représentation de 10,4%, le plus haut ratio de tous les temps. Preuve que notre organisation régionale est en parfaite adéquation avec les exigences du handball de haut niveau et prépare bien les clubs à évoluer à ce niveau de jeu.

COUPES DE FRANCE

La saison dernière a vu la victoire de l'équipe de Nim'Arguerittes en Coupe de France Régionale Féminine, et 2 défaites en finale pour Montpellier HB et Grabels HB.

Cette saison, la moisson a été moins importante, mais un club entre dans la grande histoire du handball. En effet, le samedi 20 avril, l'équipe de AS TOLOSA est la première équipe à remporter la Coupe de France de HandSourd, aux dépens de AS LYON.

Une formidable aventure pour cette équipe et une mise en lumière extraordinaire pour ce club, qui pourra utiliser un célèbre slogan « A jamais les premiers ».

A noter, que l'équipe féminine de l'AS TOLOSA a incorporé le championnat de l'Autan, en deuxième phase, leur permettant de pratiquer le handball avec des équipes valides. Une belle preuve d'intégration pour ces filles très contentes de participer à cette belle aventure.

Comme vous l'avez constaté, la COC ne s'est pas ennuyée pendant cette saison et sur l'olympiade, et bien évidemment, elle ne peut pas œuvrer toute seule dans son coin.

J'en profite, donc, pour remercier :

- L'ensemble des clubs de la Ligue avec qui, nous essayons d'avoir des échanges réguliers, répondre aux questions posées, éclairer sur certains aspects règlementaires et sportifs.

Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais les échanges permettent d'éclairer certaines situations et comprendre certaines orientations prises.

- Les membres de la COC qui donnent de leur temps et qui tentent de gérer les championnats qui leur sont confiés, de la meilleure des façons.
- Les différentes commissions avec qui nous travaillons de concert (Statuts et Règlementation, commission Territoriale d'Arbitrage et malheureusement Discipline).
- Et bien évidemment, la secrétaire de la commission, Dominique Chiroussel, toujours prête à apporter son aide et ses précieux conseils aux clubs qui en expriment le besoin, et qui est un appui important au bon fonctionnement de la commission.

Nous avons tous fait le choix de nous engager dans le handball, avons choisi de répondre à une mission qui est de développer le handball en Occitanie, afin de permettre à chacun de s'épanouir dans ce sport et faire briller l'Occitanie au plus haut niveau.

L'histoire ne doit pas s'arrêter là, nous devons poursuivre le travail entamé depuis de nombreuses saisons, travail qui, soit dit-en-passant, porte ses fruits sur les résultats de nos équipes jeunes en Championnat de France.

Continuons à écrire une nouvelle page du livre de la grande histoire du handball en Occitanie, comme nous le faisons depuis la fusion des deux anciennes Ligues.

Fabrice ARCAS

Président de la Commission Organisation des Compétitions

Bilan championnats territoriaux interdépartementaux +16 féminins et masculins - Saison 2023 / 2024

Championnat féminin :

Le championnat en première phase était constitué de 14 poules de 6 ou 5 équipes regroupant 81 équipes (pour 65 lors de la saison précédente)

À l'issue de la première phase, les premiers de chaque poule (14 équipes) et les 4 meilleurs deuxièmes (soit globalement 18 équipes) ont accédé à la deuxième phase du championnat Pré-national deuxième division.

Les équipes accédants ont été :

US RABASTENS DE BIGORRE
STADE BAGNERAIS HB 2
CONDOM HBC
HBC PINS JUSTARET VILLATE
HBC QUINT FONSEGRIVES 2
HBC SAINT-JEAN
US AUCAMVILLE HB
FLOURENS HBC
US MONTAUBAN HB
HBC MONTECHOIS
HBC MAURS (Cantal AURA)
LATTES HB 3
HBC THUIR 2
RC MONTAGNACOIS HB
HBC GRABELLOIS
LA CADOULE HB
HBC SOMMIEROISSAINT MATHIEU DE TREVIERS HB

SAINT MATHIEU DE TREVIERS HB

Le championnat interdépartemental en deuxième phase était constitué de 12 poules de 6 ou 5 équipes soit 65 équipes (pour 55 équipes lors de la saison précédente)

À l'issue de cette phase, les premiers de poules et les 4 meilleurs deuxièmes disputent les huitièmes de finales.

Sont qualifiés pour les 1/8e de finales (les clubs en gras vainqueurs des 1/8e de finales) :

HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
HANDBALL FIGEAC
SAINT-JORY HANDBALL
POUYASTRUC HANDBALL FEMININ
LEVEZOU SEGALA HANDBALL 2
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB 2
HANDBALL DES DEUX RIVES
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN 2
ENTENTE MARGUERITTES - USAM NIMES (+16 F)
PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL 2
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL
UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HB
RTE FABREZAN - PUICHERIC
ASC BEZIERS HB 2
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL 2
HANDBALL'OR LANSARGUES

À l'issue des ¼ et ½ finales, sont qualifiées pour la Finale Occitane qui se déroulera à Toulouse les 15-16 juin 2024, les équipes de : HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS et PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL 2.

Championnat masculin :

Le championnat était constitué de 19 poules de 6 ou 5 équipes soit 110 équipes au total (92 lors de la saison précédente).

À l'issue de la première phase, les équipes classées à la première place de chaque poule, ainsi que les 17 meilleurs deuxièmes (36 équipes) ont accédé à la 1ère division (pré régionale) pour la deuxième phase.

Les 36 équipes suivantes au classement ont évolué en deuxième division interdépartementale.

Les autres équipes ont évolué en troisième division interdépartementale.

L'équipe classée première de chaque poule de PREMIERE DIVISION accède à la division la plus basse du championnat régional (Excellence Régionale).

Les accédants sont :

HANDBALL CLUB LA SALVETAT
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE
OUEST TARN HANDBALL
RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL (2° de poule, le club de US MONTAUBAN HB, premier de poule, ne pouvant accéder du fait de la relégation de l'équipe 1 de la PNM)

L'équipe du CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS 2 (meilleur autre deuxième) a rejoint les équipes premières de poule lors des ¼ et ½ finales.

Les équipes de RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL et de US MONTAUBAN HB, vainqueurs des 1/2 finales, se rencontreront lors des Finales Occitanes à Toulouse les 15-16 juin 2024.

Le **championnat interdépartemental DEUXIEME DIVISION** en deuxième phase était constitué de 6 poules de 6 équipes soit 36 équipes.

A l'issue de cette phase, les premiers de poules et les 2 meilleurs deuxièmes disputent les quarts de finales. L'équipe de HBC ESPALION, déclarée forfait, a été remplacée par MONTARNAUD HBC, meilleur autre deuxième de poule.

Ont été qualifiés pour les 1/4 de finales :

LIONS AUCH HANDBALL
US COLOMIERS HB
SALEILLES GENERATION HB
LATTES HB
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS
HBC LISLE JOURDAIN
HBC VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
MONTARNAUD HBC

Les équipes de US COLOMIERS HBC et de MONTARNAUD HBC, vainqueurs des 1/2 finales, se rencontreront lors des Finales Occitanes à Toulouse les 15-16 juin 2024.

Le **championnat interdépartemental TROISIEME DIVISION** en deuxième phase était constitué de 7 poules de 6 ou 5 équipes soit 37 équipes.

A l'issue de cette phase, les premiers de poules et le meilleur deuxième disputent les quarts de finales.

Ont été qualifiés pour les 1/4 de finales :

STADE BAGNERAIS HB
US SOUILLAC HB
HBC ALBIGEOIS
PALAJA PASSION HB
HBC LAURENTIN
JUVIGNAC HB
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN
HBC GRABELLOIS

Les équipes de PALAJA PASSION HB et de CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN, vainqueurs des 1/2 finales, se rencontreront lors des Finales Occitanes à Toulouse les 15-16 juin 2024.

Jean-Pierre CLOT

Vice-président CTOC, Délégué CTOC auprès de la Division Territoriale

Alain ESCOURROU

Secrétaire de la Division Territoriale

André BACAVE

Délégué administratif CTOC auprès de la Division Territoriale

BILAN DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE 2023/2024

FONCTIONNEMENT INTERNE

La commission territoriale d'arbitrage se structure, saison après saison, afin de répondre le plus efficacement possible aux missions régaliennes (activations, désignations, détections, formations) qui sont les siennes. Hélène Blanquet en est la Présidente. La commission s'appuie sur de nombreux bénévoles pour les désignations (10 personnes) et le fonctionnement des secteurs. Deux salariés sont rattachés à cette commission Gregory Gosseau (Coordonnateur des formations, PPF, T1-T2) et Arnaud Bouteiller (secteurs, écoles d'arbitrage, T3).

FORMATIONS

Effectif JA T1-T2 : 81 arbitres en avril 2024 (84 en mai 2023)
Gestion du groupe et désignation des JA T1-T2 : Serge Fosseries et Florian Levy
Effectif JA J T1-T2 : 59 arbitres en avril 2024 (67 en mai 2023)
Gestion du groupe et désignation des JA J T1-T2 Joffrey Clesi, Fabien Castel et Cédric Létuvé
Effectif JA T3 : 174 en avril 2024 (151 en mai 2023)
Effectif JA J T3 : 243 arbitres en avril 2024 (238 en mai 2023)

Au début de la saison (juin/juillet et août/septembre) des sessions de proximité ont été mises en place pour permettre aux arbitres de réaliser leur minima au test physique. La validation de la partie théorique s'est faite via la plateforme QCM en ligne. La circulaire a été envoyée à l'ensemble des arbitres puis mise à disposition dans la rubrique « mes documents » dans IHAND.

ANIMATION DU RÉSEAU DES ARBITRES

Groupe T1 Performance : Julien Blanco et Dylan Gazeu

Le groupe T1 Performance 23/24 est composé de 7 binômes au départ de la saison :

BELAIDI Yannis	RAMA Kaissame	Arrêt du binôme en cours de saison
BONDON Rémi	CARCELLE Maxime	Arrêt du binôme en cours de saison
BIOU Romain	ROULIER Jean	Indisponibilité partielle pour blessure. Candidats T1 Performance 24/25
CAMAS Baptiste	MORENO GONGORA Marta	Candidats T1 Performance 24/25
GRIFFOL Florent	GROS Noam	Candidats T1 Performance 24/25 Candidats T1N 24/25
GURY Timothée	WAFFLART Maxime	Indisponibilité partielle pour blessure. Candidats T1 Performance 24/25
VILLE Alexandre	VILLE Benjamin	Candidats T1N 23/24

VILLE Alexandre / VILLE Benjamin : Obtention du grade Championnat de France et accession au Groupe Excellence 3 en décembre 23. C'est le septième binôme, en 4 saisons, à accéder à ce niveau là depuis la mise en place du groupe.

Plusieurs stages/regroupements collectifs organisés :

- Stage T1 Perf n°1, 21/22 octobre 2023 à Thuir. Au programme de ces deux jours : Bilan de performance première partie de saison, séance théorique sur le terrain, temps de cohésion, test vidéo, arbitrage et analyse de rencontres, séance physique.

- Stage T1 Perf n°2, 8 avril 2024. Au programme, tests physiques, travail en atelier d'analyse vidéo, évaluation en situation de match.

Plusieurs stages/regroupements collectifs organisés :

- Stage T1 Perf n°1, 21/22 octobre 2023 à Thuir. Au programme de ces deux jours : Bilan de performance première partie de saison, séance théorique sur le terrain, temps de cohésion, test vidéo, arbitrage et analyse de rencontres, séance physique.
- Stage T1 Perf n°2, 8 avril 2024. Au programme, tests physiques, travail en atelier d'analyse vidéo, évaluation en situation de match.

Plusieurs QCM écrits et QCM vidéo proposés sur la saison (en ligne). Travail de désignation hebdomadaire aux côtés des responsables désignations de la CTA.

Une phase de candidatures pour la saison 24/25 a été proposée début 2024 :

- 20 candidatures reçues
- 11 binômes convoqués au stage de sélection du 6 avril 2024

Le conseil de promotion de la CTA définira la composition du groupe pour la saison 24/25 à partir des profils candidats.

Perspectives 24/25 :

- Continuité du travail engagé sur le fond et la forme : stages communs, stages intermédiaires individualisés, QCM écrit et vidéo, classes virtuelles de travail thématiques, autoévaluation hebdomadaire et mensuelle.
- Proposition d'un binôme à la filière T1N. Préparation d'un à deux autres binômes en prévision de la saison 25/26.
- Renouvellement d'une grande partie du groupe à la suite des montées en niveau national de certains binômes, et à la fin de cycle d'autres. Une dizaine de profils potentiels identifiés au sein des groupes JA/JAJ T1-T2.
- Développement des suivis vidéos, pour permettre une meilleure couverture du territoire par différents profils et un développement plus homogène des suivis.

Groupes JA et JAJ T1 T2 T3

Des stages de début de saison ont été organisés le 10 septembre 2023 à Mèze pour les T1/T2 et dans les secteurs pour présenter les nouveautés et faire des rappels concernant le fonctionnement de la CTA.

Un stage de mi-saison a été organisé pour les T1/T2 les 4/5 mars à Mèze.

Groupes : JAJ T1 et T2 repris en janvier par Joffrey Clesi et Fabien Castel :

Points forts :

- Un petit noyau dur qui se donne sans relâche pour assurer les matchs.

- Instauration du SMS après chaque fin de week-end ==> Ressenti des arbitres et annonce des problèmes éventuels : les arbitres commencent à prendre l'habitude mais ce n'est pas encore acquis.

Les désignations : Cédric Létuvé.

Points faibles :

- Peu de disponibilité pour une grosse partie du groupe.
- Compétences assez limitées pour un certain nombre, ne permettant pas les choix sur les désignations national et U17 Elite.
- Le logiciel ihand ==> Bugs, liste à revoir continuellement car les binômes ne sont plus associés ou des arbitres apparaissent et disparaissent.
- Trop peu d'accompagnateurs sur la division régionale jeunes, surtout sur certaines zones
- La relation et le partage avec le T1 PERF est à améliorer, ne serait-ce que pour les désignations

Axes d'améliorations :

T3 en formation T2 et promus : Assurer un meilleur suivi, liaison et communication avec les secteurs/ désignations conjointes. Une idée serait d'avoir un référent unique pour ces 6-7 binômes qui permettrait une montée en compétence plus rapide avec un accompagnement plus personnalisé et avec un véritable plan de formation.

Groupe avenir : A créer pour monter rapidement les compétences des arbitres à potentiel Renouveau de la performance pour assurer les matchs U18 nationaux.

Revoir les stages de rentrée et de mi saison.

Revoir l'organisation de cette division avec des rôles et interlocuteurs mieux définis.

Formation continue :

Mise en place d'une formation continue à destination de l'ensemble des arbitres territoriaux (sauf T1perf) : Six temps de formation continue se sont déroulés au cours de la saison : 2/10, 6/11, 4/12, 26/02, 25/03 et 29/04

Un QCM était proposé aux arbitres la semaine précédant ces dates et une correction était effectuée en visioconférence le lundi soir.

BILAN DES SECTEURS

De belles équipes dynamiques dans les sept secteurs qui ont travaillé uniformément dans tous les domaines. En fonction des moyens déployés dans chaque secteur, les activités ont fluctué en fonction des disponibilités des JA et des JAJ.

Les équipes constituées dans chaque secteur sont, dans l'ensemble, restées stables avec seulement des changements mineurs dans quelques bassins de pratique.

SECTEUR 1 : NÎMES

Responsable secteur : Constantin DELATTRE

Points forts :

- Nous avons formé 20 nouveaux jeunes en février, on passe de 20 à 40 JAJ
- Beaucoup d'inscrit au stage N°1 en avril (30 : inédit depuis quelques années)
- Création progressive de binômes et surtout pendant les nouveaux stages de formation
- Formidable entente dans le secteur et fort lien avec le comité
- Réactivité du secteur en cas de problèmes auprès des clubs et des arbitres

- Meilleur suivi des arbitres que l'an passé, objectif d'1 suivi par arbitre quasi atteint (et atteint chez les adultes)

Points faibles :

- Très peu d'arbitres adultes et surtout d'arbitres disponibles
- Prestations arbitrales très critiquées tous les WE, dans une majeure partie des matchs.
- Beaucoup de retours de convocations et beaucoup d'indisponibilités chez les jeunes
- Peu d'implication des JAJ T3 dans la formation continue et les stages prévus

Axes de travail :

- Accentuer la création de binômes et les faire siffler régulièrement
- Proposer des JAJ à la montée T2
- Pérenniser l'arbitrage chez les Jeunes et créer de la dynamique
- Refaire le lien avec les clubs et mettre en place des solutions de formations + documentation
- Augmenter le nombre de suivis et d'accompagnateurs territoriaux
- Augmenter le pool d'arbitre adultes
- Faire des documents et dossiers pour utilisation en interne du secteur (désignations, retours de convoc, etc.)

SECTEUR 2 : MONTPELLIER

Responsable secteur : CTA puis Julie VERNHES

Les points forts du secteur :

Il y a de la compétence et un comité qui souhaite collaborer.

Les points faibles du secteur :

- Le fonctionnement repose sur des bénévoles qui ont déjà d'autres missions en club (coach, joueur, dirigeant, arbitres). Le bénévolat atteint ses limites. De nombreuses actions sont à mener mais manque de temps et de ressources bénévoles.
- Il existe un manque de ressources quantitatives au niveau des bénévoles et des arbitres.
- Difficile d'accéder aux données arbitrage ou d'avoir la main sur des fonctionnalités d'où une perte de temps et multiplication d'échanges avec les salariés Ligues.

Les perspectives : les axes d'améliorations

- Collaboration avec les regroupements de sélection du comité Hérault pour mutualiser des ressources, utiliser les sélections comme support de travail pour l'arbitrage. Un plan de collaboration est en cours.
- Les tests de validation (QCM et physique) de la formation T3 sont aujourd'hui des freins à l'arbitrage. La formule des formations T3 est à revoir pour avoir des arbitres rapidement.
- Redynamiser les bassins de pratique arbitrage avec les regroupements et détecter le comité

SECTEUR 3 : AUDE – PYRENEES ORIENTALES

Responsable secteur : Cédric Létuvé

Bilan non parvenu.

SECTEUR 4 : TOULOUSE

Responsable secteur Sébastien NEVES

JAJ :

Point fort : on arrive à couvrir tous nos matchs, pas de retour négatif des clubs à notre connaissance.

Points faibles :

- Manque de dispo des JAJ
- Trop de temps pour certains clubs à faire les conclusions de matchs.
- Peu ou pas de communication (retour de convocation le jour même où la veille malgré groupe whatsapp). Manque d'investissement pour certains.

À améliorer : trouver un système de communication avec les JAJ plus pertinent.

Désignations JAJ : 184 arbitrages, 80 matchs couverts par les JA et 2 matchs non couverts (sur les matchs jeunes).

JA :

Points forts : tous les matchs couverts, quelques remontées des clubs sur des arbitres, un renvoyé en club.

JA investis et répondant rapidement. Communication via groupe WhatsApp.

Global : certains clubs sont mauvais payeurs, manque d'accompagnateurs, conclusion de match tardive.

Propositions pour la saison prochaine :

- Nous souhaiterions plus d'autonomie sur la gestion de nos arbitres (activation gesthand et ihand accès libre pour une personne afin de ne pas trop solliciter les salariés ligue, QCM, test physique etc. Le début de saison est souvent très chargé et compliqué à gérer.
- Création d'un poste d'accompagnement dans les clubs et école d'arbitrage à la place des bassins de pratique
- Les relations avec le comité 31 peuvent être optimisées et celles avec le comité 09 sont à créer.

SECTEUR 5 : SECTEUR SUD-OUEST

Responsable Secteur : Pascal Perpignan

Responsable JA T3 : Pascal Perpignan

Responsable JAJ T3 : Michel Sireix

Responsable désignation JA/JAJ : Mickaël Wattel / Michel Sireix

Responsables Bassin de Pratique : Benjamin Bled ; Nicolas Cam ; Mickaël Wattel ; Michel Sireix ; Bastien Duclos.

Le Secteur Sud-Ouest recense 25 clubs au total :

- 3 clubs de la Haute Garonne ; Comminges Handball ; Rieux Volvestre ; Luchon.
- 2 clubs de l'Ariège ; Saint Giron ; Vallées Arize Léze.
- 10 clubs des Hautes Pyrénées.
- 10 clubs du Gers.

Nos effectifs restent stables :

- 30 JA T3 validés pour cette saison.
- 27 JAJ T3 validés pour cette saison.
- Arrêt de 9 JA T3.
- Arrêt de 12 JAJ T3.
- 7 nouveaux JA T3 à la suite de la formation de novembre 2023 à Bagnères de Bigorre.
- 12 nouveaux JAJ T3 à la suite du stage du 15/10/2023 à Marciac.

Bilan désignations :

98% de couverture sur les désignations, cependant cela représente une grosse charge de travail pour les responsables des désignations du secteur Sud-Ouest, Mickaël Wattel et Michel Sireix qui doivent jongler en permanence chaque WE pour faire au mieux.

Pour obtenir ces 98% de désignations ils doivent désigner certains arbitres 2 fois dans le weekend, casser certains binômes. Un grand merci à eux deux pour leur professionnalisme même s'ils ne sont que bénévoles.

Aide aux clubs :

La CTA secteur Sud-Ouest propose des interventions au sein des clubs qui le désirent. Nous sommes allés à Condom faire une journée initiation à l'arbitrage le 23 octobre avec 20 participants.

Stage Formation Saison 2023-2024 :

Stage de rentrée le 22 septembre 2023 à Rabastens de Bigorre. Pascal Perpignan, Mickaël Wattel et Benjamin Bled pour l'encadrement. 19 personnes présentes (11 JA et 8 JAJ). Au vu du peu de participants il a fallu redynamiser nos JA T3 et JAJ T3, relancer les clubs sur le besoin de fournir des arbitres pour pouvoir commencer la saison plus sereinement.

Tournoi détection JAJ T3 15 octobre 2023 à Marciac :

Uniquement 5 clubs (PNH, Rabastens, St Giron, Lomagne, Bagnères) ont présenté des JAJ clubs en vue de les promouvoir en « JAJ T3 en formation ». 12 candidats retenus pour passer JAJ T3 sur un panel de 17 présents. Les encadrants Pascal Perpignan, Benjamin Bled, Mickaël Wattel, Michel Sireix, Sébastien Robert.

Formation « Devenir JA T3 » Novembre 2023 à Bagnères de Bigorre :

Pascal Perpignan, pour l'encadrement. Stage effectué en 3 modules 1/2 journée théorique et le dernier module sur la journée QCM, test physique et mise en situation sur terrain. Recrutement de 7 nouveaux JA T3 (1 Rabastens, 2 Comminges HB, 2 Lombez Samatan, 2 Condom) qui ont permis d'étoffer le groupe d'arbitres adultes du secteur.

Stage PPF Catégories -13 et -15 le 21 janvier 2024 à Bagnères de Bigorre :

Pascal Perpignan, Bastien Duclos, Benjamin Bled pour l'encadrement. 19 JAJ club présents (5 Tarbes Pyrénées HB, 5 TUHB, 3 PNH, 4 Comminges HB, 2 Lourdes) de tous niveaux débutants ou ayant déjà fait quelques arbitrages en club, quelques potentiels décelés. Le but étant de leur prodiguer des conseils et de les encourager à continuer l'arbitrage en club, avant de passer dans la filière JAJ T3 en formation dès qu'ils auront l'âge requis.

Stage Mi-Saison le 25 février 2024 à St Laurent de Neste :

Pascal Perpignan, Mickaël Wattel, Benjamin Bled, Michel Sireix pour l'encadrement. Uniquement 20 présents sur un potentiel de 30 JA et 27 JAJ. Travaux en groupe sur plusieurs thèmes le matin et mise en situation sur match l'après-midi.

Stages en prévisions :

- Stage PPF Deuxième regroupement JAJ club Catégories -13 et -15.
- Stage perfectionnement JAJ T3

Nos Plus :

- Notre secteur s'efforce de désigner des arbitres chaque weekend, 99% de couverture.
- Notre effectif JA et JAJ reste stable.

A consolider :

- Les relations avec les clubs. Très peu nous sollicitent, certains ne répondent même pas aux mails.
- Les relations avec les comités sont pratiquement inexistantes sauf pour le bilan de fin d'année lors de leur AG.
- Besoin d'étoffer notre équipe CTA Sud-Ouest pour couvrir l'ensemble de notre territoire plus facilement.

Nos difficultés :

- Le périmètre de notre secteur est très grand sur 4 départements, difficile de motiver tous les clubs en fonction des lieux de stage et formation.
- Certains clubs ne sont pas impliqués par la démarche de l'arbitrage.
- L'accompagnement et le suivi de nos JA et JAJ par manque d'accompagnateurs territoriaux.

Les axes d'améliorations :

- Avoir une réunion de début de saison en coordination avec chaque comité de notre secteur (Gers et Hautes Pyrénées) et les clubs de ces comités pour établir les actions à entreprendre sur l'arbitrage.
- Trouver des lieux de formations centrés géographiquement sur notre secteur pour éviter d'avoir des refus de participation.
- Former plus d'accompagnateurs territoriaux pour être en mesure de faire plus de suivi sur nos JA et JAJ

SECTEUR 6 : NORD

Responsable : Rémy Brunet

Responsable JA T3 : Anthony Buffet

Responsable JAJ T3 : Magali Bougrainville

Resp JAJ Club : Jorge Garcia

Désignation (A) : Benjamin Dejean

Désignation (J) : Benjamin Dejean

Responsable Acc Ter : Christian Cavallin

Désignation (Acc Ter) : David Bennet

FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

Une réunion en présentiel avec l'équipe secteur dans l'été pour calage de la saison.

Une réunion avec les représentants des clubs courant janvier.

Des échanges réguliers sur les problématiques et actions à mener entre membres de l'équipe via groupe WhatsApp, téléphone, SMS, Mail.

FORMATION

- Environ 10 stages de validation en juin, juillet, août, septembre, octobre
- 1 stage de début de saison
- 2 stages groupe T3 Perf sur matches de championnat (PNF ou 1e division territoriale)
- 1 visio sur thème ihand et FDME sur base du volontariat
- 2 soirées T3 Perf (visio d'environ 1h)
- 2 stages JAJ T3 : 1 stage identique réalisé sur le périmètre des 3 comités présents sur le secteur à des dates différentes + 1 stage commun avec peu de participants
- 2 stages JAJ Club : en parallèle des stages JAJ T3
- Formation nouveaux T3 (3 modules obligatoires pour validation) : deux formations complètes (3 modules) en présentiel, deux rattrapages complets (3 modules) en distanciel. Une nouvelle session est en réflexion sur juin-juillet pour préparation de la saison prochaine
- 1 stage de mi-saison (tous groupes), environ 1/3 de l'effectif présent

DÉSIGNATION

462 matchs à couvrir

69% sur championnats +16,31% sur championnats jeunes

84% le samedi, 16% le dimanche

47 matchs non couverts (23 pour absence, 24 pour non-désignation) et 30 arbitrés par des arbitres extérieurs ou régionaux

CONSTATS

La concentration des matchs sur le créneau 18h-21h rendent compliquées les désignations. Beaucoup d'arbitres ont une double, voire une triple casquette, qui ne leur permet pas de pouvoir officier régulièrement, d'autant plus sur un secteur étendu comme le nôtre. De fait, beaucoup de nos matchs ne sont pas couverts par des arbitres issus du secteur, voire pas couverts du tout.

GROUPE JA ET JAJ T3

Effectifs :

JA : 6 T3 Perf, 23 T3 I,

7 à 0 match, 1 siffle uniquement sur challenge, 1 siffle sur un autre secteur 1 laissé à disposition du club pour travailler

JAJ : 7 T3 Perf, 24 T3 I,

1 siffle sur un autre secteur, 9 à 0 match (essentiellement issus de la formation nouveaux T3)

Accompagnateurs : 7 validés

Les arbitres à 0 match sous désignation seront remis à disposition de leur club en fin de saison s'ils terminent la saison à 0 match.

PROMOTION T2

Un binôme (JA) promu en cours de saison (Gosiewski-Boulesteix).

Un binôme (JA) proposé à la montée en fin de saison (Bougrainville-Rossin).

PPF ARBITRAGE : Travaux différents en fonction des comités.

Lot : Des actions en local qui se sont bien déroulées.

Tarn-et-Garonne : Peu d'actions mais des échanges.

Haute-Garonne : 0

BASSINS DE PRATIQUE

Devant le constat réalisé la saison dernière, nous avons proposé des stages JAJ T3 sur le périmètre de chaque comité représenté sur le secteur. En parallèle de ces stages, un regroupement JAJ Club était organisé. Le concept a bien fonctionné sur le 46 où une dizaine de jeunes ont pu être identifiés. Sur le 31 et le 82, moins de jeunes se sont présentés mais le bilan reste plutôt positif.

PROJECTIONS

Une formation nouveaux T3 est en réflexion sur la fin de saison en parallèle des tests physiques.

SECTEUR 7 : ALBI RODEZ MENDE

Responsable secteur : Thierry GOURC

Effectif arbitres :

49 JAJ T3 dont 12 non validés, nous avons eu 9 nouveaux JAJ cette saison.

30 JA T3 dont 6 non validés, 6 jamais disponibles et 1 blessé toute la saison. Aucun nouveau JA cette saison.

FORMATION

2 formations en visioconférence avec Arnaud Bouteiller pour JA et JAJ T3.

DÉSIGNATIONS

Gros déficit sur les JA avec 40% des matchs adultes non couverts, appels réguliers sur la région pour couvrir le plus de matchs possibles;

RELATIONS AVEC LES CLUBS

Bonnes relations avec les clubs malgré plusieurs qui ne fournissent pas ou peu d'arbitres.

Améliorations à apporter :

- Sensibiliser les gens pour venir renforcer l'équipe CTA présente.
- Conserver les gens en place et les récompenser pour leurs efforts et leur présence.

Saison prochaine :

- Nous allons faire des formations régulières avec le comité du Tarn et la CTA pour les JAJ club qui veulent passer T3.
- Continuer les visioconférences avec Arnaud Bouteiller
- Recruter pour étoffer le secteur et surtout garder nos arbitres actuels et essayer d'en recruter de nouveaux.

LE PROJET DE PERFORMANCE ARBITRAGE

Principe initial : Une phase de détection dans les secteurs des 13/15 ans lors de stages départementaux, en collaboration avec les secteurs. Les plus performants arbitrent les IDR1 et les finalités IDR, ils sont évalués par un CTF ou CTS et un suiveur arbitre. Les 24 meilleurs binômes sont convoqués pour arbitrer ces compétitions.

Fonctionnement : Une liste est établie à partir de ces stages, avec un classement. La désignation pour arbitrer les IDR est issue de ces stages (c'est une récompense). Le secteur propose cette liste à la CTA qui convoque les JA aux différentes compétitions.

Sur le plan pédagogique : profiter de ces moments-là pour avoir un maximum d'actions sur le terrain. Profiter des entraînements des joueurs pour observer/siffler des jeux à thèmes/siffler des scénarios établis/siffler les moments d'oppositions + suivi/retour vidéo. Utilisation des oreillettes.

L'encadrement de ces stages nécessite un formateur arbitre en plus du technicien qui ne pourra intervenir, dans certains cas, qu'à des moments identifiés, sans pouvoir être dans la gestion globale du groupe arbitres.

26 binômes de 14 à 16 ans ont été détectés à l'occasion de ces compétitions 2023-24 pour être suivis l'année suivante à l'occasion des Inter-comités.

Les inter comités Régionaux 2023-2024 ont permis de suivre, d'évaluer et d'orienter 36 binômes de 15 et 17 ans issus de la détection de la saison précédente. Cette détection a permis la désignation des binômes représentant l'Occitanie pour participer aux compétitions Inter-ligues, ainsi que les finalités nationales des Inter-comités.

FORMATION INITIALE DES JUGES ARBITRES : BILAN ET PERSPECTIVES

Le but est de la formation des arbitres est de répondre aux besoins du projet fédéral en bâtissant des parcours de formation des jeunes arbitres d'Occitanie à partir des référentiels nationaux. L'enjeu consiste à uniformiser les pratiques en vue d'améliorer le niveau global d'arbitrage et de concourir à la détection des meilleurs potentiels (PPFA).

Les parcours des JAJ T3-T2 et T1 proposés suivent les principes d'une formation sous une forme modulaire organisée au fil de la saison, privilégiant l'alternance de moments en présentiel, en FOAD et en suivis mais aussi en prenant en compte l'alternance des méthodes de formation.

- En présentiel : il s'agirait de préférer le travail sur le terrain, en arbitrant les séquences de jeu ou d'entraînement, en utilisant l'outil vidéo, en partant d'apprentissage de l'arbitrage en solo vers l'arbitrage en binôme.
- En FOAD : utiliser cet outil pour l'apprentissage des règles, gestes, sous forme de quiz, de vidéos, textes à trous, tutoriel, documents à consulter.

Ces modules en distanciel permettront en outre :

- d'évaluer le niveau de connaissance de chacun,
- valider les acquis du module précédent
- de préparer à la participation au module présentiel suivant

Les suivis, outil d'accompagnement dans la formation et d'évaluation, permettent d'évaluer les évolutions en fonction des contenus abordés en formation et certification en fin d'étape.

De manière plus générale, il s'agit de lier sa formation de Juge-Arbitre jeune à sa pratique de joueur et vice versa ; de susciter un intérêt à la fonction d'arbitre, par le jeu ; de les amener progressivement vers une démarche d'auto-évaluation dans leur processus de formation.

QUELQUES CHIFFRES

Effectifs au 24/04/2024 :

Groupe	Effectif 23-24	Effectif 22-23
JAJ CLUB	1744	1754
JAJ T3	243	238
JAJ T2	52	53
JAJ T1	7	14
JA T3	174	151
JA T2	39	40
JA T1	42	44
JA T1N*	2	0
Total général	2303	2294

*T1N intégrés au T1 en 2022-2023

Effectifs des arbitres actifs au 24 avril 2024 ayant effectué au moins 5 arbitrages :

Étiquettes de lignes	Effectif 23-24	Effectif 22-23
JA CLUB	462	458
JA T3	202	198
JA T2	55	47
JA T1	8	13
JA T3	136	120
JA T2	39	37
JA T1	43	39
JA T1N*	2	0
Total général	948	912

*T1N intégrés au T1 en 2022-2023

Taux de couverture :

Compétition	Désignés	Joués	Taux de couverture 23-24	Taux de couverture 22-23
+16 ans f autan	101	101	100%	97%
+16 ans f nationale 3	149	152	98%	100%
+16 ans f prenatonale	316	340	93%	96%
+16 ans f territorial	507	600	85%	86%
+16 ans m autan	125	126	99%	97%
+16 ans m excellence	313	320	98%	97%
+16 ans m prenatonale	238	239	100%	99%
+16 ans m territorial	760	909	84%	87%
-17 ans f 1ere division	129	150	86%	90%
-17 ans f 2e division	214	238	90%	88%
-17 ans f 3e division	108	117	92%	89%
-17 ans m elite	144	159	91%	98%
-18 ans m 1ere division	143	162	88%	92%
-18 ans m 2e division	200	223	90%	82%
-18 ans m 3e division	324	348	93%	89%
-18 ans m 4e division	182	193	94%	86%
Total général	3953	4377	94%	91%

RÉUNIONS CNA/CTA

18/09/2023	Visio CNA/CTA
7 et 8/10/2023	Réunion de travail CTA/CNA à la MDH
30/10/2023	Visio CNA/CTA
23/11/2023	Visio CNA/CTA
18/12/2023	Visio CNA/CTA - féminisation
15/01/2024	Visio CNA/CTA
11/03/2024	Visio CNA/CTA
15/03/2024	CTA/CNA Pôle Territoire
20 et 21/04/2024	POLE TERRITOIRE - PRESIDENTS CTA-CDF

PERSPECTIVES DE DÉBUT DE SAISON 24/25

Des circonstances de tests (physiques et théoriques) seront proposés dès le début de la saison (1er juin 2024) pour pouvoir valider des arbitres avant la pause estivale.

La CTA souhaite avoir un référent arbitrage dans chaque club afin de pouvoir mieux communiquer les informations relatives à la commission et avoir des retours des clubs. Pour inscrire votre référent vous pouvez scanner ce QR code ci-contre :



La structuration en bassins de la CTA fait l'objet d'une réflexion afin de la faire évoluer.

Des évolutions devraient voir le jour concernant les formations T3 (validation).

La formation accompagnateur club va venir compléter l'offre de formation des techniciens de l'arbitrage (Accompagnateur école d'arbitrage, animateur école d'arbitrage et accompagnateur territorial). Le but étant de rendre le premier échelon d'accompagnateur plus accessible.

Hélène BLANQUET
Présidente CTA

BILAN DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE 2023/2024

Comme à l'accoutumé, nous allons commencer ce bilan de commission de discipline territoriale par quelques chiffres. A l'heure de l'écriture de ce bilan, 101 dossiers traités sur 14 commissions de discipline. L'année dernière au même moment nous étions à 73 dossiers. Il y a une vingtaine de dossiers qui sont en cours de traitement et qui seront jugés fin mai. Une à deux commissions seront également planifiées au mois de juin. Un final prévu à 140 dossiers, un triste record. A ce rythme, on sera autour de 250 dates fermes de suspensions (180 la saison dernière), 150 dates avec sursis (110 la saison dernière), 30 dates de huis clos fermes (4 la saison dernière), 10 dates de huis clos avec sursis (3 la saison dernière) et 5 avertissements.

Faits marquants :

- Première sanction d'un club directement avec une amende financière sans passer par la case huis-clos à la suite d'une modification du règlement disciplinaire sur la saison 2023-24. La raison : un club qui a fait des faux certificats médicaux réalisés de manière organisée depuis plusieurs années = 5000€
- Plus grosse sanction : 1 an de suspension pour une agression lors d'un match de territorial féminin entre joueuses durant un temps mort.
- Les matches féminins ont pris une place plus importante cette saison. 30 % des dossiers contre moins de 10 % les saisons précédentes.
- 20% des dossiers sont des injures durant une rencontre entre joueurs(es) ou envers les arbitres.
- Cette saison une augmentation de 25% des dossiers concernant des coups portés et des attitudes agressives. Clairement plus de violence sur les terrains.
- Cette saison, 10% des décisions sont des huis clos (ferme ou avec sursis). Là encore une augmentation par rapport à la saison dernière, même si elle reste plus limitée, qui traduit un comportement du public plus hostile envers les acteurs d'un match et pas simplement des arbitres même s'ils en sont la cible principale.
- Cette saison, 55% des dossiers concernent des matches adultes et 45% sont des matches de jeunes.

A l'heure actuelle, un seul dossier est allé au bout de la procédure d'appel. Le dossier a été minoré de 12 dates fermes à 8 dates (6 fermes et 2 sursis).

Donc après ces quelques chiffres, je pense que l'on va tous être d'accord pour dire que la situation en termes d'incivilités et de non-respect sur les terrains ne s'améliore pas et s'aggrave depuis la COVID.

Une fois que l'on a dit cela, que fait-on ? On fait souvent le reproche à la commission de discipline son manque d'actions en ne prenant pas des décisions assez fortes contre ces faits. Les chiffres indiquent le contraire et je dirais que l'on n'est qu'une petite partie de la solution.

N'avoir qu'une posture répressive nous conduira qu'à l'échec.

La discipline a une vision globale sur les comportements en Occitanie et a constaté, en particulier cette saison, que de plus en plus d'acteurs autour et sur les terrains n'acceptent plus l'erreur. Cette dernière peut être une erreur d'arbitrage, une erreur de la table de marque, une erreur de procédure (FDME notamment).

Pour la discipline, tous les acteurs sur les terrains doivent réfléchir à leur rôle, en particulier sur les matches de jeunes, et quels sont les comportements que l'on doit avoir pour que le match arrive à son terme dans de bonnes conditions. Pour la discipline, on ne peut plus entendre « c'est la faute de l'arbitre si le match a dégénéré ». Trop de dossiers cette saison où les officiels responsables ont confondu l'arbitre avec un punchingball, réceptacle de toutes les critiques, et je me répète, en particulier sur les matches de jeunes où les arbitres sont également des arbitres en apprentissage. Trop d'encadrants dans l'incapacité de voir que la quantité de critiques déstabilise les jeunes arbitres (et pas que des encadrants sans diplômes), les mettent en difficulté et finalement génèrent un match à problèmes, source de dossiers disciplinaires. Trop d'encadrants obsédés par le résultat oublient leur rôle de formation et de respect des acteurs. La COVID a entraîné un arrêt de beaucoup d'arbitres expérimentés. La CTA s'efforce de former la nouvelle génération mais cela prend du temps et l'expérience ne s'acquiert qu'après quelques années de pratique.

De plus, ce comportement inadapté des encadrants fait écho dans le public qui en rajoute à ces ambiances compliquées et qui là encore génère des dossiers de discipline. Le constat également fait cette saison est que là où le ou la responsable de salle est intervenu(e), la situation conflictuelle a été apaisée dans la grande majorité des cas. Il suffit souvent d'une seule personne ou supporteur pour créer une mauvaise ambiance dans les tribunes, mais il suffit également d'une personne de bonne volonté pour mettre des limites et régler ce type de situations. Nous ne sommes pas sans armes contre ces dérives. Il faut de la volonté et des actions de toutes et tous pour les combattre. Cela commence dans les clubs avec, par exemple, de la formation interne avec la présentation notamment du rôle du responsable de salle et un retour d'expérience de la discipline sur ces sujets. La commission de discipline, sur demande, peut accompagner les clubs. Cela a été fait sur la saison 2023-2024 avec une réunion réalisée dans les locaux d'un club intégrant des parents, des dirigeants et des encadrants. Pour la discipline, notre réaction commune à ces actes d'incivilité doit commencer par du dialogue entre les acteurs et de la formation (cadres, responsables de salles, table de marque) pour se terminer par des sanctions en dernier lieu.

Cette saison a également été marquée par la mise en place d'une organisation différente dans la gestion des dossiers avec un recours à des commissions réalisées totalement en visioconférence. L'objectif de cette organisation de début de saison est de pouvoir traiter plus de dossiers. Les plus « simples » en visioconférence et de garder les plus gros dossiers en présentiel. Il semble que cela était prémonitoire pour cette saison.

Un grand merci à l'implication de tous les membres « bénévoles » de la discipline pour leur temps et l'implication dans l'objectif de rendre des décisions les plus justes possibles. Un grand merci à Véronique Belin pour son implication et son professionnalisme dans la gestion des dossiers.

Merci aussi au bureau directeur de la ligue et aux autres commissions qui nous ont permis de travailler en toute sérénité et en toute indépendance, quelles que soient les décisions qui ont été prises. C'est appréciable.

Yannick Bouyssonnie

Président de la commission territoriale de discipline

BILAN DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES RÉCLAMATIONS ET LITIGES 2023/2024

C'est une saison 2023-2024 avec un record jamais vu de dix dossiers qui ont été minutieusement analysés, par le bureau directeur, conformément aux textes fédéraux, en l'absence de constitution de cette commission.

Jean-Philippe Dubedout
Vice-Président de la ligue

Saisine	Motif	CRL	Jury d'appel	CNOSF
Club 1.	Un joueur non qualifié a participé à un match	Recevable, confirme décision COC	Recevable 11.12.2023 confirme décision COC	05.04.2024 Le conciliateur a donné raison à la FFHB mais le club a fait opposition à la proposition de conciliation.
Club 2.	Deux joueurs non qualifiés ont participé à un match	Recevable, confirme décision COC		
Club 3.	Un joueur non surclassé a joué en catégorie supérieure	Recevable, confirme décision COC		
Club 4.	Non-respect du nombre de licenciées mutées sur une Fdme (4 au lieu de 3)	Recevable, confirme décision COC		
Club 5.	Le club visiteur a quitté l'aire de jeu et n'a pas repris le jeu	Recevable, confirme décision COC		
Club 6.	Le ballon n'est pas rentré dans le but avant le buzzer signifiant la fin du match	Irrecevable hors délai		
Club 7.	Non-respect du protocole et l'utilisation d'un arbitre non qualifié	Irrecevable hors délai		
Club 8.	Erreur de projection de document puis mauvais conseil d'un membre de la CTA	Recevable, infirme décision COC		
Club 9.	Match reporté cause mouvements sociaux agriculteurs	Recevable, confirme décision COC	Recevable 21.03.2024 confirme décision COC	
Club 10.	Notification de match perdu trop tardive de la COC	Recevable, infirme décision COC		

DÉVELOPPEMENT - PERFORMANCE SOCIALE SERVICE AUX CLUBS

RESSOURCES HUMAINES

Michel HUC, élu en charge des politiques publiques
Thierry BROUSSES, élu référent intégrité

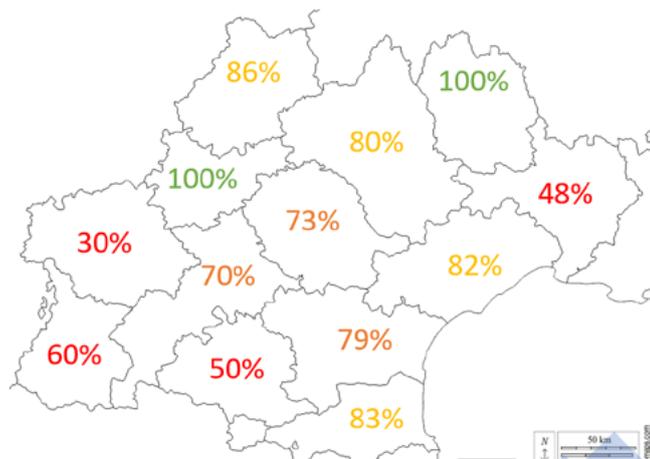
Agents mobilisés sur la mission Développement :

- 0.5 ETP agent de développement : agent de développement en charge du sport santé : départ en décembre 2023 pour autre opportunité professionnelle
- 2 apprentis développement & sport santé : 1 départ en septembre sur demande de l'apprenti + 1 départ en mars 2024 pour autre opportunité professionnelle
- 0,15% ETP agent en charge du service civique
- 1 CTS 0.5 ETP

LABEL FFHB

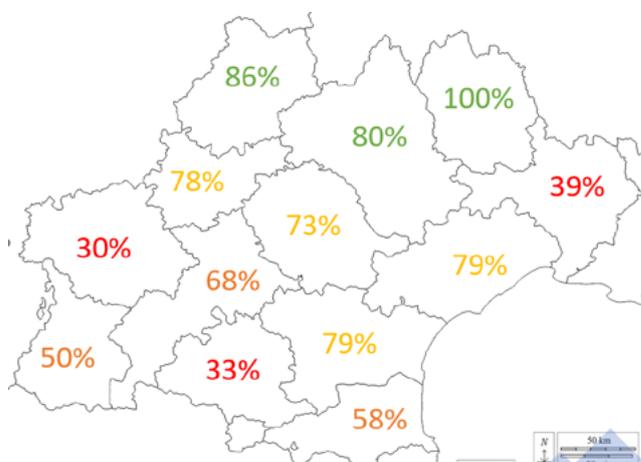
Les labels ont une validité de 2 ans et 85% des indicateurs sont extraits de Gest'hand. Ces labels permettent d'avoir une vision globale sur la vie du club en lien avec le projet associatif qui est le prérequis pour faire la demande.

Taux de déploiement : nombre de clubs ayant fait une demande sur le nombre de clubs du comité.



CD	Nombre de clubs	Nombre de demandes	Taux de déploiement	Nombre de labellisés	%
9	6	3	50%	2	33%
11	14	11	79%	11	79%
12	10	8	80%	8	80%
30	31	15	48%	12	39%
31	37	26	70%	25	68%
32	10	3	30%	3	30%
34	34	28	82%	27	79%
46	7	6	86%	6	86%
48	1	1	100%	1	100%
65	10	6	60%	5	50%
66	12	10	83%	7	58%
81	11	8	73%	8	73%
82	9	9	100%	7	78%
LIGUE 61	192	134	70%	122	64%

Pourcentage de clubs labellisés par comité :



Prochaine campagne des labels saison 2024-2025 : 2 ans pour laisser du temps aux clubs pour structurer les domaines souhaités et pouvoir répondre aux objectifs fixés par le cahier des charges fédéral.

RÉSEAU

FFHB :

- Participation au séminaire PERFORMANCE SOCIALE FFHB du 4 au 7 décembre 2023 à la Maison du Hand (Loïc SAVIGNAC et Anne SOYER)
- Participation aux réunions mensuelles FFHB sur l'ensemble des dossiers et dispositif géré par le pôle performance sociale fédéral (Anne SOYER)
- Participation au séminaire Féminisation FFHB les 19 et 20 avril 2024 à la maison du handball (Anne SOYER)
- Participation aux assises sport santé FFHB les 23 et 24 avril 2024 à la maison du handball (Anne SOYER)

TERRITOIRE :

1/ Animation d'un temps focus « performance sociale » lors du conseil du territoire le 16 décembre 2023

Deux heures d'ateliers animés par Michel HUC (élu politiques publiques) et Anne SOYER (CTS)

- Atelier 1 : définition par groupe de la performance sociale, le développement, l'aide aux clubs
- Atelier 2 : les priorités de travail pour le développement aux services des clubs
- Atelier 3 : comment coopérer dans un axe de complémentarité au service des clubs ?

2/ Transmission aux comités d'une analyse sur les labels et les offres de pratique : création d'un outil d'analyse sur le déploiement des offres de pratique sur l'Occitanie prenant en compte :

- La pratique proposée dans le club
- Nombre de licenciés dans la pratique
- Le nombre de personnes formées dans le club
- Les demandes ANS déposées en 2023 sur le déploiement de la pratique
- L'obtention du label

Outil partagé à l'ensemble des comités pour évaluer l'impact du déploiement des offres sur leur département.

Pratique	Labels	Clubs proposant la pratique	Personnes formées	Projets ANS 2023	Pratiquants (extraction au 14/12/23)
Féminisation	82			35	12 038
Baby	53	132	114	15	1 448
Hand à 4	37		45	37	
Handfit	13	39	61	18	275
HandEnsemble	7	7	31	5	50
Intégrité/ Citoyenneté	77				88 services civiques

3/ Envoi d'informations aux comités sur les différents dispositifs en cours « infos perf sociale »

SPORT SANTÉ

Sport santé séniors :

- Mise en place d'intervention handfit sur un public seniors dans le cadre de l'AAP CARSAT Midi-Pyrénées en partenariat avec le CD 46

Enfance jeunesse :

- Poursuite de la collaboration en lien avec le grand défi "Vivez Bougez"

Handicap :

- Mise en place de la quatrième édition des Rencontres Régionales Handensemble le 15 et 16 juin 2024. Cet évènement est en lien avec l'ITFE pour la formation des TFP IV.

Sport en entreprise :

Signature d'une convention de partenariat

- Intervention de la Ligue Occitanie à la Maison Régionale des sports de Montpellier, atelier handfit, 10 participants
- Intervention Toulouse, atelier handfit, CD31
- Intervention de la ligue FFSE sur la formation continue des TFP IV Educateur de handball/ module handfit
- 8 juin : journée sport en entreprise Toulouse

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Structuration de clubs :

A la suite de l'expérimentation sur la saison 2022-2023, la Ligue a reconduit un accompagnement sur la fonction dirigeant de 18h30 à 20h30 en visioconférence. Ce dispositif était en concomitance avec les modules du certificat 2 « Contribuer au fonctionnement de la structure ».

Les thématiques abordées :

Thématique de formation / Nombre d'inscrits / formateurs

La responsabilité, incontournable, droits et devoirs de la réglementation dans le vie	L'offre de pratique au service du développement de nouveaux publics et des partenaires	Le projet associatif	Budget et dossier de subvention	les différents acteurs de son environnement	Accompagnement à la formalisation du projet associatif
14	16	14	19	17	13
Anne SOYER	Anne SOYER	Anne SOYER	Maxence LASALLE Anne SOYER	Anne SOYER	Anne SOYER
Mieux cibler sa communication (comment, quoi, vers qui, quels outils)	Mieux communiquer (plan de communication, l'utilisation des outils)	Les outils digitaux au service du projet	Actions de développement événementiel et promotion	L'animation du projet (dynamique de groupe)	Identifier les partenaires institutionnels et fédéraux dans le cadre de son projet
18	17	15	19	15	16
Anaïs BESSIERES Anne SOYER	Anaïs BESSIERES	Dominique CHIROSSEL Anne SOYER	Anaïs BESSIERES	Anne SOYER	Anne SOYER

On déplore des inscriptions qui n'ont pas été honorées.
On compte cependant une dizaine de fidèles à l'ensemble des visios.

Aide aux nouveaux clubs :

Pour chaque nouveau club affilié des temps de rencontres sont mis en place afin de leur faire part des aides fédérales et territoriales à leur disposition. Sur cette saison, 2 clubs ont été créés : Handball Club Uchaud (30), Bessan HB (34).

Aide aux nouveaux clubs :

- Handball Club Uchaud
- AS Tolosa

SERVICE AUX CLUBS

Mise en place du « service aux clubs » (SAUC) : nouveau service de la ligue réunissant les agents en charge de la COC, Arbitrage, Statuts et Règlementation, Finances, Discipline et Développement/performance sociale. Coordination CTS.

Bilan des actions menées et perspectives pour l'olympiade 2024-2028

Trois réunions dont une en présentiel visant à travailler sur les perspectives au regard du bilan effectué.

Volonté de travailler dans des logiques de projet.

Souhait de développer les axes suivants :

1) Collaborer :

- Avoir une meilleure connaissance collective des dispositifs généraux (CMCD/contrat d'accompagnement à la réussite, organisation/gestion des commissions - services, professionnalisation...)
- Maintenir et optimiser le travail avec les élus référents, mise en place d'outils : entretien hebdo, fiche navette, confiance, autonomie, fluidité des échanges
- améliorer la circulation des informations
 - SAUC : simplifier les outils d'infos pour les clubs (plus clair, plus simple, modifiable à échéance, plus fun #Genially)
 - Créer un organigramme à destination des clubs / comités
 - Ex ARB : lien avec les CD/clubs
- Créer un agenda partagé des temps forts de la ligue sur la saison
- Créer un pool de clubs pilotes pour tester des dispositifs au besoin

2) Travailler plus en transversalité commissions/ services/ missions

- CMCD : SR + ARB + ITFE + DEV
- SPORTIVE : COC + ARB (début saison, lancement de nouvelles phases)
- Intégrité : DISCIPLINE + ARB + INTEG
 - Formation Responsables de salle
- Emploi (en lien avec l'ITFE), créer un observatoire de l'emploi (Gest'hand)

3) Optimiser

- Améliorer la gestion de l'accueil téléphonique (revoir le menu d'accueil, créer des temps «sans téléphone» en alternance chez les postes administratifs,
- Poursuivre la mise en place du « Service aux clubs »
 - Planification, outils collaboratifs efficaces
- Mutualiser les outils entre les commissions/ service (so we sign, Genially, Kahoot)

Proposer un temps d'échange avec les agents des CD pour avoir plus d'éléments sur les besoins des clubs à mettre en place pour la saison prochaine (ETR).

APPELS À PROJETS FFHB

Sur cette saison les clubs ont été actifs dans le cadre des appels à projet. Les critères pour les demandes à minima étaient :

- Une personne formée
- Une séance de la pratique durant le mois de la pratique du calendrier fédéral
- La formalisation du projet en lien vers des publics ou des structures cibles
- Budget

Procédure :

- Les clubs déposent un projet
- Instruction ligue en lien avec les comités en temps
- Dépôt des bilans d'action par les structures
- Instruction Ligue en lien avec les comités en temps, plus remontée des dossiers « coup de cœur territorial »
- Instruction de la FFHB pour définir les lauréats nationaux parmi les lauréats territoriaux.

Les chiffres :

Pratique	Dossiers déposés	Bilans déposés	Lauréat Territoriaux	Lauréat Nationaux
Hand pour elles	12 (N-1=17)	12	-Comité Aude -Stade Olympique Millavois HB -Vergèze HB	Vergèze HB
HandEnsemble/ LIDL	9 (N-1=2)	9		-Comité de l'Aveyron -Bagnols Gard Rhodanien -Narbonne HB
Baby hand	20 (N-1=12)	14	-Comité de l'Aude -Comité Haute-Garonne -Club HB Sévérageais	En attente
Handfit	6 (N-1=4)	4	-Bédarieux -Saint Affrique HB	En attente
BeachHandball	4 (N-1=6)	4	En cours	En cours
Hand à 4	14 (N-1= ?)	En cours	En cours	En attente

AUTRES TYPES DE PARTENARIATS

Relais auprès des comité pour participer aux étapes d'arrivée du parcours de la Flamme Olympique :

Lundi 13 mai 2024	FFHandball	Millau-Sète-Montpellier	Montpellier	Comité 34
Mercredi 15 mai 2024	FFHandball	Pyrénées-Orientales	Perpignan	Perpignan Roussillon HB
Jeudi 16 mai 2024	FFHandball	Aude	Carcassonne	Comité 11
Vendredi 17 mai 2024	FFHandball	Haute-Garonne	Toulouse	Comité 31
Samedi 18 mai 2024	FFHandball	Gers	Auch	Comité 32
Dimanche 19 mai 2024	FFHandball	Hautes-Pyrénées	Tarbes	Comité 65

- UNSS Montpellier : journée sport féminin annulée en raison des conditions météo.

Protection Judiciaire de la Jeunesse :

- Participation à l'évènement " Fabreak ton slam " à Montauban le 29 février 2024, Caravane du hand, Ligue + CD82, 50 participants

- Convention en cours de signature pour proposer des activités handball aux jeunes de la PJJ sur l'ensemble de la Région.

Interventions CROS Occitanie : apprenti ou agent de développement en prestation

- Journée JOP 2024 : lycée André Chamson (30), atelier handfit, 24 participants (Loïc Savignac)
- Journée JOP 2024 : lycée Théophile Roussel (48), atelier handfit, 20 participants (Loïc Savignac)
- Journée Formation Services Civiques : (Valentin Malgouzou)

INTÉGRITÉ

Référents : ELU Thierry Brousses/ CTS Anne Soyer

Accompagnement des clubs concernés par des cas.

Finalisation document de présentation enquête ligue sur les incivilités dans les clubs.

Mise en place d'une enquête de besoins/ formations des référents des comités.

Lancement de signalements.

Temps focus intégrité durant l'ETR 2023-2024.

Participation au séminaire fédéral intégrité les 19 et 20 janvier 2024 à la maison du handball.

ANS

Gestion de la campagne particulière du dispositif "Vacances Olympiques et Paralympiques".

Enveloppe Occitanie : 22 324 €

Mise en place d'un webinaire à destination des structures handball le 29 mars 2024 comptant 28 participants.

Montant ANS Occitanie 2024 : 260 682€ (N-1 = 264 690€)

Objectifs à atteindre :

- 50% à minima pour les clubs
- 8% à minima pour le public en situation de handicap (pour les structures inscrites au handiguide des sports)
- 20% public féminin
- Accession territoriale plafonné à 15%

Attention particulière à avoir pour les dossiers traitant de :

- Lutte contre les violences
- Sport santé

Enveloppe ANS 2024 Occitanie	PSF	Vacances JOP 2024
283 006 €	260 682 €	22 324 €

Campagne 2024 :

- COFIL ANS Occitanie
- Création d'une page dédiée ANS avec documents supports et tutoriels nécessaires
- Lancement de la campagne
- Période de dépôt des dossiers
- Instruction (complétude et analyse des dossiers)
- COFIL ANS Occitanie : proposition de montants attribués pour la commission fédérale FFHB

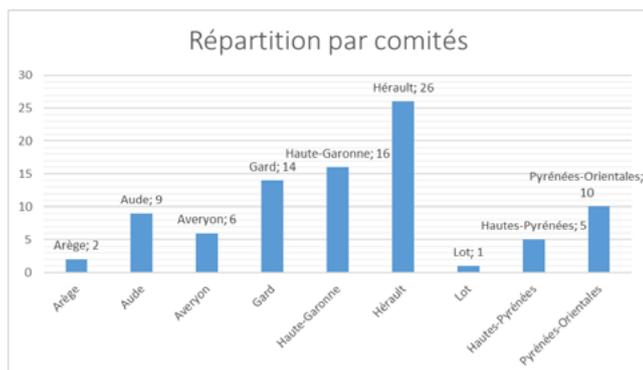
	Territoire clubs/CD	Club	CD	Ligue
Nombre dossiers	78	64	14	1
Nombre actions	194	151	43	3
Montants demandés	613 973 €	395 353 €	139 239 €	79 381 €
Montants proposés	283 006 €	149 841 €	53 784 €	79 381 €

Campagne ANS PST : aucune sollicitation à date.

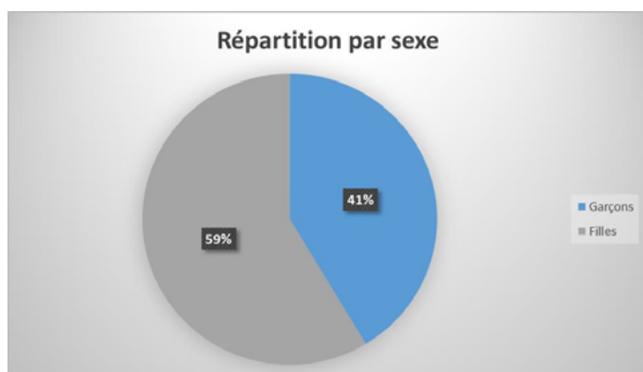
SERVICE CIVIQUE

0.15 ETP Mathilde Naviau

Pour la saison 2023-2024, la Ligue Occitanie de Handball a contractualisé 89 contrats de service civique au sein de 58 clubs (90 pour 55 clubs en 2022-2023, 73 pour 43 clubs en 2021-2022).



La répartition par comité a évolué avec 4 départements non représentés (contre 3 la saison précédente).



Concernant le sexe, la répartition est exactement la même que la saison précédente avec 28 filles et 62 garçons.

Les évolutions majeures de la saison 23-24 sur le dispositif du service civique en Occitanie sont les suivantes :

- Soucis avec la plateforme au démarrage de la campagne forçant la Ligue à passer par la mise à disposition de neuf volontaires (démarrages retardés, indemnités décalées)
- Seulement deux ruptures de contrats anticipées (contre neuf la saison précédente) : pour blessure et déménagement.
- Pas de Formation Civique et Citoyenne (FCC) organisée par la Ligue à cause de la perte de l'agrément fédéral : les volontaires ont pu majoritairement se retourner vers les FCC du CROS à Montpellier et Balma (3 dates).
- Plus de CD mobilisés sur l'analyse des dossiers.
- Davantage de tuteurs entrés en formation grâce au forcing mais encore de nombreux qui ne répondent pas aux sollicitations et cela se ressent aussi dans le suivi des jeunes.
- Encore de nombreux volontaires qui déclarent à la FCC ou par téléphone que le cadre des missions n'est pas respecté.

A distance il est difficile pour la Ligue d'évaluer clairement le nombre de clubs qui ne respectent pas le cadre et se servent du dispositif pour payer des joueurs, des entraîneurs, des arbitres. Grâce à l'appui de certains CD, une vigilance a été apportée sur cinquante volontaires à qui il a été demandé de remplir et d'envoyer régulièrement les fiches bilans de suivis des volontaires. Pour la grande majorité, les documents n'étaient pas remplis dans les temps, avec sérieux et cohérence (copier/coller entre dossiers) confirmant les suspicions initiales.

Encore plusieurs clubs qui ne répondent à aucune sollicitation ou relance et qui à nouveau cette année ne sont pas capables de nous prouver que les formations obligatoires ont été passées, que le tuteur est formé et que le cadre est respecté.

CARAVANE DU HAND

27 réservations.

INSTITUT TERRITORIAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

La saison 2023-2024 a été encore une période de transition pour l'ITFE : Anne SOYER s'est emparée du service de la performance sociale et du service aux clubs. Alexandre TORRUELLA est arrivé à la responsabilité de l'ITFE épaulé par Dylan GAZEU et de Maïder TRENTIN.

L'ensemble de l'activité de l'ITFE ne pourrait pas se faire sans l'implication des collègues de la ligue et des comités. Un grand merci pour leur engagement et leur sérieux sur ce dossier. C'est un réel plaisir de travailler avec ces ressources du territoire.

Cette saison l'offre de formation territoriale a été une nouvelle fois dispensée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE) de la Ligue (Offre modulaire et TFP de niveau 4). Une offre sur le TFP5 est proposée en collaboration avec la Ligue PACA.

L'architecture des formations en place, est destinée avant tout à développer les compétences et qualifier l'encadrement des Handballs sur l'ensemble du territoire. Par déclinaison, à fidéliser nos pratiquants et renforcer la place de notre discipline à l'échelon régional et national, mais aussi à aller chercher de nouveaux licenciés ou de nouveaux partenaires grâce aux offres de pratique.

Elle concerne tous les acteurs : dirigeants, arbitres, entraîneurs en pratique compétitive et non compétitive (nouvelles offres de pratique) mais aussi les formateurs de l'encadrement (métiers de la formation).

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi propose ci-dessous, l'ensemble détaillé des formations :

La Ligue Occitanie de Handball, via son Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi (ITFE), est habilitée par la FFHB pour mettre en place l'architecture des formations. Plus complète, plus souple et personnalisée, cette offre de formation permet à chacun de satisfaire ses besoins, tant individuels que collectifs. L'engagement en formation peut ainsi se faire selon les disponibilités, le rythme souhaité, les envies :

- En suivant une formation courte, facilement accessible constituée d'un ou plusieurs modules = **Parcours Modulaire**
- En capitalisant plusieurs modules pour se présenter à un certificat, visant notamment la reconnaissance de compétences professionnelles = **Parcours Modulaire avec certification**
- En s'inscrivant dans un parcours professionnel dans l'alternance, pour obtenir un titre à finalité professionnelle "Educateur de Handball" et exercer, contre rémunération, dans le champ de l'encadrement du Handball = **Parcours Continu, en alternance dans une structure**

Chaque formation proposée est déclinée en différents temps pour répondre conjointement aux problématiques de disponibilité, de proximité, mais aussi à l'alternance nécessaire dans le processus d'apprentissage :

- Du présentiel (sur site de formation ou à distance-classe virtuelle)
- De la Formation Ouverte à Distance (FOAD)
- Du tutorat
- De l'alternance pédagogique au sein du club avec des productions à rendre

Les adaptations/nouveautés de la saison

Pour toujours essayer de répondre au mieux aux besoins des clubs et des licenciés, nous avons à nouveau cette année fait quelques ajustements, offres supplémentaires.

- Offres de pratique : une volonté de s'appuyer sur le remonté des besoins identifiés par les Comités départementaux pour faciliter l'accès à ces formations, pour plus de proximité.
- Une expérience de formation de dirigeants en distanciel "à la carte", pour les clubs : Différentes personnes des clubs pouvaient assister à ces différents temps de façon distincte.
- La poursuite de la proposition de la formule « semaine » du module « Entraîner des Jeunes ». Une réflexion est en cours puisque faute de candidat cette formule n'a pas été mise en place.
- La poursuite de la collaboration avec la ligue PACA sur la mise en place des modules « Former des jeunes » du TFP 5, ainsi que le parcours continu. Offre 100% Occitane pour le module « Former des jeunes ». Des présentiels de l'offre continue ont été organisés sur notre territoire pour permettre aux licenciés inscrits à ces formations de bénéficier de plus de proximité.
- Lancement de la cinquième promotion du Titre IV avec 23 stagiaires répartis sur deux sites géographiques visant à diminuer les coûts annexes pour les structures employeuses et pour répondre à la demande tout en maintenant une qualité pédagogique sur le rapport formateurs/formés.
- Nouvelle offre de formation pour la prise en charge des gardiens de but dans l'entraînement. Module « Animer des séquences pour les GB », Certificat « Entraîner, Manager des GB en compétition ».
- Le déploiement de formations supplémentaires de "entraîner les joueurs arbitres/ arbitres joueurs" pour répondre à la demande des clubs (notamment au regard de la CMCD).

CHIFFRES CLÉS PARCOURS MODULAIRE (au 30/04/2024)

478 stagiaires formés :

Stagiaires formés sur des premiers niveaux d'encadrement et d'animation d'équipe : 172

M1 - ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS et M2 - ASSURER L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN

Stagiaires formés sur la vie de club : 25

M3 - PARTICIPER A L'ELABORATION ET A LA GESTION DU PORJET ASSOCIATIF et M4 - VALORISER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES

Stagiaires formés sur les offres de pratiques socio-éducatives : 11
M6 - ANIMER LA PRATIQUE BABYHAND / 1ers PAS et M7 ANIMER LA PRATIQUE MINIHAND ET HAND À 4

Stagiaires formés sur les offres de pratiques sociétales : 9

M8 - ANIMER LA PRATIQUE HANDFIT : SPORT SANTÉ et M9 - ANIMER LA PRATIQUE HANDSEMBLE : HANDBALL ET HANDICAP

Stagiaires formés sur l'entraînement d'équipe en compétition : 105

M10 - ENTRAÎNER DES JOUEURS/ARBITRES ET DES ARBITRES/ JOUEURS et M11 - ENTRAÎNER DES ADULTES et M12 - ENTRAÎNER DES JEUNES

Stagiaires formés sur l'encadrement du gardien de but : 64
ANIMER DES SEQUENCES, ENTRAÎNER, MANAGER DES GB

Stagiaires formés sur l'encadrement des publics arbitres : 24
ACCOMPAGNER UN ARBITRE EN SITUATION et FAIRE VIVRE SON ECOLE D'ARBITRAGE

Stagiaires formés au cours d'une circonstance de recyclage/ formation continue : 68
DIALECTIQUE ATTAQUE/DEFENSE et HANDPLAY

Taux de présence : 94%

Taux d'absence : 6%, dont :

- Taux d'absence excusée, avec possibilité de rattrapage : 3%
- Taux d'absence excusée, sans possibilité ou besoin de rattrapage : 2%
- Taux d'absence non excusée : 1%

La gestion des absences lors des sessions de formation est un sujet central puisque l'assiduité et l'implication du stagiaire sont des clés de la réussite de la formation. L'ITFE a mis en place un process de gestion des absences permettant, par une adaptation aux différentes situations rencontrées, de permettre à chaque stagiaire de suivre l'ensemble de son parcours de formation.

CERTIFICAT n°1 : CONTRIBUER À L'ANIMATION SPORTIVE DE LA STRUCTURE

Coordonnateur du certificat : Alexandre TORRUELLA

M1 - ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné.

Sites de formation	Départements des stagiaires											Total général	
	9	11	12	30	31	32	34	46	65	66	81		82
Total général	8	15	8	7	22	7	21	5	10	2	4	7	116

M2 - ASSURER L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné.

Sites de formation	Départements des stagiaires							Total général
	9	11	30	31	34	46	65	
Total général	6	11	8	11	6	4	9	56

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT CF1 - Contribuer à l'animation sportive de la structure

Sites de formation	Départements des stagiaires						Total général
	9	12	31	34	46	65	
Total général	2	1	1	2	1	1	8

CERTIFICAT n°2 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Coordonnateur du certificat : Hamid FATHI (LOHB)

M3 - PARTICIPER A L'ELABORATION ET A LA GESTION DU PORJET ASSOCIATIF

M4 - VALORISER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES

Responsable de site : Anne SOYER

Total de 29 personnes inscrites sur les différents temps de formation. Parmi ces 29 personnes, 9 sont inscrites sur l'ensemble des temps de formation.

Sites de formation	Départements des stagiaires					Total général
	12	31	34	45	65	
M3	2	2	2	1	3	10
M4	2	2	7	1	3	15
Total général	4	4	9	2	6	25

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT CF2 - Contribuer au fonctionnement de la structure

Sites de formation	Départements des stagiaires	Total général
	34	
Total général	1	1

CERTIFICAT n°3 : ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES

Coordonnateur du certificat : Anne SOYER

M6 - ANIMER LA PRATIQUE BABYHAND / 1ers PAS

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné

Sites de formation	Départements des stagiaires						Total général
	11	31	34	65	66	82	
Site Haute Garonne		2	1			1	4
Site Aude Hérault	1	3	1	1	1		7
Total général	1	5	2	1	1	1	11

M7 - ANIMER LA PRATIQUE MINIHAND ET HAND À 4

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné

Pas de formation faute à un nombre d'inscrits insuffisant.

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT n°3 : ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES

Aucune demande.

CERTIFICAT n° 4 : ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES

Coordonnateur du certificat : Anne SOYER

M8 - ANIMER LA PRATIQUE HANDFIT : SPORT SANTÉ

Responsables de site : CTF de chaque département du site concerné

Sites de formation	Départements des stagiaires					Total général
	12	31	34	81	GEOCC	
Site Centre Ouest	1	3	1	2	1	8
Total général	1	3	1	2	1	8

M9 - ANIMER LA PRATIQUE HANDESEMBLE : HANDBALL ET HANDICAP

Responsable de site : Anne SOYER

Sites de formation	Départements des stagiaires		Total général
	31		
Site Unique	1		1
Total général	1		1

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT n° 4 : ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES

Sites de formation	Départements des stagiaires		Total général
	34		
Total général	1		1

CERTIFICAT n° 5 : ENTRAÎNER DES ADULTES EN COMPETITION

Coordonnatrice du certificat : Alexandre Vitrac (CD 82)

M10 - ENTRAÎNER DES JOUEURS/ARBITRES ET DES ARBITRES/ JOUEURS*

Responsables de site : Grégory Gosseau (LOHB)

*Ce module est commun aux certificats 5 et 6

Sites de formation	Départements des stagiaires										Total général
	9	11	12	30	31	34	65	66	81	Autre	
Site Lannemezan	2			1		1	3			3 (Ligue EO)	10
Site Montauban			1	2	2	1	2			1	9
Site Montpellier				3	1	10		2			16
Site Nîmes				7	1	2					10
Site Toulouse		1				6				1	8
Total général	2	1	1	13	10	14	5	2	2	3	53

M11 - ENTRAÎNER DES ADULTES

Responsable de site : Alexandre Vitrac (CD 82)

Sites de formation	Départements des stagiaires			Total général
	30	31	34	
Site unique	2	2	6	10
Total général	2	2	6	10

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT n° 5 : ENTRAÎNER DES ADULTES EN COMPETITION

Aucune demande.

CERTIFICAT n° 6 : ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPETITION

Coordonnatrice du certificat : Marion Planté (CD 46)

M12 - ENTRAÎNER DES JEUNES

Responsables de site : Marion Planté (CD 46), Aurélien Coll (CD 11), Julien Demetz (CD 12), Fabien Delbosc (CD 32)

Sites de formation	Départements des stagiaires										Total général
	9	12	30	31	32	34	65	66	82	GEOCC	
Site Nord		5			2					3	10
Site Centre				11							11
Site Est			2			6		2			10
Site Sud-Ouest	1			2	2		4	1			11
Total général	1	5	2	15	2	6	4	3	3	1	42

EPREUVE DE CERTIFICATION CERTIFICAT n° 6 : ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPETITION

Sites de formation	Départements des stagiaires		Total général
	31		
Total général	3 dont 1 échec		3

FORMATIONS ARBITRAGE

Coordonnateur : Grégory Gosseau (LOHB)

Sites de formation	Départements des stagiaires								Total général
	12	30	31	34	66	81	GEOCC	Autre	
Accompagner un arbitre en situation				7				1 (Ligue 51)	8
Faire vivre son école d'arbitrage				7	2		1		10
Faire vivre son école d'arbitrage	2	1	1			2			6
Total général	2	1	1	14	2	2	1	1	24

RECYCLAGE / FORMATION CONTINUE

Responsable de site : Didier Bor (LOHB)

Sites de formation	Départements des stagiaires										Total général	
	11	12	30	31	34	46	48	66	81	LIGUE		GEOCC
Handball	4	10	1	10	4	6	1	2	1		1	
Handball	1	4		7	12			2			1	1 comité 63
Total général	5	14	1	17	16	6	1	4	1	1	1	1

SERVICE CIVIQUE

Coordonnatrice : Mathilde NAVIAU (LOHB)

Pas de formation car agrément manquant pour cette saison.

ANIMATEUR DE FORMATION

Coordonnateur : Alexandre TORRUELLA (LOHB)

Pas de formation proposée cette saison en lien avec les besoins et le plan territorial de formation.

CERTIFICAT entrainer, manager des gardiens de But en compétition

Responsable de site : Renaud BOULANGER

M1 - ENTRAÎNER des gardiens de but

Responsable de site : Renaud BOULANGER

M2 - MANAGER des gardiens de but en compétition

Responsable de site : Renaud BOULANGER

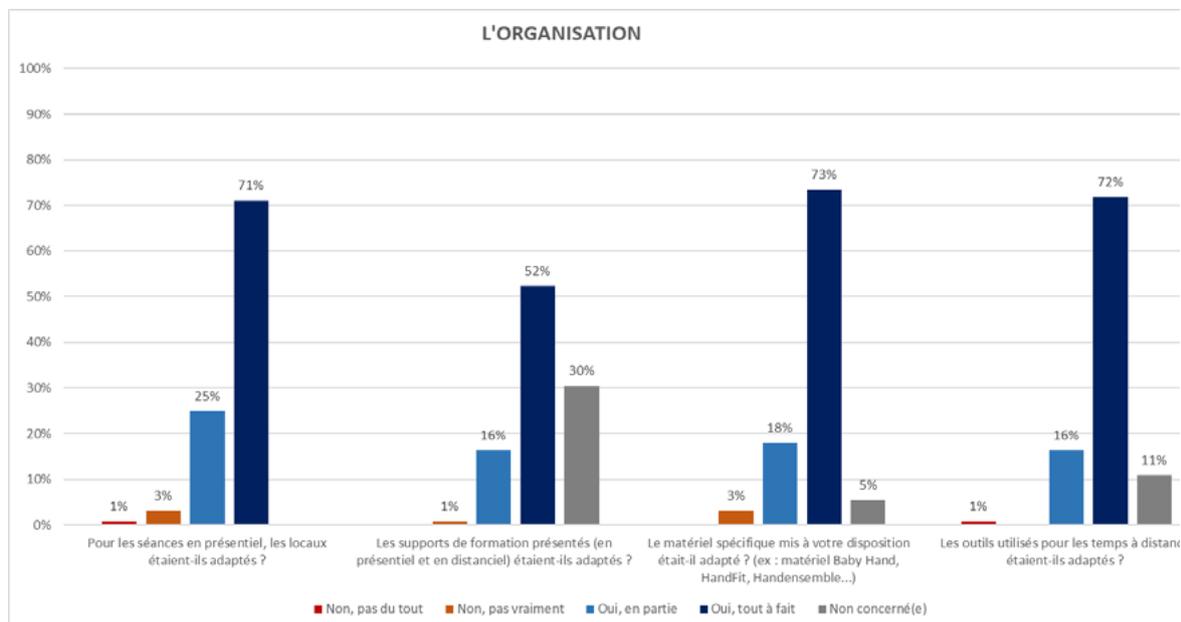
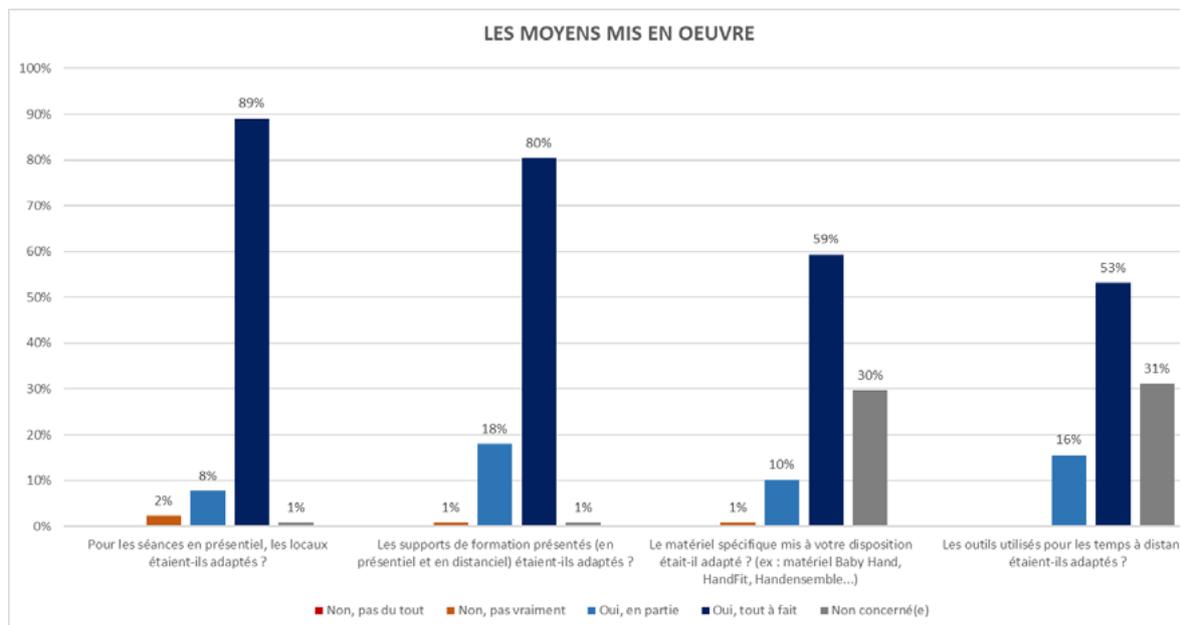
Modules de formation	Départements des stagiaires							GEOCC	Total général
	12	30	31	32	34	65	66		
Module 1	2	1	11	1	1	2	1	1	20
Module 2	2	1	11		1	1	1	1	18

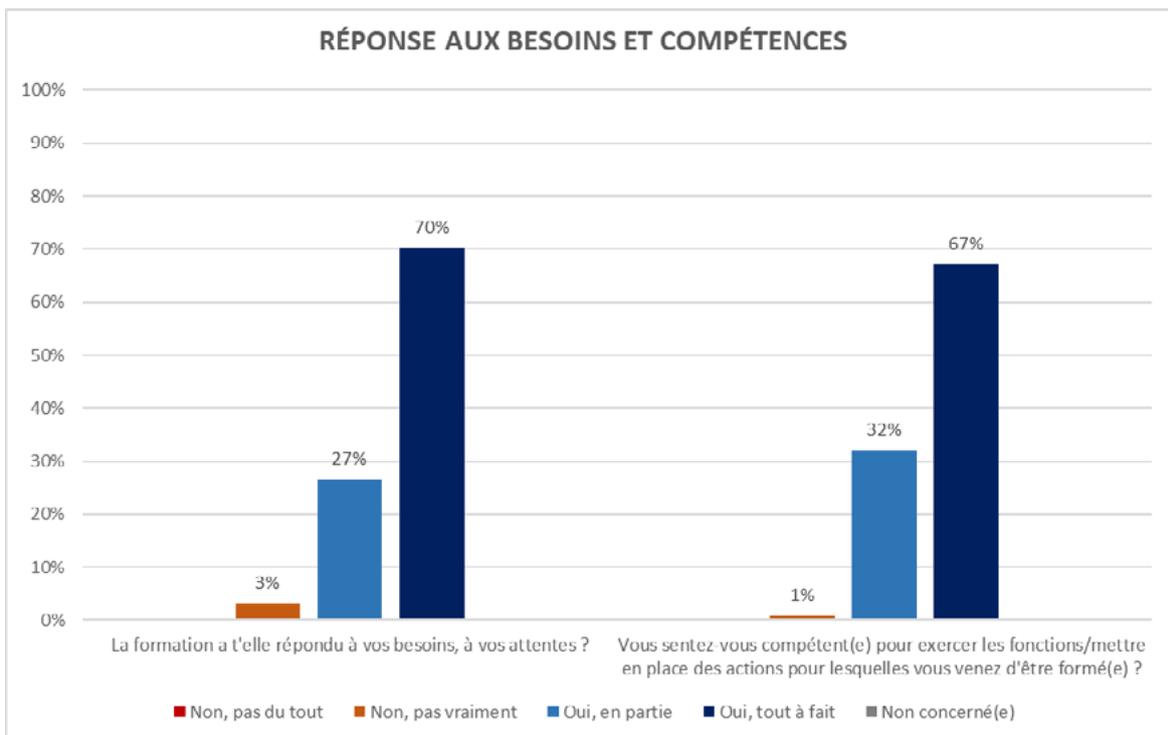
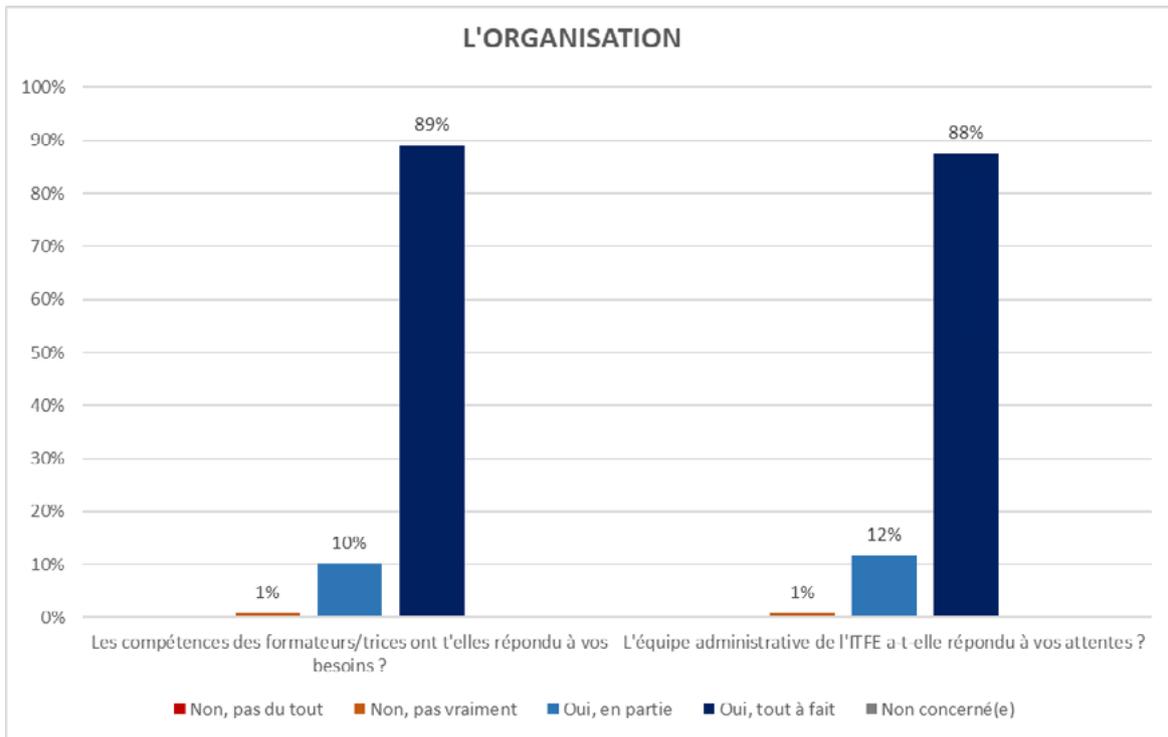
Animer les séquences pour les gardiens de but

Responsables de site : Renaud BOULANGER, Formateur Axel Levy

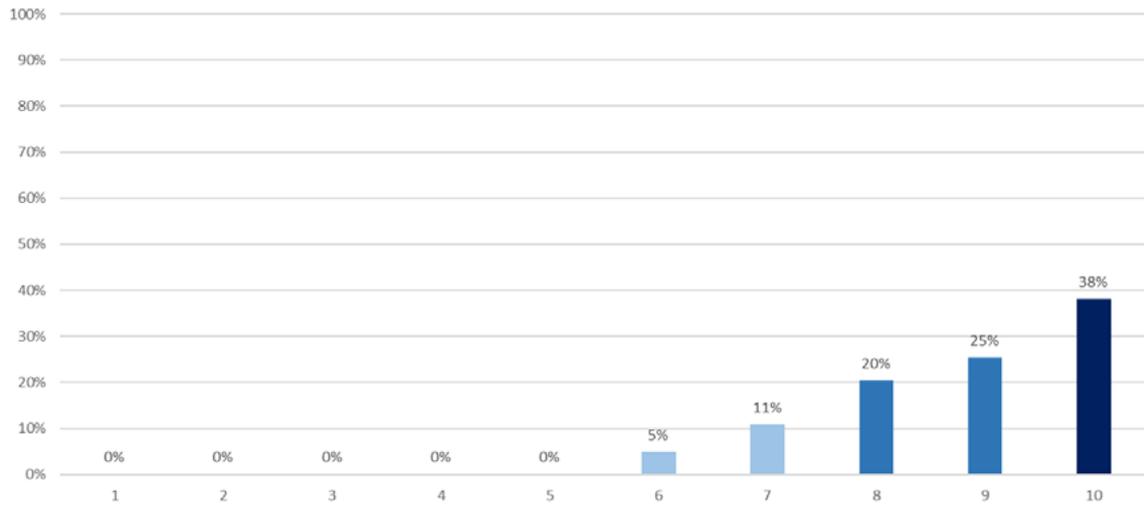
Sites de formation	Départements des stagiaires									Total général
	12	30	31	32	34	46	66	81	Autre	
Site unique	2	1	11	3	3	1	1	2	1 du CD60 + 1 du CD53	26
Total général	2	1	11	3	3	1	1	2	2	26

RETOURS DES STAGIAIRES

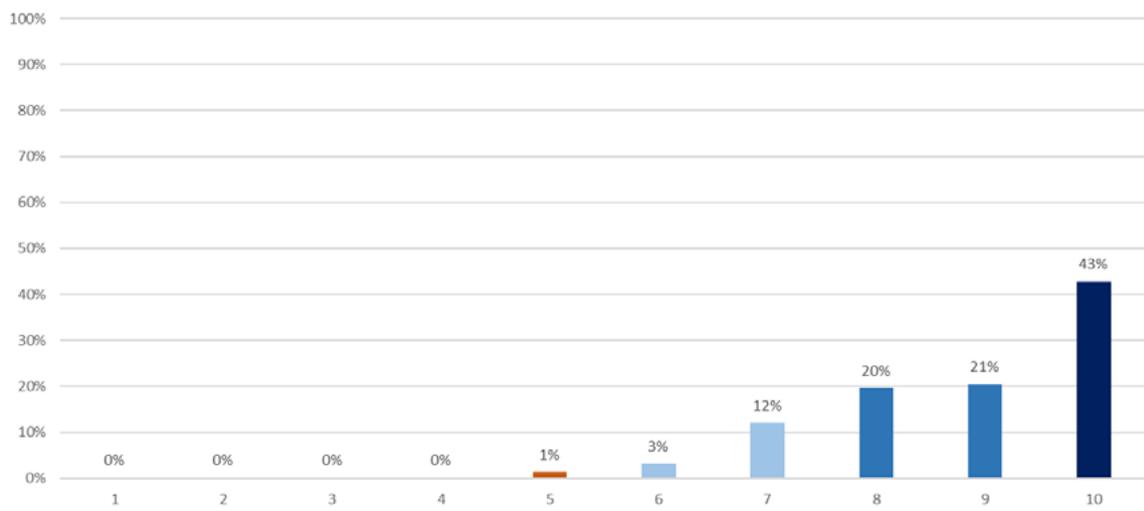




Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout satisfait(e), 10 étant très satisfait(e), à combien évalueriez vous votre satisfaction globale par rapport à la formation suivie ?



Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout probable, 10 étant très probable, quelle est la probabilité que vous recommandiez cette formation à une autre personne ?



Parcours continu - TITRE IV À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « EDUCATEUR DE HANDBALL » Mentions Entraîneur Territorial et/ ou Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales

Coordonnateurs pédagogiques :

Alexandre TORRUELLA (CD 65 / LOHB) & Marion PLANTE (CD46 / LOHB)

Le Titre à Finalité Professionnelle d'Éducateur de Handball (niveau IV) est le seul diplôme d'État destiné à celles et ceux qui veulent enseigner le handball vers tous les publics. Il s'agit d'une formation éligible à l'apprentissage, accessible par la formation professionnelle continue, à destination des demandeurs d'emploi ou lors d'une reconversion professionnelle. À l'issue de cette formation, un stagiaire peut devenir salarié de club et contribuer au développement de toutes les pratiques : compétitions, entraînements, baby, hand-fit, hand à 4 ou mini-hand, structuration de la dynamique associative.

Le diplôme « Éducateur de Handball » est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit pour cinq ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles, et est délivré par la Fédération Française de Handball.

Sur la saison 2023/2024, la 4ème promotion du Titre IV est terminée et la 5ème a démarré.

4ème promotion : d'octobre 2021 à novembre 2022 (14 mois)

Bilan de la session			
	Hommes	Femmes	TOTAL
Inscrits	20	3	23
Présents lors de la certification finale	15	2	17
Obtention du TFP	14	2	16

Raisons des arrêts : arrêts pour raisons personnelles

Comité d'appartenance des stagiaires <i>En fonction du club employeurs ou utilisateur</i>	
Gard	1
Haute-Garonne	5
Hérault	6
Lot	2
Tarn	1
Tarn et Garonne	2
GE OCC	8

Typologie des contrats et des financements	
Apprentissage	17

Les chiffres clés du TFP IV :

Les chiffres clés des promotions n°1 [2019-2021], n°2 [2020-2022], n°3 [2021-2022] et n°4 [2022-2023]

- Nombre de stagiaire initiaux : **59**
- Nombre de candidats présentés à la certification finale : **45**
- Nombre de candidats ayant obtenu le diplôme : **39**
- Taux de réussite : **87 %**
- Taux d'abandon : **24 %**
- Taux de satisfaction global des stagiaires : **75 %**
- Taux de recommandation des stagiaires : **84 %**
- Taux de satisfaction global des employeurs/structures d'accueil : **78 %**
- Taux de recommandation des employeurs/structures d'accueil : **88 %**

96 % des employeurs et des structures d'accueil déclarent que la formation a répondu à leurs besoins, et affirment que leurs stagiaires ont évolué en termes de compétences, en tout ou partie.

L'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi (IFFE) travaille actuellement sur le suivi de cohorte des précédentes promotions et le taux d'employabilité à la sortie de formation et plusieurs mois après l'obtention du diplôme. Ces éléments seront disponibles prochainement.

5ème promotion (23-24)

Mentions suivies	
Entraîneur territorial	1
Double mentions	22

Stagiaires de la session		
Hommes	Femmes	TOTAL
15	8	23

Typologie des contrats et des financements	
Apprentissage	22
Financement indiv.	1

Comité d'appartenance des stagiaires <i>En fonction du club employeurs ou utilisateur</i>	
Aude	1
Aveyron	3
Gard	7
Haute-Garonne	5
Hérault	2
Lot	1
Pyrénées-Orientales	3
Tarn	
Tarn-et-Garonne	
GE OCC	7

6ème promotion (24-25)

La Fédération, au travers de l'IFFE, a dû procéder au réenregistrement de ses TFP. Lors de cette procédure de demande d'habilitation auprès du Ministère des Sports et de France Compétences, l'IFFE a été contraint de procéder à la réécriture des TFP. La FFHB a, de nouveau, été habilitée fin avril début mai pour trois ans.

L'ITFE doit à présent appréhender les nouvelles maquettes, référentiels pour construire la nouvelle offre de formation qui en découle pour la saison 2024-2025.

L'ITFE proposera une nouvelle session de formation professionnelle du TFP IV « Educateur de Handball » (sous réserve d'habilitation par la FFHB).

Différents parcours seront possibles, éligibles à l'apprentissage et hors apprentissage.

Nous souhaitons un début de formation avant fin décembre.

FORMATIONS OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

Coordonnateur : Jean-Philippe Dubedout

Dates	Lieux	Formateurs	Participants
29/08/2023	Nîmes 30	Jean-Pierre MOUNIER	16
05/09/2023	Visio	Jean-Philippe DUBEDOUT	11
10/09/2023	Villefranche de Rouergue 12	Sylvie PICARD	14
11/09/2023	Visio	Arnaud BOUTEILLER	11
13/09/2023	Visio	Jean-Philippe DUBEDOUT	18
16/09/2023	Visio	Jean-Pierre MOUNIER	16
18/09/2023	Visio	Dylan GAZEU	41
23/09/2023	Tournefeuille 31	Sylvie PICARD	21
25/09/2023	Visio	Arnaud BOUTEILLER	16
30/09/2023	Frontignan 34	Corentin LAREQUIE	13
03/10/2023	Visio	Jean-Philippe DUBEDOUT	45
11/10/2023	Visio	Jean-Pierre MOUNIER	57
21/10/2023	Onet le Château 12	Sylvie PICARD	18
22/11/2023	Visio	Jean-Philippe DUBEDOUT	38
09/01/2024	Saint Affrique 12	Jean-Luc BOUE	7
26/02/2024	Visio	Dylan GAZEU	26
16 sessions			368 OTM formés

Les OTM validés sur la saison 2023/2024 devront effectuer leur quota de match (15) sur les trois saisons à venir.

FORMATIONS DIVERSES

ANIMATEUR DE FORMATION

Une nouvelle session de neuf animateurs de formation s'est tenue les 13 & 14 avril 2023. Leur formation se poursuivra la saison prochaine pour mettre en place des face à face pédagogiques au sein de l'ITFE. L'idée étant de renouveler l'équipe pédagogique et de faire monter en compétences les salariés des clubs. Plus de RH permettra aussi de déployer les formations de proximité.

COLLABORATION TFP IV PACA

Après deux saisons de collaboration permettant de délocaliser 4 - 5 présentiels du Titre 5 (Former des jeunes et performer avec des adultes) porté par PACA sur Nîmes et Montpellier, la volonté, sur cette troisième saison, a été d'étendre cette collaboration en construisant étape par étape autour d'un modèle d'offre de formations inter-Ligues. L'ambition de ce projet est de permettre de déployer l'ensemble de l'offre de formation de niveau 5 sur le territoire Occitan dans l'optimisation et l'efficacité de fonctionnement grâce à la mutualisation avec PACA.

Cette saison, l'ITFE Occitanie a pu proposer la formation modulaire TV « Performer avec des jeunes » 100% en Occitanie. Deux stagiaires de PACA ont participé à cette formation.

Parcours continu

Session 20-22 : 6 stagiaires occitans

Session 22-24 : 5 stagiaires occitans

Session 23-25 : 4 stagiaires occitans

Parcours modulaire

Session 22-23 : 4 stagiaires occitans sur « Former des jeunes ». Pas d'offre sur « Performer avec des adultes ».

Session 23-24 : 6 stagiaires occitans sur « Former des jeunes ». Pas d'offre sur « Performer avec des adultes ».

PARCOURS DIRIGEANTS

Cette année encore le parcours dirigeant a été mis en place avec un format qui se voulait plus accessible pour les bénévoles : plus de séquences à distance (classe virtuelle) pour favoriser la mobilisation et la montée en compétences des dirigeants de nos clubs.

LES FORMATEURS PROFESSIONNELS - PARCOURS MODULAIRE ET CONTINU

RH LOHB		RH COMITES	
A. BESSIERES	Professionnels LOHB	A. REDON	CD09
D. BOR		H. MARTY	
R. BOULANGER		A. COLL	CD11
A. BOUTEILLER		ML. JOANNY	
G. DUPONT		J. DEMETZ	CD12
D. GAZEU		A. FIXES	
G. GOSSEAU		V. FABRE	
D. PETKOVIC		B. ARNAUD	CD30
D. CHIROSSEL		M. DELSOL	
M. LASSALLE		J. RENIER	
M. NAVIAU	CTS LOHB	M. DOMENGE	CD31
A. TORRUELLA		C. RAVASSAUD	
M. FERRON		F. DELBOSC	CD32
V. GRIVEAU		R. BERRO	CD34
A. SOYER		M. PLANTE	CD46
		L. TEXIER	CD65
		Y. RANCOULE	CD81
		A. VITRAC	CD82

Liste non exhaustive, susceptible d'être complétée par des formateurs bénévoles ou professionnels. Dans le cadre de sa démarche qualité, l'ITFE s'assure que l'ensemble des formateurs mobilisés (internes et externes) soient compétents et répondent favorablement à sa charte qualité et aux objectifs pédagogiques des formations.

DÉMARCHE QUALITÉ

Depuis janvier 2022, les prestataires de formation souhaitant accéder aux fonds publics doivent être certifiés **QUALIOPI**. Cette certification atteste donc que les prestataires de formation certifiés conçoivent et délivrent des prestations au niveau attendu par un référentiel qualité national unique.

L'ITFE s'est donc naturellement engagé dans cette démarche, à la fois pour répondre favorablement aux exigences légales et permettre un financement des formations proposées via des fonds publics, mais aussi, et surtout, pour disposer d'un fonctionnement qualitatif.

Cette démarche souligne une volonté d'amélioration en continu. Elle porte une attention particulière à tous les aspects de l'ITFE (administratif, pédagogique, communication, RH...) ainsi qu'à toutes les étapes rencontrées par les acteurs de la formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, formateurs, clubs ou partenaires.

L'ITFE a été audité le 31 mai 2021 (à Montpellier) et le 1er juin 2021 (à Auzerville-Tolosane) sur la base de 28 indicateurs. **Depuis juin 2021, l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Occitanie de Handball est certifié QUALIOPI.**

L'ITFE est donc pleinement engagé dans la démarche qualité, et inscrit son activité dans cette dernière au travers de plusieurs axes majeurs :

- 1 - Proposer aux acteurs du handball une offre de formation claire, adaptée, précise, professionnelle et accessible.
- 2 - Dispenser des formations adaptées aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires par l'intermédiaire de contenus pédagogiques pertinents.
- 3 - Répondre à tous les publics bénéficiaires par des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées.
- 4 - Mettre en adéquation les formations proposées et nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
- 5 - Entretenir et développer la qualification, les connaissances et les compétences des personnels du handball chargés de dispenser les formations.
- 6 - Inscrire et investir l'ITFE et ses professionnels dans l'environnement professionnel de la formation.
- 7 - Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes.

L'ITFE a été audité le lundi 6 mars 2024 dans le cadre de l'audit de surveillance Qualiopi, obligatoire 1 an et demi après la certification initiale. Cet audit, comme son nom l'évoque, contrôle le respect des éléments présentés le jour de la certification (process, outils, fonctionnements généraux et particuliers), mais aussi les démarches d'améliorations continues mises en œuvre. **L'ITFE a réussi son examen de passage.** L'ensemble des indicateurs sont au vert, l'auditeur ayant souligné un fonctionnement qualitatif autour de notre appareil de formation. En 2024, le cabinet de certification a renouvelé notre certification Qualité pour une nouvelle durée de trois ans.

Ces victoires sont collectives, puisque qu'elles résultent d'un respect commun de notre fonctionnement et d'une collaboration régulière dans cette démarche de toutes les ressources humaines. **L'ITFE souhaite associer tous ses collaborateurs à cette réussite.**

PERSPECTIVES

Informations fédérales :

- Campagne d'équivalence terminée (faite en deux temps).
- Remise en jeu des titres IV et V auprès de France Compétences: retour positif. Démarche d'habilitation des ITFE auprès de la FFHB. Phase d'appropriation des territoires et déploiement des offres de formation
- Nouveau module de niveau 4 : « Je débute dans l'entraînement »
- Délégation aux territoires de la formation sur le Beach handball

Formations professionnelles :

- Lancement d'une 6ème promotion du TFP IV en fin 2024
- Poursuite du partenariat avec la ligue PACA sur le déploiement du Titre V

Formations modulaires :

- Poursuite des collaborations avec les autres services et commissions de la ligue pour déployer et collaborer la formation au service des licenciés
- Volonté d'augmenter l'offre de formation continue pour les bénévoles et les professionnels

Fonctionnement du service formation :

- Stabilisation de l'organisation du service
- Volonté de développer la partie emploi de l'ITFE pour l'accompagnement des structures et des candidats à la professionnalisation en lien avec le service de la performance sociale, du service au club et en collaboration avec le groupement d'employeurs (GEOCC).

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

LE PROGRAMME ACCESSION

Il comprend :

- La détection initiale territoriale prospective, librement organisée par chaque Territoire, avec un objectif de 100% des licenciées détectées à atteindre par chacun.
- Les sites « d'Accession » des structures Pôle Espoirs territoriaux comprenant des joueuses de 13-14-15 ans (4ème 3ème et 2nde) regroupées sur un ou plusieurs sites par territoire, deux en Occitanie : un à Nîmes et un à Toulouse.
- Les opérations et les compétitions nationales de détection, Inter-comités (12-13 ans), Inter-ligues (14-15 ans), et le Stage National référent SN U16. Ces compétitions et ces temps d'évaluations répétés sont « l'ascenseur » vers le programme d'Excellence.

Compétition Inter Départementaux : détection à N-1 ou -2 (2011-12) :

Détecter pour les ICR, ICN et stage régional à N+1
Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle sur une entrée en 4ème la saison suivante.

L'organisation a évolué cette année à la demande des présidents de comités. La compétition était basée initialement sur 16 équipes (13 + 3 équipes « bis » pour les CD 30, 31 et 34). Ce qui permettait d'élargir la détection sur des comités avec un potentiel de licenciées plus important. Elle a été réduite à une seule équipe par comité, soit 13 au total.

Le 1er tour s'est donc déroulé le 03/12/2023. Voici les résultats :

MEZE (34)	CAHORS (46)	LE SIF JOURDAIN (37)	MILLAU (12)
1 - FRAILLIT	1 - TARN	1 - HAUTE-GARONNE	1 - GARD
2 - PYRENEES-ORIENTALES	2 - LOT	2 - GERS	2 - LOZERE
3 - ALPES	3 - TARN & GARONNE	3 - ARIEGE	3 - AVEYRON

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés en poule haute (2 poules A et B) et les 3ème et 4ème en poule basse (poule C) pour le second tour. Voici la répartition des comités pour le second tour de la compétition qui se déroulera le samedi 8/06/2024.

TOURNEFEUILLE (31)	TOURNEFEUILLE (31)	BRUGUIERES (31)
HERAULT	PYRENEES-ORIENTALES	AUDE
LOZERE	GARD	TARN & GARONNE
TARN	LOT	ARIEGE
GERS	HAUTE-GARONNE	HAUTES-PYRENEES
		AVEYRON

Stages de secteurs, Stage Régional (1) et Compétition Inter Comités Régionaux (2009-10)

Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle en 3ème la saison suivante. Détecter les jeunes filles qui constitueront la sélection régionale à N+1 et pourront participer à la compétition Nationale des Inter ligues.

Les stages Ligue (Stages secteurs et SR1)

La première opération de la saison s'effectue au travers de la réalisation d'une "photo large et précise" de la génération N (Nées en 2010, celles qui vont jouer les inter-comités nationaux dans la saison). Ainsi que pour les tous meilleurs profils de la génération N-1, avec qui un projet d'entrée en quatrième en site d'Accession est à évaluer plus en profondeur.

Les différents stages de secteur se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Ils ont eu lieu pendant trois jours du 24 au 26 Octobre 2023 :

- Un à Espalion (12) pour le secteur Nord
- Un à Carcassonne (11) pour le secteur centre
- Un à Nîmes (30) pour le secteur sud

Dans chacun de ces secteurs, étaient convoquées une trentaine de filles, soit environ 90 en tout. A l'issue de ces stages de secteur, et d'une évaluation croisée lors des tours de compétitions inter-comités, une quarantaine de jeunes filles sont retenues sur le 1er Stage Régional de la génération 2010 (SR1).

Le SR1 s'est quant à lui déroulé du 13 au 15 février 2024 sur le site d'Excellence au lycée Raymond Naves à Toulouse. Il a regroupé 45 joueuses séparées en 2 groupes de travail :

- Un groupe de 25 filles constitué des filles issues des comités qualifiés au tour interrégional des ICN
- Un groupe de 20 filles constitué des filles issues des comités non qualifiés et pouvant prétendre à intégrer l'équipe de regroupement de joueuses, "l'Occiteams".

Ceci afin d'optimiser les temps où les joueuses sont réunies sur un même site et peuvent travailler ensemble.

Comme à l'habitude, nous avons associé à cet événement les collègues et les personnes ressources dans la filière féminine de chaque territoire, pour un moment d'échange sur la détection et les contenus de formation. Il s'agissait aussi d'identifier précisément les meilleurs profils de la région et de leur donner un accès directement au concours final du pôle, sans passer par le pré-concours (nouvelle formule du concours pôle évoqué ci-après). Une dizaine de "Wildcards" ont été distribuées à cette occasion.

Les compétitions Inter Comités Régionaux (ICR) et Inter Comités Nationaux (ICN)

Nous avons pu également réaliser toutes les compétitions sur le plan régional à savoir les deux tours d'Inter-Comités Régionaux, qualificatifs au premier tour des Inter-Comités Nationaux. La compétition se déroule en deux temps, le tour interrégional puis les finalités. Les comités sont mobilisés sur des tournois de deux jours à chaque fois. Pour l'Occitanie, il y a six ayant droit : cinq comités en nom propre + un regroupement de joueuses. Ce regroupement de joueuses offre la possibilité de regrouper les meilleurs profils de la génération (2010 exclusivement) des comités non qualifiés ou des comités qualifiés mais non retenus dans leur effectif. L'objectif est de permettre une détection plus globale et précise de chaque territoire.

Les comités non qualifiés peuvent tout de même participer à une opération nationale : le Trophée des Comités (8 mai 2023).

Sur le territoire, ont participé au tour interrégional à l'issue de la phase territoriale les comités suivants :

- Gard
- Haute-Garonne
- Hérault
- Aude
- Lozère
- Occiteam's

L'Occitanie recevait cette année un tournoi féminin (en alternance avec celui des garçons 1 année sur 2). Le comité de l'Aveyron en partenariat avec le club d'Espalion a organisé cet événement.

A l'issue des différents tournois, trois comités se sont qualifiés aux finalités qui se dérouleront à Orléans les 18 et 19 Mai 2024 à savoir la Haute-Garonne, le Gard et l'Hérault.

Sélection Régionale Occitanie et compétition Nationale des Inter ligues (08-2009-10)

Objectifs :

- Créer une dynamique territoriale autour d'une sélection Occitanie, représentant les jeunes filles issues des clubs de la région. Valoriser le travail collectif effectué auprès de ces joueuses.
- Poursuivre et finaliser dans le territoire, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligue.
- Orienter, vers un site d'Accession du Pôle espoir Territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'Accession peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'Excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante.

Les Inter ligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.

Les stage régionaux (SR2 et SR3)

Nous avons pu mettre en place nos deux stages régionaux pour la génération 2009. Le SR2 s'est déroulé du 22 au 24 octobre 2023 à Nîmes. Il a regroupé une trentaine de joueuses de l'Occitanie. Ce groupe était totalement composé de jeunes filles déjà en Pôle Espoirs.

En parallèle, nous avons en même temps réuni les joueuses nées en 2008 (secondes) des deux sites Accession (Nîmes et Toulouse) pour un moment d'évaluation et d'échanges.

Le SR3 quant à lui a été réalisé du 13 au 15 Février 2024 sur le site d'Excellence du pôle basé au lycée Raymond-Naves de Toulouse. Sur les 18 joueuses présentes (hors blessure ou opération nationale), 10 étaient issues du site Accession de Toulouse, 8 du site Accession de Nîmes. L'objectif principal était de préparer les Inter Ligues. De plus, comme pour le SR2, les 2008 des deux sites ont été regroupées en parallèle pour un nouveau temps d'échange et d'évaluation.

La compétition Nationale Inter ligues

La compétition a pu avoir lieu du 22 au 24 mars 2024 à Celles sur Belle. Le groupe était constitué de :

- 8 joueuses du site Accession de Nîmes
- 8 joueuses du site Accession de Toulouse

Le Stage National U16

A l'issue des différentes compétitions de l'année (Inter-pôles en janvier et Inter-ligues en mars), certaines joueuses de la région ont été détectées et retenues pour participer au Stage National U16 du 29 avril au 03 mai 2024 à la Maison du Handball (génération 2008 et 2009).

Neuf joueuses précisément de l'Occitanie ont été sélectionnées mais 8 seulement y ont participé (1 blessure) :

- 2008 : BALDET Lily, ailière gauche /demi-centre, club de Bouillargues HNM (30), site Excellence
- 2008 : CAVALIER Corentine, demi-centre / arrière gauche, club de Bruguières OC 31 (31), site Excellence
- 2008 : CAZABONNE Jade, gardienne de but, club de Narbonne HB (11), site Accession Toulouse
- 2008 : FAURE Jeanne, demi-centre, club du Toulouse FH (31), site Accession Toulouse
- 2008 : GONZALEZ Elisa, ailière gauche, club du Toulouse FH (31), site Accession Toulouse
- 2008 : PATOUILLARD Mailys, arrière gauche, club de Tournefeuille HB (31), site Excellence
- 2009 : DIOTEL Kiara, arrière droite, club de HBC Thuir (66), site Accession Toulouse
- 2009 : MONTFIQUET Cerise, ailière droite, club de Pechbonnieu CHB (31), site Accession Toulouse
- 2009 : SALES Marie, gardienne de but, club de HBF3M, site Accession Nîmes (Blessée)

Les sites Accession du Pôle Espoir Occitanie

Objectifs : détection et perfectionnement. Préparer au site d'Excellence.

Trente deux joueuses sont inscrites en Accession, réparties sur deux sites, Nîmes et Toulouse.

Trois années d'âge sont représentées ; 2010 (4èmes), 2009 (3èmes), 2008 (2ndes).

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
BEDOS-DREUMONT	MARGUERITE	18/08/2008	JACOU CLAPIERS LE CRES HB	BOUILLARGUES HB NÎMES MEDITERRANEE	-17N/N2/N3	
PASCAL	FAUSTINE	10/06/2008	UNION HANDBALL TARASCON BAUCAIRE	BOUILLARGUES HB NÎMES MEDITERRANEE	-17N/N2/ N3	
ROQUE-CALAS	LILIL	12/12/2008	NARBONNE HANDBALL	NARBONNE HANDBALL	N2F	
CHAPOULIE-HEREL-- BARBIER	COLINE	15/01/2009	USAM NIMES GARD	USAM NIMES GARD	-17R D1	
FURESTIER	ANDREA	17/06/2009	USAM NIMES GARD	USAM NIMES GARD	-17R D1	
GABASTON	MAELLE	10/01/2009	JACOU CLAPIERS LE CRES HB	JACOU CLAPIERS LE CRES HB	-17R D1	
GERMA	CHARLINE	22/04/2009	SALEILLES GHB	HBC THUIR	-17N	
JARROUSSE	DIANE	05/12/2009	MENDE GEVAUDAN HB	MENDE GEVAUDAN HB	-17R D1	
PAGNON	LOUISE	11/06/2009	HBC THUIR	HBC THUIR	-17N	
POLLET	MARILOU	03/07/2009	AC BEZIERS HB	HBC CLERMONT SALAGOU	-17N	
SALES	MARIE	11/06/2009	JACOU CLAPIERS LE CRES HB	HBF3M	-17N	RIG / SN U16
SEMETEYS	LUCIE	11/03/2009	HBC CLERMONT SALAGOU	HBC CLERMONT SALAGOU	-17N	
CALVETTI	LALIE	01/05/2010	USAM NIMES GARD	USAM NIMES GARD	-17R D1	
FORESTIER	JULIETTE	03/01/2010	HBF3M	HBF3M	-17N	
SCOTTO	LUDIVINE	17/02/2010	HBC CLERMONT SALAGOU	HBC CLERMONT SALAGOU	-17N	
CAZABONNE	JADE	19/10/2008	NARBONNE HB	NARBONNE HB	N2F	SN U16 / BEACH U16
DUCHAUSOY	SELMA	01/09/2008	OUEST TARN HB	TOULOUSE FH	N2F	
FAURE	JEANNE	12/03/2008	HBC VILLEFRANCHE DE L.	TOULOUSE FH	N2F	SN U16
LARGUET	LUCE	25/10/2008	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-17N	
REVAUD	CAPUCINE	15/01/2008	HBC LAVAUR	PECHBONNIEU CHB	N3F	
ARRIUBERGE	STELLA	20/10/2009	US AUCAMVILLE	PECHBONNIEU CHB	-17N	
BEFFARA	AMBRE	17/03/2009	HBC PAMIRS	TOURNEFEUILLE HB	-17N	
CHAMBELIN	ALICE	06/01/2009	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-17N	
DIOTEL	KIARA	24/03/2009	SALEILLES GHB	SALEILLES GHB	-17N	RIG / SN U16 / EDF U16
GAILLARD	INES	01/05/2009	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	-17N	
MAINGUENEAU	EMILIE	25/07/2009	SAINT-GIRONS HBC	TOURNEFEUILLE HB	-17N	
MONTFIQUET	CERISE	28/03/2009	TERRES DES CONFLUENCES HB	PECHBONNIEU CHB	-17N	SN U16
NNANGA--DUPRE	JADE	08/12/2009	CRAHB	TOULOUSE FH	-17N	
PAILHASSE	CAMILLE	07/09/2009	HBC PAMIRS	TOURNEFEUILLE HB	-17N	
PASTUREL-SLIMANI	LEILA	28/04/2009	US CARMALX-VERS HB	PECHBONNIEU CHB	-17N	
TOFILI	MOIRA	15/01/2009	FJEP SECTION HB CASTELNAUDARY	NARBONNE HB	-17N	
VERAN	EMMA	28/04/2009	FJEP SECTION HB CASTELNAUDARY	CRAHB	N3F	

 Site Accession Toulouse

 Site Accession Nimes

LE PROGRAMME «EXCELLENCE»

Il comprend :

- Les sites d'Excellence des Pôles Espoirs territoriaux, regroupent un maximum de seize athlètes de 15 à 17 ans (2nde, 1ère, terminale) dont maximum douze de 16 à 17 ans. Leur compétition nationale de référence est les Inter pôles, leur stage national référent le SN U18 (16-17 ans).
- Les structures «Centre de Formation des clubs Professionnels» (CFCP).
- Les programmes des sélections nationales (U16, U17/U18, U19/U20, France A)
- Un accompagnement sur mesure d'intégration des joueuses les plus prospectives vers France A appelé dispositif «RIG» (Regroupements intergénérationnels).

Le site Excellence du Pôle Espoir Occitanie (Toulouse)

Objectifs : Renouvellement du secteur professionnel et des équipes de France

Quinze joueuses cette saison toutes issues de la ligue Occitanie.

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
JAFFUEL	MAYLIS	26/07/2006	MENDE GC HB	TOURNEFEUILLE HB	N2F	
ABDOU	DAWIYA	03/05/2006	HB TERRASSES ET VALLEE 82	TOULOUSE FH	D2F	RIG, U18, SN U18
BLOT-MERCURI	LOELIE	06/04/2006	HBC THUIR	HBC THUIR	N1F	BEACH U17
SDOUR-FORT	ILENYS	14/03/2006	HBC VILLEFRANCHE DE ROUERQUE	BRUGUIERES OC 31	N1F	
LANDRIAU	MAELLE	03/09/2007	TOURNEFEUILLE HB	TOULOUSE FH	N2F	RIG, U18, SNU18
LARCHE	JUSTINE	12/09/2007	HB F3M	HB F3M	N1F	
LEVANTIS	ROMANE	25/04/2007	HBC RIVESALTES	HBC THUIR	N1F	
MARIN	ELISE	02/01/2007	ARGELES HBC	HBC THUIR	N1F	
ROCHER	MANON	31/03/2007	MENDE GC HB	NARBONNE HB	N2F	
TERRISSON	EMMA	27/10/2007	PECHBONNIEU CHB	BRUGUIERES OC 31	N1F	
WARORE	ELSA	10/09/2007	HBC RIVESALTES	HBC THUIR	N1F	
CAVALIER	CORENTINE	04/05/2008	RODEZ OCA	BRUGUIERES OC 31	N1F	RIG, SN U16, U16
GONZALEZ	ELISA	11/01/2008	HBC MURET	TOULOUSE FH	N2F/D2F	RIG, SN U16, U16
PATOUILLARD	MAILYS	03/10/2008	HBC QUINT F	TOURNEFEUILLE HB	N2F	RIG, SN U16, U16
BALDET	LILY	23/10/2008	BAGNOLS GARD	BOUILLARGUES HNM	N2F	RIG, SN U16, U16

*RIG = Regroupement inter générationnel des meilleurs « profils » français sur quatre années d'âge. Cette saison 2006, 2007, 2008 et 2009. Une trentaine de joueuses concernées sur toute la France.

La compétition nationale Inter pôles

Objectifs :

Il s'agit de faire progresser des handballeuses inscrites dans la structure territoriale jusqu'à un niveau permettant d'envisager leur recrutement vers le secteur professionnel (Centre de Formation de Club Professionnel ou D1F ou D2F) en fin de cursus. **Les Inter pôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.**

La compétition Nationale Inter pôles a eu lieu du 26 au 30 Janvier 2024 à Bourg de péage, en présence de 14 équipes représentant les ligues métropolitaines et les DOM/TOM.

Nous étions placées dans une poule de sept équipes. Nous avons débuté assez difficilement la compétition. Nous perdons le premier match contre l'Aura assez largement. Avec des filles tétanisées sur ce premier match contre le futur champion de France. Puis nous montons en charge contre le Centre Val de Loire avec une gestion de deuxième mi-temps de permettant pas de conclure positivement. Nous réalisons peut-être notre plus beau match contre la Bretagne. Après avoir mené en deuxième mi-temps, une mauvaise gestion de la fin de match nous fait concéder le match nul. Nous gagnons ensuite la Normandie dans un match maîtrisé en première mi-temps. Puis une nouvelle victoire contre les Pays de la Loire. Nous avons complètement déraillé ensuite contre l'Aura pour notre dernier match de poule en perdant assez largement. Nous gagnons dans un match qualitatif le dernier match de classement contre les Hauts de France pour la place 9/10. Pour bilan, nous finissons la compétition avec trois victoires acquises notamment grâce notamment à une défense bien en place et des GBs au rendez-vous (Hauts de France dixième, Normandie onzième et Pays de la Loire treizième). Nous concédons un match nul (Bretagne quatrième) et trois défaites (Centre de Val de Loire sixième, Grand Est 1er, Aura septième).

A l'exception de deux jeunes filles, les 2006 et 2007 sont passées complètement au travers de la compétition avec une gestion des émotions tout au long de la compétition qui a été catastrophique. A contrario la génération 2008 et la 2009 présentes ont clairement pris le leadership social et sportif. Elles ont montré un très beau visage et de belles performances. Mais ont péché par manque d'expérience et d'habitude de ce type de contexte d'intensité permanente.

Il y a des satisfactions sur le plan individuel avec notamment la présence de jeunes filles dans les RIG et en équipe de France U16 et U18. Nous avons aussi deux 2008 à fort profil qui ont pu avoir un véritable rôle à jouer dans l'équipe, ce qui est plutôt rarissime dans ce niveau de compétition. Enfin, 4 terminales sur 5 ont eu des propositions en centre de formation ou en D2F à l'issue de leur parcours en pôle. Nous avons aussi deux filles en première qui signent par anticipation dans le secteur professionnel (1 en CF d'un club de D1 et l'autre en D2F).

Vous trouverez ci-dessous la liste des filles du site excellence qui auront alimenté la détection fédérale pour les différentes opérations : U18 (équipe de France jeune), RIG (regroupements intergénérationnels), environ 30 filles sur 4 années d'âge), le stage National SN U18, composé des 40 meilleures joueuses françaises 17, 18 ans (2006 et 2007).

Ont été retenues pour l'Occitanie :

- Dawiya ABDOLU, (82*) TOULOUSE FH D2F, SNU18, RIG, France U18
- Maëlle LANDRIAU (31*) TOULOUSE FH N2F, SNU18, RIG, France U18

*département d'origine de la joueuse

Les joueuses de l'Occitanie en CFCP

Les joueuses ayant quitté le Pôle Espoir, représentant aujourd'hui l'Occitanie, sont :

- Camille DENOJEAN, née en 2003, CFCP De Nice, club d'origine, BOUILLARGUES HNM (30) (arrêt en cours de saison et retour à Bouillargues)
- Clara BOMBLE, née en 2004, CFCP de Dijon, club d'origine, FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL (11)
- Laly COUTTE, née en 2005, CFCP de Nantes, club d'origine, FRONTIGNAN THAU HANDBALL (34)
- Tissiana IMBART, née en 2005, CFCP Celles sur Belle, club d'origine, RIEUX HANDBALL VOLVESTRE (31)

Les joueuses qui vont quitter le Pôle Espoir et qui vont rentrer en CFCP, sont :

- Prunelle KINGUE, née en 2006 (A quitté la structure par anticipation), CFCP Besançon, club d'origine, JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL (34)
- Dawiya Abdou née en 2006, D2 TFH Toulouse, club d'origine Terres des Confluences (82) et Combani (Mayotte)
- Léolie BLOT-MERCURI, née en 2006, CFCP de Mérignac, club d'origine, Thuir (66)

Les joueuses de l'Occitanie en LFH (ou 1ère division étrangère) et D2

Les joueuses qui évoluent actuellement sur les championnats D2 et LFH, issues de l'Occitanie, sont :

- Victoire Nicolas, née en 1995, D2 Bègles, club d'origine HBCN (30)
- Julie Legatindji née 1995, D2 TFH Toulouse, club d'origine HBC Lourdes (65)
- Jade Lasserre, née en 1996, D2 Bègles Bordeaux, club d'origine, Toulouse FH (31)
- Amy Adams née 1996, en D2 TFH Toulouse, club d'origine Saint-Girons (09)
- Juliette Faure, née en 1999, LFH Brest, club d'origine, Cigalois HB (30)
- Mathilde Plotton, née en 1999, LFH Stella Saint Maur, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Pauline Plotton, née en 1999, LFH Stella St Maur, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Chloé Pugliese, née en 1999, LFH Toulon, club d'origine, Pechbonnieu Coteaux HB (31)
- Manon Lachaize, née en 2000, LFH Toulon, club d'origine, Bouillargues (30)
- Lalie Brouillet née en 2000, D2 Bègles, club d'origine Millau (12)
- Rival Clémentine, née en 2000, D2 Bouillargues, club d'origine, Costière HB (30)
- Yasmine Massa, née en 2000, D2 TFH Toulouse, club d'origine, Pays des Nestes (65)
- Lisa Guibbert, née en 2000, D2 TFH Toulouse, club d'origine, Roques sur Garonne (31)
- Louise Cavanié, née en 2001, D1 Allemande BSV Sachsen Zwickau, club d'origine, Jacou Clapiers (34)
- Eve Barlet, née en 2001, D1 Achenheim Truchtersheim, club d'origine Jacou Clapiers (34)
- Lorine Perrot, née en 2001, D2F Noisy le Grand, club d'origine, RACING CLUB MONTAGNAIS HB (34)
- Dagui Assana née en 2002, D2 TFH Toulouse, club d'origine TFH (31)

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN

L'organisation masculine poursuit sa structuration et son développement. Des avancées sur les outils partagés qui restent le lien de suivi dans le territoire. Une analyse de nos effectifs cumulés et par comité a été présentée en visioconférence en octobre pour orienter le travail dans le territoire. Des stratégies plus précises doivent émerger, pour rester dans le cœur du PPF qui reste la détection des jeunes pour évaluer en vue de sélection.

LES COMPÉTITIONS DE DÉTECTION

Trois temps identifiés au niveau national (Inter-comités nationaux, Inter-ligues et inter-pôles) guident la mise en place des calendriers et des stratégies.

Inter pôles 2006-2007-2008-2009

Pour cette année, nous avons opté pour trois temps de travail de deux jours pour évaluer les générations concernées.

Stage pôle 1: générations 2008 et 2007, 24 jeunes à Mèze

Stage pôle 2: générations 2006-2007 et 2008 retenues à la suite du stage 1, 20 jeunes à Saint-Affrique, dont nous remercions le club pour son accueil et la rencontre mise en place.

Stage pôle 3: générations 2006-2007-2008, 19 jeunes à Mèze
Nous avons pu réaliser un match de travail contre la nationale 2 de Frontignan Thau HB afin de trouver du rythme et voir nos adaptations à la compétition.

Cette formule a permis de ré-évaluer par poste afin de construire un collectif pour la compétition. Ces temps avaient comme fil conducteur le projet de jeu qui sert de travail au sein de chaque site.

Même si on peut l'imaginer, se projeter sur une organisation plus conséquente reste aléatoire. Les blessures, les maladies ne donnant pas de garantie pour disposer des meilleurs éléments identifiés sur un stage unique.

La formule de compétition

Pour la deuxième année consécutive, l'organisation nous a placé le premier match à 9h le mardi. Cette disposition nous a imposé de partir le dimanche afin de disposer d'un temps de repos plus adapté et de réaliser une séance de travail le lundi.

Le système de poule (3 matchs en 3 jours) ne laisse pas beaucoup de place à l'approximation dans l'approche des matchs. Nous étions dans une poule relevée avec les Hauts de France, l'Ile de France et La Réunion.

La poule 3 croisant avec la poule 2 (PACAC, Bourgogne Franche Comté, Normandie, Croatie).

La notion de récupération/préparation physique devant nous meubler les temps faibles en ressourçant les organismes.

Nous

Le jeu offensif s'est axé autour des orientations définies durant l'année en conservant les notions d'intentions par "secteur".

Les notions de continuité de jeu ont servi à retrouver des repères communs. La lecture et les intentions restent le fil rouge de notre jeu.

Le jeu sur grand espace "ADN Occitan" a été orienté sur un projet simple en montée de balle (écartement profond et appui ailier), en transition (rentrée sur) et engagement rapide.

Le jeu défensif a été basé sur une 0-6 mais le déroulé des matchs et les prédispositions des joueurs nous a plus orienté sur une 1-5 à tendance homme à homme.

Le repli défensif sur engagement rapide axé sur l'occupation d'un joueur secteur central haut pour freiner les intentions. Le repli défensif s'axant sur freiner-contrôler-neutraliser.

La compétition :

Matchs de poule

Match 1 - Occitanie - Haut de France 25/34

Face à une équipe disciplinée et rigoureuse, nous n'avons pas réussi à gérer nos temps faibles. Le résultat nous a mis face à nos manques et notre incapacité à développer un jeu sur grand espace.

Match 2 - Occitanie - Ile de France 36/33

Le match de référence de ce groupe avec beaucoup d'abnégation et de sérieux ou chaque joueur a pu amener au groupe ses qualités de combattants.

Match 3 - Occitanie - Réunion - 42/31

Un match âpre que nous maîtrisons avec un rythme élevé.

Nous finissons deuxième de cette poule ce qui nous permet de jouer les places de 5 à 8.

Match de classement

Match 1 : Occitanie - Bourgogne Franche Comté 29-35

Le groupe a rencontré une grande difficulté à se remettre dans la compétition. Les pertes de balles et les tirs ratés ou arrêtés ne nous ont pas permis de rebondir malgré une deuxième mi-temps plus dans nos valeurs combatives.

Place 7-8 : Occitanie - Croatie 41-37

Match maîtrisé face à une sélection de bassin croate.

Bilan général :

Comme l'année dernière, nous finissons avec un bilan de 3 victoires et 2 défaites.

Nous avons un collectif qui a montré des difficultés à gérer les rythmes de jeu et s'est trouvé souvent en difficulté dans le duel avec le gardien de but.

Au regard des collectifs affrontés, on constate que nos jeunes évoluent sur un niveau de jeu qui ne répond pas au niveau de jeu des inter-pôles.

La majorité des équipes disposent de joueurs évoluant en national sénior, de la N3 à la N1. Ce qui n'est pas notre cas avec une majorité de joueurs évoluant en M18 F (2 joueurs évoluent en national seulement).

Ce constat est un frein pour l'expression des qualités de nos jeunes sur cette compétition.

Nous terminons cette compétition avec des statistiques qui montrent aussi le travail défensif à mettre en place.

173 buts marqués (34,6 buts /match) - 170 buts encaissés (34 buts /match).

L'apport de l'accompagnement de Loïc Metzger pour le suivi en lien avec la technique et le médical est un plus. Sa présence facilitant le travail de chacun. L'utilisation de l'outil Steazzy a permis de faire un suivi en direct amenant des données pertinentes.

La présence de Pierre Pigoury, notre kiné, permet de faciliter les récupérations et soigner les petits bobos.

Le bilan de cette année reste mitigé au-delà du résultat brut. Notre approche de l'évènement dans sa dimension mentale reste à optimiser (gestion des matchs à enjeux/émotionnels). L'implication des jeunes dans les différents temps a été exemplaire mais a eu du mal se répercuter sur le terrain. Il a été difficile de trouver un rendement collectif optimal sur l'ensemble des joueurs en même temps.

Le groupe a appris en jouant et les jeunes ont certainement grandi sur les besoins et la rigueur nécessaire pour gagner en compétitivité.

Nous avons sept jeunes nés en 2006 présents sur la compétition qui ont pu vivre la dernière expérience du parcours de performance. Sur ces sept jeunes, quatre poursuivront le parcours en intégrant un centre de formation (60%).

LISTE DES JEUNES CONVOQUÉS INTER PÔLES

NOM	Prénom	D.N	CLUB	Niveau de jeu	Poste
ROQUELAURE	Damien	2007	Entente TUC Balma	Nat 3	GB
SUAU CARAYOL	Milo	2007	Narbonne HB	M17 R	GB
BOURI	Raphael	2006	Fénix Toulouse HB	M18F	DC
BURDET	Mathias	2006	Montpellier HB	M18F	ARD
DURASNEL	Sacha	2006	Montpellier HB	M18F	DC
FAURE	Jules	2006	Frontignan Thau HB	Nat 2	ARD
FERNANDEZ GONZALEZ	Rémi	2007	Montpellier HB	M18F	ALD
GUIGUES	Thomas	2007	USAM Nîmes Gard HB	M18F	ARG
JEAN	Mathis	2007	Entente TUC Balma	Nat 3	ALG
JOURDAN	Jules	2007	Montpellier HB	M18F	PVT
GEORGEL	Eliott	2007	Montpellier HB	M18F	PVT
MARQUET BAURES	Louis	2006	Fénix Toulouse HB	N1	ARD
MICHEL	Lohan	2006	USAM Nîmes Gard HB	M18F	PVT
ROCHETTE	Isaiah	2007	USAM Nîmes Gard HB	M18F	DC
TUXAGUES	Sam	2007	Fénix Toulouse HB	M18F/N1	ALD
ZAMPOL	Guillaume	2006	USAM Nîmes Gard HB	M18F	ALG

Staff : Renaud Boulanger, Marc Ferron, Loïc Metzger, Pierre Pigoury

Classement	Pôle
1	Haut de France
2	Normandie
3	Auvergne Rhône Alpes
4	Centre Val de Loire
5	Région Sud/Corse
6	Bourgogne Franche-Comté
7	OCCITANIE
8	Sélection Croatie
9	Grand Est
10	Nouvelle Aquitaine
11	Pays de la Loire
12	Ile de France
13	Antilles/Guyane
14	Belgique
15	Réunion Mayotte
16	Bretagne

Inter Ligues 2009

Saint-Dié-des-Vosges, du 30 avril au 3 mai 2024.

Pour bien accompagner (détection/formation) la génération 2009 et pour préparer l'équipe Occitanie pour la compétition inter-ligues du 9 au 11 mai 2023, nous sommes restés sur la stratégie mise en place l'année dernière :

- Au début de saison, le travail sur le contenu commun (savoir-faire techniques et projet de jeu)
- Pendant l'année en cours, la mise en place de ce même contenu commun, dans nos trois sites d'accession, en prévision de la construction de l'équipe de ligue.
- Deux après-midis de travail en commun à Narbonne, dans un lieu central, pour faire la connaissance et évaluer les jeunes concernés :
 - Mercredi 6 mars avec 27 joueurs présents (dont 13 hors pôle)
 - Mercredi 27 mars avec 21 joueurs présents (dont 8 hors pôle).

Ce sont les moments où nous avons associé les opérations régionales et le « rattrapage pôle » pour les postulants nés en 2009 (entrée en seconde).

- Stage avant la compétition, du 15 au 17 avril à Mèze, avec dix-neuf joueurs présents (dont sept hors pôle), pour construire une équipe compétitive.
- À l'issue de ce stage, seize joueurs (dont quatre hors pôle) ont participé à la compétition Inter-ligues à Saint-Dié-des-Vosges, du 30 avril au 2 mai, accompagnés par Daniela Petkovic, CTF Ligue, le site accession Toulouse, Delphine Royer, le site Accession Montpellier et le kinésithérapeute Laurent Jauffret (Montpellier):

LISTE DES JEUNES CONVOQUÉS INTER LIGUES

Nom prénom	Poste de jeu	Pôle Espoir Occitanie	CD	Club	Club d'origine (différent du club actuel)
AISSANI DALIL	PVT	Accession Toulouse	31	FENIX TOULOUSE HB	ES BRUNOY
ALEXUC LOPES ANGEL	GB	Hors pôle	30	USAM NIMES GARD	HBC SAINT GILLES
BONNAVENTURE OSCAR	ALD	Hors pôle	34	MONTPELLIER HB	HB BAGNOLS GARD RHODANIEN
BRARDA SAÏAN	ALD	Hors pôle	11	HCB CARCASSONNAIS	
CANITROT MARIUS	ARG	Accession Toulouse	31	CAST. RAM. AUZ. HB	HB DES VALLEES ARIZE-LEZE
DELAVAL SACHA	DC	Accession Toulouse	31	AS L'UNION HB	HBC SAINT SULPICE 81
DEMARET SIMON	ALD	Hors pôle	31	ENT. TUC BALMA HB	STADE CADURCIEN HB
GOSSET LIAM	ARG	Accession Nimes	30	USAM NIMES GARD	HB ALASC LEDIGNAN
HASSAN ALI	DC	Accession Montpellier	34	MONTPELLIER HB	
LACOMBE CONSTANTIN	PVT	Accession Toulouse	31	CAST. RAM. AUZ. HB	FENIX TOULOUSE HB
LAPAWA ETHAN	DC	Accession Toulouse	31	CAST. RAM. AUZ. HB	ASC LE GELDAR DE KOUROU
MALLAVAN MAEL	ALG	Accession Montpellier	34	MONTPELLIER HB	SAINT AFFRIQUE HB
MAZAUIC MATTHIAS	PVT	Accession Nimes	30	USAM NIMES GARD	ASS OCCITANIE GARDONNENQUE
RASTOLL SANDRO	ARD	Accession Montpellier	66	SALEILLES GEN. HB	BANYULS HB
ROBIN BAPTISTE	GB	Accession Montpellier	34	MONTPELLIER HB	JUVIGNAC HB
VITO TOM	GB	Accession Toulouse	65	ENT LSJB TARBES-TUHB	SOUES BARBAZAN BIGORRE HB

Les résultats des matchs de l'équipe Occitanie :

Matchs de poule :	
Mardi 30 avril, 9h	Défaite courte avec beaucoup de stress, d'échecs aux tirs, et des ballons donnés à l'adversaire.
Occitanie / Centre-Val de Loire : 17 à 20	
Mardi 30 avril, 14h45	Victoire méritée, match difficile mais avec un engagement constant et un jeu qui a commencé à être plaisant.
Occitanie / Bourgogne FC : 24 à 18	
Mercredi 1 ^{er} mai, 9h	Victoire nette, avec beaucoup de rotations.
Occitanie / Île-de-France 2 : 27 à 18	
Matchs de classement :	
Nous terminons premiers dans notre poule, mais avec le goal-average particulier c'est le Centre-Val de Loire (finaliste) qui passe devant (nous nous retrouvons à jouer les places 5-8).	
Jeudi 2 mai, 11h, demi-finale places 5-8	Une belle remontée en deuxième période, mais l'énergie utilisée pour revenir en match nous a coûté cher dans les moments décisifs en fin du match.
Occitanie / Île-de-France 1 : 19 à 21	
Jeudi 2 mai, 16h, places 7-8	Un match maîtrisé de bout en bout, avec la participation de tous les joueurs.
Occitanie / Normandie : 25 à 20	

Une défaite sur le fil contre Ile de France 1 et une belle victoire contre la Normandie et nous terminons septième avec beaucoup de regrets pour notre entrée en compétition (comme l'année dernière).

On peut légitimement penser qu'avec un peu plus d'expérience commune, ils auraient pu mieux affronter le niveau d'exigence requis pour un tel événement.

Ce groupe nous a donné beaucoup de plaisir et un beau handball avec des progrès individuels et collectifs à chaque match. À retenir, une grosse blessure l'avant-dernier match (luxation du poignet avec une fracture).

Pour rappel, les objectifs des inter-ligues :

- Poursuivre et finaliser dans chaque territoire régional, la détection et l'émergence des joueurs à potentiel, débutés en comité et poursuivis par les stages de ligues.
- Orienter vers les structures PPF les joueurs à potentiels qui ne les auraient pas encore intégrés.

- Évaluer avec un regard prospectif les joueurs pour faire une première opération nationale. En étant inscrits dans le processus d'entrée en pôle, les joueurs « hors pôle » (comme ceux qui sont déjà en structure) et qui participent aux Inter-ligues sont susceptibles d'être repérés pour un éventuel stage national.

Sur le plan régional, cette année, les postes à fort potentiel sont ceux du gardien de but et du demi-centre (dans ces deux postes, il y a déjà en structure quatre joueurs de qualité et un cinquième qui va entrer l'année prochaine).

Cependant, notre vrai point faible est le manque de gauchers (un seul gaucher en structure cette année et un deuxième qui va entrer la saison prochaine). C'est trop peu pour une région comme la nôtre.

Sur le plan national, à ce jour, la liste des joueurs repérés pour le premier stage national (SN1) n'est pas encore sortie au moment de la rédaction de ce bilan.

LA DÉTECTION/SÉLECTION DES JOUEURS

Les interdépartementaux 2011-2012 sont le premier temps du travail de détection mis en place pour les comités. L'organisation passe par deux dates de rencontres réparties sur trois sites (04/12/2022 et 14/05/2023).

Le suivi mis en place permet d'avoir une photographie de cette génération autour d'un premier regroupement territorial (ST1 - 19 au 21 février 2024 - Mèze). Quatre absents.

Ce moment de travail s'est déroulé en parallèle du stage de l'Occiteams.

Le stage était organisé autour de deux groupes de travaux encadrés chacun par deux cadres :

- Groupe 1 - Aurélien Coll (CFT Aude), Yannis Tamarre (Tournefeuille HB)
- Groupe 2 - Christelle Ravassaud (CTF Haute Garonne), Aurélien Fayet (Fenix toulouse HB)

Surveillant : Samy Lamdakkar

Kinésithérapeute : Lois Jauffret

Nous sommes partis sur les thèmes de la relation passeur-réceptionneur et l'acte défensif individuel. Volonté de mise en place d'un dispositif 1-5 système homme à homme.

Comité	Club	NOM	Prénom	Lat	Poste
Ariège	SAINT GIRONS HB COUSERANS	CLASTRES	ANTON	D	GB
Aude	HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	RAME	JULES	D	
Aude	HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	PERRAUDIN	JULES	G	ARD
Aude	AS FABREZANAISE	STASZAK	PAUL		GB
Aveyron	RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON	CARVALHO DOS SANTOS	TIAGO	D	DC
Aveyron	HANDBALL CLUB ESPALION	GABRIEL	AYMERIC	G	ALD
Gard	COSTIERES HB	MDAAM GARRIGUES	ADRIEN	D	AR/DC/AIL
Gard	CS MARGUERITTES	MEYER	LUCAS	G	ARD
Gard	CS MARGUERITTES	RAUX	CLEMENT	D	AR/AILG
Gard	CS MARGUERITTES	RAUX	VALENTIN	D	DC/AIL
Gard	ALES CHB	VILLARET	PAVEL	D	DC/AIL
Gers	LIONS AUCH HANDBALL	LOGMO	WARREN	D	DC / AR
Gers	HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	GRUARIN	GUILHEM	D	ARG/PV
Haute-Garonne	BRUGUIERES OC HANDBALL	PUYO	BASTIEN	D	GB
Haute-Garonne	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB	PRAT	MAXENCE	D	DC
Haute-Garonne	TOURNEFEUILLE	ALBINET	CLEMENT	G	ALD
Hautes-Pyrénées	HANDBALL CLUB LOURDAIS	PACCOLA SIMISSI-ZANGHAS	ISMAEL	D	DC
Hérault	HBC CLERMONT SALAGOU	BILHAC	ELIE	D	PVT
Hérault	MONTPELLIER HANDBALL	DELACOURT	KAIS	D	GB
Hérault	MONTPELLIER HANDBALL	JANNARELLI	ARSENE	D	ARG
Hérault	MONTPELLIER HANDBALL	ROYER	GABRIEL	G	ARD
Lot	HANDBALL FIGEAC	DACQUET POURTEAU	NOA	D	ARG
LOZERE	MENDE	CAVALIER	LORICK	D	ALG
LOZERE	MENDE	VIDAL MACHADO	MYLAN	D	GB
Tarn	HBC ALBIGEOIS	GARREJAT	HUGO	G	ARD
Tarn	HBC SAINT SULPICE 81	COMBES	ROBIN	D	ARG

Les temps de travaux étaient accompagnés et encadrés par Daniela Petkovic, Renaud Boulanger et Marc Ferron.

LE PÔLE ESPOIR

Le pôle espoir occitan composé de trois sites a pour vocation d'identifier les jeunes présentant les aptitudes et les ressources pour intégrer un collectif national et/ou d'intégrer une structure du PPF : le centre de formation.

Le nombre de joueurs, cinquante-huit jeunes, nécessite la mise en place de temps d'évaluation pour la compétition inter-pôles.

Répartition des jeunes

Site	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Montpellier	4	4	5	7	20
Nîmes	3	5	8	3	19
Toulouse	2	5	5	7	19
TOTAL	9	14	18	17	58

La configuration semble trouver un certain rythme de fonctionnement tourné vers la recherche de la performance à tous les niveaux et plus que toujours orienté vers la préparation au haut-niveau, à travers la préparation de notre "élite jeune".

Outre le travail quotidien de formation, dispensé au sein de chacune des trois structures (Montpellier, Nîmes et Toulouse) trois objectifs principaux nous ont guidés :

- **Alimenter la filière fédérale de formation** à travers les opérations nationales et internationales (quatre jeunes identifiés)
- **Préparer un collectif pour représenter l'Occitanie à la compétition inter-pôles** à Nantes du 3 au 10 mars 2024.
- **Poursuite de la mutualisation et un esprit de partage avec les quatre clubs professionnels.**

L'évaluation des jeunes postulants s'effectue par voie électronique avec un calendrier différencié selon l'année de naissance. Pour cette année, nous avons eu 203 demandes (2009 : 85 ; 2010 : 112 ; 2011 : 3 ; Autres : 3).

L'organisation de l'évaluation des jeunes postulants s'organise dans un premier temps par site pour les jeunes retenus.

Les jeunes de 4ème pour intégrer le site d'accession en 3e (les jeunes en avance scolaire suivent le même schéma).

Les jeunes retenus sont invités à une journée d'évaluation regroupant les trois sites et les responsables.

Les jeunes de 3ème inscrits en "rattrapage" pour une entrée en seconde. Cette génération a déjà dix-sept jeunes en site d'accession. Ceux retenus participent au stage régional préparatoire aux inter-ligues. Les jeunes présentant les qualités participent aux inter-ligues pour être évalués dans un contexte compétitif avec leur génération.

SITE TOULOUSE

Concernant l'évaluation pour l'entrée au pôle, nous maintenons notre stratégie d'accueil des jeunes à profil d'intérêt, certains mercredis après-midi durant l'année N-1. Cette observation continue permet de mieux définir le potentiel du jeune et de moins subir les fluctuations de son expression handballistique liées à sa croissance.

Le niveau de jeu auquel évolue chaque athlète pendant son parcours pôle participe grandement à ses progrès, car il y a une vraie continuité avec l'exigence et l'intensité de la semaine en pôle.

L'équilibre est trouvé entre le travail personnalisé sous forme d'ateliers et le développement de la culture tactique et compétitive avec des matchs réguliers contre des équipes de club (de U18 CF à N3).

La collaboration avec le Fenix, club professionnel de proximité, est particulièrement intéressante. Les joueurs du site sont observés régulièrement par le responsable du centre, les profils d'intérêt (qu'ils soient du Fenix ou non) sont invités et expertisés sur des cycles déterminés lors des entraînements du groupe N1, en toute transparence et compréhension avec les autres clubs concernés.

Pour le volet scolaire, il y a nécessité de repenser la convention cadre entre le lycée et le rectorat car la mise en œuvre de ses directives est de moins en moins applicable, ce qui engendre les problématiques suivantes :

- Des profils scolaires plus sélectifs pour intégrer la structure.
- Des organisations de journées, de semaines non optimales pour générer la réussite du double projet scolaire et sportif.

Liste site Toulouse 2023-2024 :

Effectif	Accession	Classe	Club	Club origine	Niveau de jeu	Résultat sportif 2023-2024	Projection 2024-2025
AISSANI Dalil	3ème		Fenix Toulouse HB	ES Brunoy	U17	Equipe Ligue	Maintien
AUTHIE Josselin	3ème	AS L'Union HB		AS L'Union HB	U18 CF	SN1, EDF U16 Beach	Maintien
CANITROT Marius	3ème	CRAHB		HB des Vallées A.L.	U17	Equipe Ligue	Maintien
DELAVAL Sacha	3ème	AS L'Union HB		HBC St Sulpice 81	U17	Equipe Ligue	Maintien
LACOMBE Constantin	3ème	CRAHB		Fenix Toulouse HB	U17	Equipe Ligue	Sortie du pôle
LAPAWA Ethan	3ème	CRAHB		ASC le Geldar de K.	U17	Equipe Ligue	Maintien
VITO Tom	3ème	E. LSJB Tarb.-TUHB		S. Barb. Big. HB	U18 R		Sortie du pôle
DERMIGNY Zachary	2nde	Fenix Toulouse HB		Fenix Toulouse HB	U18 CF	SN1, EDF U17, SN2	Maintien
DIDA Evan	2nde	Tournefeuille		Fontenilles HBC	U18 CF		Sortie du pôle
FRAPPIER Jules	2nde	CRAHB		CIM Esc Labège 31	U18 CF	SN1, SN2	Maintien
GAY Justin	2nde	Castres HB		Vallée du Thore HBC	U18 R		Maintien
BARRAL Tomas	1ère	AS L'Union HB		BOC 31 HB	U18 CF	SN1, EDF U16 Beach	Maintien
BILLE Jahnay	1ère	AS L'Union HB		Tournefeuille HB	U18 CF		Sortie du pôle
GIRY Lucas	1ère	CRAHB		CRAHB	U18 CF		Sortie du pôle
JEAN JEAN	1ère	E TUC Balma HB		Fenix Toulouse HB	N3	Equipe Pôle	Sortie du pôle
ROQUELAURE	1ère	E TUC Balma HB		HBC Espalion	N3	Equipe Pôle	Maintien
TUXAGUES	1ère	Fenix Toulouse HB		Tournefeuille	N1	Equipe Pôle	Prog excellence
BOLRI	Term	Fenix Toulouse HB		Fenix Toulouse HB	U18 CF	Equipe Pôle	CFCP ?
MARQUET-BAURES	Term	Fenix Toulouse HB		HBC des Vallées "Xx"	N1	Equipe Pôle	CFCP

Encadrement :

Daniela Petkovic - Responsable site et entraîneur (salariée ligue)
Frédéric Perez / William Annotel - Entraîneurs GB (vacataires)
Oscar Paramelle - Préparateur Physique - Stagiaire Master 2 STAPS

SITE MONTPELLIER

Cette année le site de Montpellier est composé de vingt jeunes de la terminale à la troisième. Une démission en janvier d'un jeune, à la suite d'une difficulté de la vie en internat.

L'organisation reste toujours fortement dépendante des installations sportives accessibles principalement le mercredi ou les matchs et les entraînements des professionnels ont un impact sur l'accès à la salle sur la partie handball. Un gros point noir avec treize entraînements qui n'ont pu se faire entre septembre et avril.

Le niveau de jeu du week-end reste peu adapté au besoin des jeunes en structure, le rapprochement de club partenaires élargis semble la piste à mettre en place.

La mise en place de rencontres sportives avec les clubs de proximité est à développer plus encore.

Pour le volet scolaire, la cité scolaire reste notre établissement de référence. Le travail partagé progresse, même si une difficulté perdue sur le collège. Les conditions d'accompagnement du double projet restent tout de même positives.

Liste site Montpellier 2023-2024 :

NOM	Classe	DN	CLUB 23-24	Club Origine	Niveau	Sportif PPF
ANTONIO LOPEZ Aitor	2de	2008	Frontignan Thau HB	Cavigal Nice	M17 Reg	SN 1
BURDET Mathias	Tale	2006	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	TIBY U 19 /Inter Pôles
DIAZ Célian	Tale	2006	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	
DONAT Louca	3eme	2009	Saleilles	HBC Laurentin	M15/17 Reg	
DURASNEL Sacha	Tale	2006	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	Inter Pôles /Beach Fce A
FAURE Jules	Tale	2006	Frontignan Thau HB	Narbonne HB	Nat 2	Inter Pôles
FERNANDEZ-GONZALEZ Rémi	1ere	2007	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	Inter Pôles
FOURQUET Achille	2de	2008	Frontignan Thau HB	St Affrique HB	M 17 R	
GEORGEL Elliott	Tale	2007	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	Inter Pôles
HASSAN Ali	3eme	2009	Montpellier HB	Montpellier HB	M15/17 Reg	Inter Ligues
JOLY Karel	2de	2008	Montpellier HB	Montpellier Chamberte HB	M 17 R	
JOURDAN Camille	3eme	2009	Narbonne HB	Gigean Montbazin Thau HB	M17 R	
JOURDAN Jules	1ere	2007	Montpellier HB	Gigean Montbazin Thau HB	M 18 F	Inter Pôles
MALLAVAN Maël	3eme	2009	Montpellier HB	St Affrique HB	M17R/M18F	Inter Ligues
RASTOLL Sandro	3eme	2009	Saleilles	Banyuls HB	M17 R	Inter Ligues
ROBIN Baptiste	2de	2009	Montpellier HB	Montpellier HB	M17R/M18F	Inter Ligues
ROUQUAYROL Enzo	3eme	2008	Frontignan Thau HB	St Affrique HB	M 17 R	
SAIX Elliot	3eme	2009	Montpellier HB	Montpellier HB	M15/17 Reg	
SUJAU CARAYOL Milo	1ere	2007	Narbonne HB	Narbonne HB	M 17 Reg	Inter Pôles
TORRES Nathan	2de	2008	Montpellier HB	HBC Thuir	M18 F	

Encadrement :

Marc Ferron - Responsable site
 Delphine Royer - Entraîneure (convention MHB)
 Didier Marcy - Spécialiste GB (convention MHB)
 Loïc Metzger - Préparateur Physique - Apprenti Ligue
 Morgan Virolan - Préparateur Physique - Stagiaire Master 1 STAPS

SITE NÎMES

Nous avons eu une volonté, en fin de saison dernière, de réduire le nombre de joueurs sur le site, notamment en supprimant le statut de joueurs "partenaires" pas inscrits sur les listes ministérielles. Ainsi nous sommes passés de vingt-sept joueurs la saison dernière à vingt cette saison. Cette modification du dispositif a pour objectif de mieux identifier les vrais profils, mais aussi de leur permettre une meilleure qualité de formation individuelle et de suivi.

Cinq séances d'entraînement, ainsi que les séances de musculation se déroulent au Parnasse, et une séance avec les premières années, au gymnase du collège Feuchères, séance commune avec le pôle féminin.

Le partenariat avec le club professionnel de l'USAM Nîmes nous permet de travailler conjointement dans l'évaluation et le suivi des athlètes, avec une bonne cohérence. Nous invitons certains joueurs les mercredis après-midi, qui ont le projet de postuler au pôle espoir Occitanie. Cela nous permet un meilleur suivi, et une évaluation plus affinée. Les relations avec le CD30 sont bonnes dans les échanges et l'évaluation des joueurs susceptibles d'intégrer la structure. Un créneau commun pôle espoir / centre de formation, a été mis en place, destiné aux joueurs de première et de terminale. Un travail commun de réflexion sur l'harmonisation des contenus de formation sera mis en place la saison prochaine avec le club de l'USAM Nîmes et le CD30.

Pour le domaine scolaire, nous travaillons en partenariat avec trois établissements : le collège Feuchères, le lycée professionnel St Vincent de Paul, et le lycée Daudet. Ces trois établissements font le nécessaire, afin que les athlètes soient dans de bonnes conditions pour réaliser leur double projet scolaire / sportif.

Liste site Nîmes 2023-2024 :

NOM	Classe	DN	CLUB 23-24	Club Origine	Niveau	Sportif PPF	2024-2025
ALAKILETOA Ezeckiel	1ere	2007	Usam	AS Païta	M18 F		Maintien
BA Moussa	2nd pro	2006	Usam	Usam	M18 F		Fin de parcours
BLANC Anatole	2de	2008	Usam	Costières	M18 F		Maintien
COESSY Jules	1ere	2007	Usam	Usam	M18 F		Sortie
COSTE Adam	2de	2008	Usam	Costières	M17 R		Sortie
DRAUSSIN Rémi	2de	2008	Usam	Usam	M18 F	EDF U16 Beach	Maintien
FLUET Jordan	1ere	2008	Usam	Costières	M17 R / M18 F	EDF U17	Maintien
GAUTHIER Ethan	1ere	2007	Usam	Usam	M18 F		Sortie
GOSSET Liam	3eme	2009	Usam	Ales	M15 R	Inter Ligues	Maintien
GUIGUES Thomas	Tale	2007	Usam	Usam	M18 F	Inter Pôles	Fin de parcours
MAINGAULT Clément	2de	2008	Usam	Usam	M 17 R		Maintien
MARTIN Siemon	2de	2008	Frontignan	Frontignan	M17 R		Maintien
MAZAUROC Matthias	2de	2009	Usam	Ales	M 15 R	Inter Ligues	Maintien
MICHEL Lohan	Tale	2006	Usam	Usam	M18F	Inter pôles	Fin de parcours
OLAR Orlým	3eme	2009	Usam	Usam	M15 R / M17 R		Maintien
RAUX Maël	2de	2008	Usam	Usam	M 17 R / M18 F	EDF U16 Beach	Maintien
ROCHETTE Isaiah	Tale	2007	Usam	Usam	M18 F / N1	Inter Pôles	Fin de parcours
TEILLIER Dan	2de	2008	Usam	Bagnols	M18 F		Maintien

Encadrement :

Renaud BOULANGER - Responsable site
 Grégoire DETREZ- Entraîneur (convention Usam)
 Gabriel BOURGUIGNON- Spécialiste GB (convention Usam)
 Alexandre FOX - Préparateur Physique - Entraîneur (convention Usam)

Liste des jeunes retenus à la rentrée 2024

Comme chaque année, de nombreux jeunes (199) ont sollicité une évaluation pour intégrer le pôle Occitan.

Sites	Total Demande	2009		2010		2011	
		Demande	Entrée	Demande	Entrée	Demande	Entrée
Montpellier	46	16	2	28	4	2	1
Nîmes	67	26	3	38	4	3	1
Toulouse	86	42	1	41	6	3	1

L'évaluation a été effectuée en distinguant :

L'année de rattrapage (2009) : dix-sept jeunes étant déjà en pôle, l'évaluation s'est effectuée dans un premier temps par site puis autour de regroupements à Narbonne. A la suite de ces moments, une dernière évaluation sur les stages régional et les inter-ligues.

L'année prioritaire (2010)

L'évaluation s'est déroulée par site puis un regroupement sur un dimanche à Narbonne en présence de l'ensemble des responsables de site et d'un psychologue.

A l'issue de ces évaluations, vingt-six jeunes ont été retenus et seront présentés aux établissements scolaires. L'avis définitif de rentrée sera validé par la partie médicale.

Site	Comité actuel	Club actuel	NOM	Prénom	DN	Lat	
Montpellier	Hérault	Montpellier Handball	AHIVI de LA VAISSIERE	Oscar	22/07/2010	D	ARG
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	ALEXUC LOPEZ	Angel	01/02/2009	D	GB
Nîmes	Gard	H Bagnols Gard Rhodanien	ARAB	Axel	24/03/2010	D	PV
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	BESANCON	Edgar	19/04/2010	D	ARG
Montpellier	Hérault	Montpellier Handball	BONNAVENTURE	Oscar	05/03/2009	G	ALD
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	CORTES	Milo	01/08/2009	D	DC
Montpellier	Hérault	Montpellier Handball	DICHARRY	Hugo	28/05/2009	D	ALG
Toulouse	Aude	Narbonne handball	FABRE	Kylian	05/02/2010	D	ARG
Toulouse	Tarn	Handball Club Albigeois	GARREJAT	Hugo	24/04/2011	G	ARD
Toulouse	Aveyron	ROC Aveyron Handball	GINESTET	Lucas	02/10/2010	A	ARG
Montpellier	Hérault	Montpellier Handball	JANNARELLI	Arsène	09/05/2011	D	ARG
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	JEANDROT	Gabriel	03/01/2011	D	
Toulouse	Haute-Garonne	Castanet Ramonville Auzville Handball	LACOURPAILLE	Maxence	03/08/2010	D	PV
Montpellier	Hérault	HBO Lansargues	LARROQUE	Oscar	15/06/2010	D	ARG
Montpellier	Hérault	Montpellier Handball	MARIE	Antonin	22/09/2010	D	ARG
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	POUJOL	Julien	23/04/2010	D	DC
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	ROUJON	Marius	26/05/2010	D	GB
Toulouse	Aveyron	ROC Aveyron handball	ROUMEGOUS	Loevan	20/03/2010	G	ARD
Toulouse	Aveyron	RDV	SAHIMI	Yanis	12/04/2010	D	ARG
Montpellier	Pyrénées orientales	HBC Rivesaltes	SEBASTIAN	Paul	06/01/2010	G	ARD
Toulouse	Pyrénées orientales	HBC Thuir	YOVO	Noa	09/07/2010	D	ARG
Toulouse	Haute-Garonne	RIEUX HB Volvestre	WAEL	Paul	23/09/2009	D	ARG
Nîmes	Gard	USAM Nîmes Gard HB	ZAMPOL	Alexandre	23/05/2009	D	ALG

Certains jeunes n'ayant pu être réellement évalués sur la compétition nationale et ce malgré leur présence sur ce moment.

Les Intercomités Nationaux Masculins 2024 Occiteam's 2010

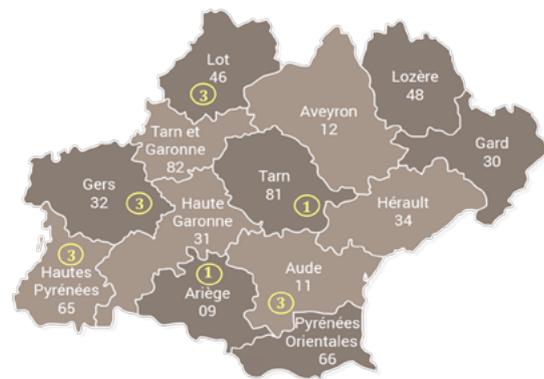
Date : 30 / 31mars 2024
Lieu : St Junien (Haute Vienne)

Encadrement Occiteam :
Fabien DELBOSC (CTF Gers)
Simon PUEYO (Tournefeuille)

Objectifs :
Dans le contexte de la compétition nationale de détection des inter-comités, constituer et préparer l'équipe de regroupement de joueurs « Occiteam's », composé des profils les plus profilés des comités non qualifiés.

Temps de préparation :
3 jours de stage à Mèze (23 joueurs)
1 jour de stage à Tournefeuille (16 joueurs)

Comités départementaux représentés :
14 joueurs issus de 7 départements d'Occitanie



Stage à Mèze

Trois jours de stage avec cinq séances, deux oppositions et une séance vidéo. Pour notre projet de jeu nous avons travaillé prioritairement sur la construction de repères communs en défense et en attaque sur des axes simples.

Défense 1-5 H à H :

- Gestion du pivot et de l'arrière dans un alignement bas
- Renverser le rapport de force dans un alignement haut (opposé pivot)
- Organisation du contre en relation avec le GB
- Utilisation de la montée inversée dans l'entraide et pour piéger coté pivot
- Gérer l'infériorité numérique

Organisation du jeu rapide :

- Organiser la montée offensive dans un jeu de relai
- Exploiter le jeu de transition, par le jeu en continuité
- Jouer l'engagement rapide (nouvelle règle)

La compétition inter-comités 2010/2011

Pour rappel, cette compétition fédérale a pour objectif prioritaire de DETECTER.

Esprit de la compétition :

La compétition fédérale des inter-comités est la référence des jeunes joueurs de 12-13 ans. Elle répond à trois principaux objectifs :

- Assurer sur l'ensemble du territoire, la détection et l'émergence initiale des réels potentiels de joueurs, afin de leur faciliter l'accès au programme d'accession du pôle espoir territorial, mais aussi celle des juges-arbitres jeunes (JAJ),
- Créer une dynamique identitaire dans les territoires, être un support à la politique technique fédérale à l'échelon départemental et régional.
- Permettre aux plus gros potentiels et/ou meilleurs athlètes de tous les comités de vivre l'aventure de la phase nationale afin de se construire des motivations pour rejoindre le parcours accession du pôle espoir, au travers de la nouvelle possibilité de présenter un regroupement de joueurs(euses).

Nous disposons de 6 places pour le tour interrégional des territoires les 30 et 31 mars.

5 équipes qualifiées en nom propres et l'Occiteam composé des jeunes sélectionnés des comités non qualifiés.

Les équipes qualifiées cette année après les deux tours sont : L'Hérault, le Gard, l'Aveyron, Les Pyrénées- Orientales, la Haute-Garonne.

Ces équipes ont participé au tournoi interrégional composé de huit équipes.

Martignes : Hérault, Gard, Pyrénées Orientales. Classement : Hérault 5e, Pyrénées Orientales 6e, Gard 7e

Saint Julien : Haute Garonne, Aveyron, Occiteam. Classement : Haute Garonne 1er, Aveyron 4e, Occiteam 6e

La finalité de ces moments reste de pouvoir identifier les jeunes postulants au pôle. Dans ce cadre, quinze jeunes dont trois 2011 intégreront le pôle l'année prochaine.

Attaque :

- Créer le surnombre et l'exploiter
- Le jeu en continuité
- Isoler un joueur et exploiter
- Relation base avant / base arrière (Ailier et Pivot)
- Repère de jeu en lecture sur : les course en miroir, l'ouverture d'espace, le changement de secteur (rentrée piv) et la croisée
- Gérer le match par l'alternant temps fort / temps faible
- Exploiter la supériorité numérique

Regroupement Tournefeuille

Le matin séance 2h30 :

Révision des repères collectif et du projet de jeu. Répartition des interventions entre Simon Pueyo et Fabien Delbosq pour intervenir simultanément sur l'attaque et la défense .

Après le repas : Analyse vidéo du dernier match du stage de trois jours.

L'après-midi :

Opposition contre un mix U17M (2009-2008) de Tournefeuille (3 x 18 min)

Très bonne prestation des jeunes de l'Occiteam qui font jeu égal sur le 1er et 2e tiers-temps. Le match se termine sur un score de 32-38 pour Tournefeuille.

Compétition ICN à Saint Junien

Samedi 30 mars

- Occiteam vs Loire : Victoire 21-15

Très bonne entame de compétition des jeunes avec un match maîtrisé, où nous avons pu gérer les rotations. Un peu crispés au début, les joueurs ont su développer un jeu collectif et juste avec dix joueurs de champ sur douze qui ont scorés.

- Occiteam vs Haute-Garonne : Défaite 18-24

En difficulté sur la base arrière, nous avons marqué principalement en passant par les extérieurs ou le joueur dedans (12 buts). Avec moins d'automatisme, nous avons été moins efficaces que nos adversaires dans le changement de statut, nous exposant à des contre-attaques et n'arrivant pas à exploiter notre jeu rapide dans la durée. A noter dix très belles premières minutes où nous faisons jeu égal et une belle remontée en deuxième mi-temps avec un 6-0 nous ramenant à 4 points.

Dimanche 31 mars

- Occiteam vs Lot et Garonne : Défaite 20-22

Malgré une bonne entame de match défensif, (beaucoup de récupération de balles), nous perdons presque tous nos ballons dans le jeu sur grand espace, ce qui nous expose à des contres. L'équipe arrive recoller au score en fin de mi-temps 11-10 à la pause. Bien rentrés dans le match, nous revenons rapidement à égalité. L'annulation d'un but et l'enchaînement de plusieurs exclusions nous remontent à 2 - 3 point, écart que nous conserverons jusqu'à la fin.

Deux regrets sur cette rencontre : les dix ballons perdus en première période sur jeu rapide qui nous coûte le match... et les exclusions à sens unique sur des fautes similaires (5 contre 0).

- Occiteam vs Aveyron : Défaite 23-24

Le match le plus abouti de l'équipe, avec une meilleure organisation du jeu rapide, de l'alternance dans le tempo en attaque, de la continuité dans le jeu et des choix plus pertinents. Onze joueurs buteurs sur la rencontre. Match très équilibré avec des équipes qui sont au coude à coude jusqu'à la dernière seconde, ou le but de l'égalisation n'est pas validé pour faute offensive.

Occiteam 2024			
Nom	Prénom	Club	Département
AURIOU	Gabriel	Bastides HB	Gers
DELAGE	Felix	L'Isle Jourdain HB	Gers
DELVILLE	Rafael	Stade Cadurcien HB	Lot
FABRE	Kyliann	Narbonne HB	Aude
GIL-- DOUMENC	Diégo	Pamiers HBC	Ariège
MASSA	Matys	Pays des Nestes HB	Hautes-Pyrénées
MASSON	Mathis	Saint Sulpice 81 HBC	Tarn
MATEO	Sacha	Carcassonnais HBC	Aude
MONTAGUT	Lancelot	Carcassonnais HBC	Aude
POMENTE	Julien	Coteaux de Gascogne HB	Gers
POTDEVIN	Jules	Stade Cadurcien HB	Lot
SABATHIER	Zacharie	Pays des Nestes HB	Hautes-Pyrénées
SACK	Eloan	Pays des Nestes HB	Hautes-Pyrénées
RAGEOT-- BOLOGNA	Arthur	Stade Cadurcien HB	Lot

Sur ce collectif, seul un joueur intégrera le pôle espoir.

Bilan :

Le collectif est monté en puissance tout au long de la compétition, avec seulement quatre journées d'entraînement nous avons pu faire jeu égal avec des équipes qui s'entraînent ensemble depuis deux ans. Le groupe avait le potentiel pour accéder au match de qualification pour la finale ICN et peut-être plus, mais le manque d'automatisme collectif nous a fait défaut.

Ce regroupement de joueurs à un vrai intérêt pour nos territoires et à toute sa place dans la compétition ICN. Il a permis à quatorze joueurs de sept comités éliminés de participer à la compétition de détection nationale de référence des inter-comités.

Ce qui a donné l'opportunité à ces joueurs d'accéder à un niveau de compétition et de jeu, qu'il n'avaient jamais vécu, ni atteint jusqu'alors.

Au-delà de la compétition, cette expérience unique (pour la plupart), restera une aventure humaine exceptionnelle, dans leur vie de jeunes joueurs.

Deux garçons ont été détectés à l'issue de l'opération : Jules POTDEVIN gardien de but et Kylian FABRE demi-centre

Afin de rendre encore plus pertinent ce dispositif, il serait essentiel de pouvoir débiter les entraînements du groupe Occiteam plus tôt et à l'instar d'autres régions, pourquoi ne pas essayer d'intégrer le regroupement de joueurs sur le dernier tournoi ICR2.

BILAN DE LA COMMISSION MÉDICALE 2023/2024

Ligue Occitanie de Handball :

- Projet de communication concernant l'hydratation et les boissons de l'effort : document finalisé à mettre en ligne sur le site de la ligue
- Projet de collaboration avec Mme Stéphanie ANDREU-SEIGNE, sage-femme, concernant la santé de la joueuse (cycle menstruel, incontinence urinaire d'effort, prévention des blessures)
- Veille sanitaire toujours active avec des questionnements concernant surtout la gestion du protocole commotion.

Pôle Espoir Occitanie :

- Poursuite de la collaboration avec l'Institut Limayrac pour l'accompagnement à l'hygiène alimentaire chez le sportif pour les joueuses et joueurs du pôle : format différent de la saison dernière, trois étudiants de l'institut font un accompagnement tout au long de la saison via un projet universitaire tutoré. Les thèmes travaillés avec les joueurs joueuses sont l'hydratation du sportif, la composition des aliments et des menus en rapport avec la cantine des établissements scolaires. Les contenus sont adaptés en fonction des groupes d'ancienneté au pôle.
- Atelier réalisé avec Stéphanie ANDREU-SEIGNE, sage-femme, auprès des joueuses du pôle de Toulouse répartie en deux groupes selon les âges. Très bon retour avec éveil des consciences sur ces problématiques.
- 2ème phase SMR (Surveillance Médicale Règlementaire) au pôle de Toulouse en cours avec la participation du service de médecine du sport du CHU de TOULOUSE qui accompagne ce suivi depuis plusieurs années.

Docteur Sophie GLEIZES CERVERA

Médecin de La Ligue Occitanie de Handball

Hydratation et boissons de l'effort :

Le corps adulte est constitué d'environ 60% d'eau.

Malgré cette masse importante, il n'existe pas de réserve hydrique dans l'organisme, car un excès de boisson est rapidement éliminé par voie rénale.



Points positifs de l'hydratation :

- Améliore les performances
- Élimine les déchets du corps
- Régule la température

L'hydratation permet une meilleure performance pendant les entraînements et les compétitions :

- Préviend les maux de tête
- Préviend les problèmes d'articulation et de tendons : une bonne hydratation limite le risque de crampes, lésions ou tendinites et permet de rester en forme
- Aide à la digestion
- Lutte contre la constipation

Points négatifs de ne pas s'hydrater :

Déshydratation de 1% de poids corporel = diminution des performances jusqu'à 10 %

Signes de déshydratation :

- crampes
- blessures
- tendinite (zone peu vascularisée, donc s'abime très facilement)
- diminution des performances
- baisse de la concentration et des réflexes
- peau sèche, migraine

LA SUEUR

La sueur est principalement constituée d'eau et de sel. En moyenne un sportif perd près d'un litre de sueur par heure d'effort.

Échelle de la couleur de l'urine :

1	Je suis bien hydraté
2	
3	
4	Je ne suis pas suffisamment hydraté
5	
6	
7	Je suis déshydraté
8	



Recommandations:

Hydratation : 2,5 L minimum

Une bonne hydratation participe à la formation de glycogène (réserves de sucres et d'énergie).

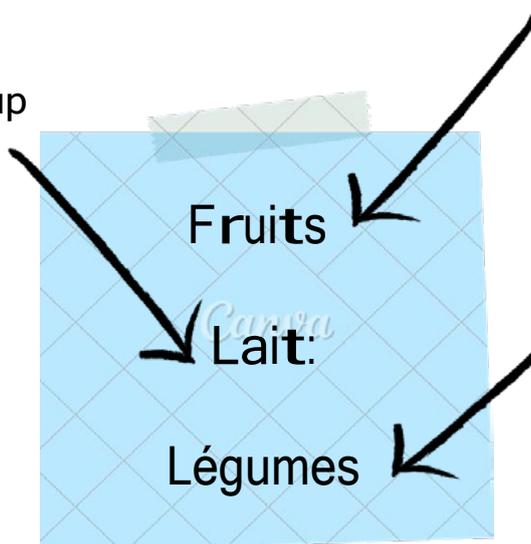
Pour resynthétiser 1g glycogène, il faut 2,7 g d'eau.



Aliments riches en eau :

Les laitages contiennent beaucoup d'eau surtout les laitages (85 à 90%)

Les fruits contiennent **85%** d'eau



Les légumes contiennent **90%** d'eau. S'il est difficile pour vous de consommer des légumes vous pouvez tester sous forme de soupe ou bouillon

La goutte des boissons :

Bière, vin, boissons énergisantes

Boissons énergétiques pour le sport

Boissons rafraîchissantes sucrées

Boissons light sans sucres

Boissons lactées sucrées

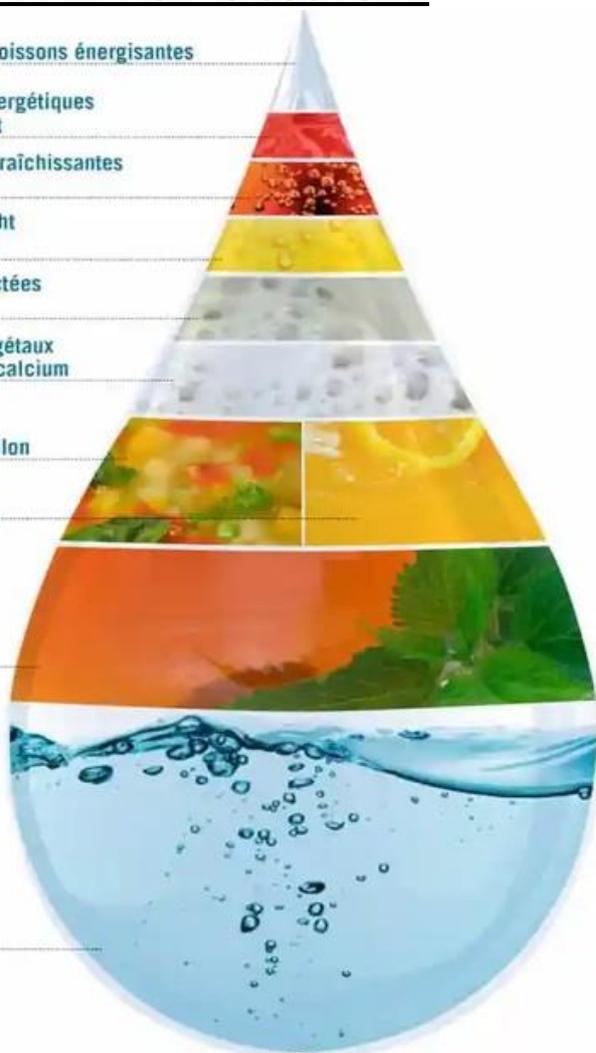
Lait / jus végétaux enrichis en calcium

Soupe, bouillon

Jus de fruits

Thé, café, tisane

Eau



L'eau intervient dans tous les processus métaboliques, dans le transport des nutriments et des déchets et elle joue un rôle important dans la régulation de la température corporelle.



Durée et boissons d'effort :

Durée de l'effort	Boisson de l'effort	
< 30 min	Pas de besoin particulier Hydratation avant l'effort	
< 1h	De l'eau si la température est élevée	
1h à 2h30	Si T° > 15°C 30 à 40g de glucides/L 1g de sel/L	Si T° < 15°C 40 à 60g de glucides/L 1g de sel/L
		Si T° < 0°C 80g de glucides/L

Des techniques pour bien s'hydrater ?

- J'ai toujours une gourde individuelle, privilégier les contenants avec des graduations pour savoir où j'en suis
- Je me donne des objectifs quantitatifs/défis par jour
- Je me mets des rappels sur le téléphone (alarme ou notification)
- J'aromatise occasionnellement mon eau : citron, menthe, infusions aromatisées...
- Je n'attends pas d'avoir soif, boire des petites quantités tout au long de la journée
- ATTENTION quand il fait chaud, j'augmente mes apports en eau quotidienne

Recette de boisson de l'effort :

- 500 ml eau (non gazeuse)
- 1g de sel
- 3 càs de miel ou 15g de sirop ou 4/6 morceaux de sucre
- 1 demi-jus de citron

Le citron alcalin permet de tamponner l'acide lactique produit lors d'activité physique intense et qui donne une sensation de brûlure et de fatigue dans les muscles

Comment lire une étiquette de boisson de l'effort ?

La liste des ingrédients reprend tous les ingrédients contenus dans la boisson par ordre décroissant.

Les valeurs nutritionnelles indiquent les teneurs en nutriments pour 100 g de produit mais il est important de bien lire la composition pour la boisson reconstituée afin de vérifier si elle correspond bien aux critères nutritionnels définis pour vous.

L'idéal est de choisir une boisson entre 4 et 6% de glucides, **contenant différents types de sucres** et un **peu de sel**.

Suivez les indications d'utilisation et ne modifiez les concentrations que sur avis d'un spécialiste.

Ingrédients : Produit reconstitué : eau, glucides (saccharose, sirop de glucose déshydraté, maltodextrine), acidifiant : acide citrique, citrate de sodium, arôme, chlorure de sodium, phosphate de calcium, carbonate de magnésium, chlorure de potassium, émulsifiant : amidon modifié, huile végétale de coprah, colorant E104, vitamine B1.

Informations nutritionnelles

Valeur	Pour 100 g de produit (poudre)		Pour 500 ml de boisson reconstituée (40 g de poudre)	
	Contient	% AJR*	Contient	% AJR*
Energétique (kcal/ kJ)	370 (1573)	-	148 (629)	-
Protéines (g)	0	-	0	-
Glucides (g)	87	-	35	-
Dont sucres (g)	70	-	28	-
Lipides (g)	0	-	0	-
Fibres (g)	0	-	0	-
Sodium (g)	0,86	-	0,34	-

Les boissons du sportif :

L'eau est la seule boisson indispensable.

Boire au moins 1,5 litre tous les jours. Pour tout effort de moins d'une heure.

Les boissons pour sportifs

ont pour fonction, lors de l'effort, de restaurer les pertes en eau, fournir des glucides afin d'éviter l'hypoglycémie, et en minéraux afin d'éviter l'hyponatrémie.

Les boissons d'attente permettent de s'hydrater avant l'effort. 300 ml à 1 litre de boisson doivent être pris de manière fractionnée dans les 3 heures qui précèdent l'effort.

Les boissons de récupération permettent de restaurer les pertes importantes en eau, glycogène, et sels minéraux après l'effort et aider à réparer les fibres musculaires.

Diététiciennes : Marie DUPUY, Axelle GILLIS, Lauriane PHILIPPE, Maud ORHON

Tuteur du projet : Mr RUBIO Didier

INSTITUT
LIMAYRAC



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL
ASSEMBLEE GENERALE 2024



PERSPECTIVES

BUDGET 2024
TARIFS 2024-2025

BUDGET 2024

La saison qui s'achève est prometteuse puisque le nombre de licenciés a atteint un niveau supérieur à la saison 2019 -2020 (34.200 contre 33.100) et une augmentation de +7.8% par rapport à la saison 2022-2023. Dans la prévision de la saison 2024-2025 post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'objectif est une augmentation nette des licenciés de 4.3% permettant de consolider nos acquis.

Le budget 2024 est basé sur une reconduction intégrale sur la saison 2024-2025 de tous les tarifs de la saison 2023-2024, qui ne seront en conséquence impactés que de la hausse de la part fédérale, que la Ligue reverse à la FFHB.

L'aide de 2.6€ sur le tarif de la licence « dirigeant » avec une part Ligue, Fonds Emploi inclus de 8,50 € contre 11,10 € en 2019.

L'intensité et le niveau des services seront maintenus dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la formation, des missions régaliennes autour des pôles espoirs, de soutien aux comités, d'accompagnement des clubs, et bien sûr au travers de l'ensemble des commissions de la gestion des compétitions sportives régionales.

Le budget 2024 est ainsi présenté à l'équilibre avec des produits et charges établis à 2.290 k€ (en augmentation de 5% par rapport aux réalisations 2023).

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Les charges sont présentées à + 140 K€ par rapport au réel 2023 (+5,5%) et + 243 K€ par rapport au réel 2019 (+8,2%). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Statutaires : + 40 K€ par rapport à 2023, en lien avec l'augmentation des licenciés, et des tarifs fédéraux
- Animation régionale : stabilisation par rapport à 2023 et - 18 K€ par rapport à 2019 (incidence du recours à la visioconférence)
- Subventions territoriales : + 7 K€ par rapport à 2023 mais en baisse par rapport à 2019 en lien avec la baisse de la subvention fédérale (- 42 K€). Maintien du soutien des actions territoriales des comités départementaux au travers de la convention d'objectifs (fonds emploi et affectation d'une part de la subvention fédérale)
- Formations : + 7 K€ par rapport à 2023 lié au lancement de nouvelles formations et à la hausse des frais annexes
- Performance : stabilisation par rapport à 2023 et + 33K€ par rapport à 2019 liés à l'augmentation constante des coûts de fonctionnement des Projets de Performance Fédéraux et de ses compétitions
- Développement : + 15 K€ par rapport à 2023 correspondant à la mise en place du Trophée des continents, l'Incroyable Tournée, une action « Stade vers l'emploi » et le soutien aux projets des clubs.
- Frais de fonctionnement : +69 K€ par rapport à 2023 (+6,2%) et +214 K€ (+12,2%) par rapport à 2019 liés principalement aux augmentations :
 - o de la masse salariale (remplacement progressif des cadres d'état par des cadres privés, structuration de l'équipe de l'ITFE, recrutement d'un chargé de développement et augmentations salariales) : + 140 k€ par rapport à 2019 (+17,5%).
 - o des coûts de location : intégration de véhicules supplémentaires dans la flotte de véhicules

o des autres charges de fonctionnement : augmentation de certaines dépenses liées à l'augmentation de la flotte automobile et l'achat d'outils numériques en lien avec le service marque et l'équipement des salariés pour le télétravail

Les produits sont présentés à + 137 K€ par rapport au réel 2023 (+5,4%) et + 209 K€ par rapport au bilan 2019 (+8,5%). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Statutaires : + 105 K€ par rapport à 2023, en lien avec l'augmentation du nombre de licenciés et la hausse des tarifs fédéraux
- Subventions : baisse des subventions de - 10 K€ par rapport à 2022 et - 51 K€ par rapport à 2019 pour la FFHB et le Conseil Régional, avec un maintien prévisionnel pour l'Etat.
- Formations : + 16 K€ par rapport à 2023 et + 201 K€ par rapport à 2019 liés à la mise en place prévisionnelle d'une formation professionnelle TFP 4 et le développement de l'offre de formation notamment en lien avec le TFP V (certificat « Entraîner des jeunes » et gardien de but)
- Performance : + 5K€ par rapport à 2023 et +25 K€ par rapport à 2019
- Sponsoring / Mécénat / dons : + 6 K€ par rapport à 2023 et - 10 K€ par rapport à 2019 en attente de la mise en place de nouveaux partenariats

Au plan de la structure financière de la Ligue et au terme de l'année de 2024, l'objectif de **fonds propres s'établit à une stabilisation à 753 K€.**

Pour rappel le niveau des fonds propres d'avant la crise sanitaire au 31 décembre 2019 s'élevait à 851 K€, après que sur la période 2020 - 2022 634 K€ ont été affectés au plan d'accompagnement des clubs et licenciés.

(K€)	REEL 2019	REEL 2022	REEL 2023	BUDGET 2024
PRODUITS				
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 321	1 782	1 887
Licences	1 443	1 031	1 447	1 537
Affiliations	49	48	49	46
Mutations	139	142	150	150
Engagements	89	45	80	80
Amendes	63	55	57	75
SUBVENTIONS	408	394	368	358
FFHB	196	167	161	158
Conseil Régional	94	80	70	67
DRAJES-ANS	109	132	116	116
Autres	10	15	20	18
FORMATIONS	78	174	263	279
Encadrement sportif	35			
Arbitrage (formation, stages)	31			
Titre 4 et 5 modulaire et continu		152	225	253
Accompagné & Stages arbitrage		15	24	26
Autres	12	7	14	0
PERFORMANCE	41	56	61	66
Pôles	28	39	39	40
Stages sélections	13	17	22	26
DEVELOPPEMENT	0	10	12	11
Manifestations exceptionnelles	0	10	9	0
Autres actions	0		3	11
FORM^e SALAIRES	13	0	0	0
SPONSORING MECENAT DONS	41	45	25	31
AUTRES PRODUITS	116	8	43	59
Reprises nettes provisions			15	39
Produits financiers (net)	1	2	8	20
Produits divers et except. (net)	18	6	17	
Produit net de cess ^o	97		3	
	2 481	2 008	2 554	2 691

(K€)	REEL 2019	REEL 2022	REEL 2023	BUDGET 2024
CHARGES				
CHARGES STATUTAIRES	815	613	823	863
Licences	699	498	703	745
Affiliations	35	33	35	34
Mutations	77	82	85	85
Engagements et divers	4	0		
ANIMATION REGIONALE	95	58	76	77
BD-CD-CA-AG	45	37	49	47
ETR	12	8	10	12
Commissions	38	13	17	18
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	205	198	205
Pacte de Développement	88	74	56	55
Plan emploi Régional	159	131	142	150
FORMATIONS	84	97	106	113
Encadrement sportif	25			
Arbitrage (stage, suivis)	46			
Titre 4 et 5 modulaire et continu		60	60	68
Accompagné & Stages arbitrage		31	37	39
Autres	12	6	9	6
PERFORMANCE	152	192	184	185
Pôles	86	120	122	125
Sélections	65	72	62	60
DEVELOPPEMENT	68	52	48	63
Manifestations exceptionnelles	16	18	25	29
Autres actions	51	34	23	34
FORM^e SALAIRES	14	5	6	6
FUNCTIONNEMENT	966	1 073	1 111	1 180
Loyers et charges	18	51	59	67
Charges de personnel	799	880	889	939
Autres charges de fonctionnement	106	97	114	126
Dotations aux amortissements	42	46	50	49
AUTRES CHARGES	9	42	0	0
Dotations nettes provisions	2	4		
Dotation plan emploi	6			
Charges exc. et sur ex. antér. (net)				
Résultat financier net				
	2 448	2 339	2 551	2 691
RESULTAT	33	- 331	3	0

TARIFS 2024 - 2025

1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

	FFHB	FFHB	Occitanie	Occitanie
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
AFFILIATION				
Affiliation nouveaux clubs	65 €	65 €	prise en charge Ligue	prise en charge Ligue
REAFFILIATION				
Réaffiliation clubs nationaux	65 €	65 €	136 €	136 €
Réaffiliation clubs régionaux	65 €	65 €	86 €	86 €
Réaffiliation clubs départementaux	65 €	65 €	36 €	36 €
Réaffiliation Sport entreprise	65 €	65 €	26 €	26 €
ABONNEMENTS				
Abonnement Hand Mag* support digital (accès et diffusion illimités)*			65 €	65 €
Abonnement Approches* du Handball support digital (1 exemplaire par club affilié)			46 €	46 €
* Toute autre revue assimilée				
NOUVEAU CLUB : AIDE FEDERALE				
Aide à la création nouveau club 1ère saison (versée par la FFHB au territoire d'appartenance sur demande) Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le territoire Cette aide sera octroyée si le club peut se prévaloir de 7 licences dont au moins 3 licenciés majeurs (hors licences événementielles)				1 300 €
NOUVEAU CLUB : AIDE LIGUE OCCITANIE				
Aide à la création :				500 €
Aide au matériel pédagogique (Distributeur FFHB ou Equipementier partenaire de la ligue) :				500 €
Aide à la formation (frais pédagogique et frais annexes) valable sur les deux premières années d'existence - forfait :				250 €
Prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" :				176 €
Aide informatique (sur présentation de facture) :				maxi 250 €
PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE				
CLUBS CORPORATIF/DEPARTEMENTAUX/REGIONAUX/NATIONAUX (HORS NOUVEAUX CLUBS)				15 €

RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION / ABONNEMENTS / PARTICIPATION AG 2024-2025)

	Occitanie	Occitanie
	2023-2024	2024-2025
Nouveaux clubs civils et corporatifs : (prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" : 176,00 €)	0 €	0 €
Sport entreprise :	217 €	217 €
Clubs Nationaux :	327 €	327 €
Clubs Régionaux :	277 €	277 €
Clubs Départementaux :	227 €	227 €

LICENCES PRATIQUANTES COMPETITIVES

		part fédérale	MDH	assurance RC	assurance IA	total FFHB 24-25	part Ligue	Fonds Emploi	part Ligue 24-25	Occitanie	Occitanie
										2023-2024	2024-2025
Hand à 7	Plus de 16 ans	26,29 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	36,57 €	31,50 €	3,50 €	35,00 €	70,80 €	71,57 €
	12 - 16 ans	15,15 €	6,00 €	0,72 €	1,02 €	22,89 €	21,60 €	3,50 €	25,10 €	47,55 €	47,99 €
	6-12 ans	10,44 €	6,00 €	0,37 €	0,29 €	17,10 €	15,30 €	3,50 €	18,80 €	35,60 €	35,90 €
Beach	Plus de 16 ans	19,33 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	29,61 €	22,00 €	3,50 €	25,50 €		55,11 €
	12 - 16 ans	10,44 €	6,00 €	0,72 €	1,02 €	18,18 €	13,50 €	3,50 €	17,00 €		35,18 €
Parahand	Plus de 16 ans	19,33 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	29,61 €	1,50 €	3,50 €	5,00 €		34,61 €
Hand à 7 blanche	Plus de 16 ans	26,29 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	36,57 €	31,50 €	3,50 €	35,00 €	70,80 €	71,57 €
Corporative	Plus de 16 ans	19,33 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	29,61 €	30,30 €	3,50 €	33,80 €	62,17 €	63,41 €
Indépendant	Plus de 16 ans	26,29 €	6,00 €	1,64 €	2,64 €	36,57 €	31,50 €	3,50 €	35,00 €	70,80 €	71,57 €

LICENCES PRATIQUANTES NON COMPETITIVES

		part fédérale	MDH	assurance RC	assurance IA	total FFHB 24-25	part Ligue	Fonds Emploi	part Ligue 24-25	Occitanie	Occitanie
										2023-2024	2024-2025
Babyhand	0 - 5 ans	10,44 €	6,00 €	0,37 €	0,29 €	17,10 €	12,20 €	3,50 €	15,70 €	32,50 €	32,80 €
Loisirs Hand à 7 / Hand à 4	Plus de 16 ans	18,63 €	6,00 €	1,60 €	2,36 €	28,59 €	29,95 €	3,50 €	33,45 €	60,95 €	62,04 €
	12 - 16 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	8,00 €	3,50 €	11,50 €		25,38 €
	6-12 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	5,00 €	3,50 €	8,50 €		22,38 €
Loisirs Beach	Plus de 16 ans	18,63 €	6,00 €	1,60 €	2,36 €	28,59 €	25,00 €	3,50 €	28,50 €		57,09 €
	12 - 16 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	8,00 €	3,50 €	11,50 €		25,38 €
	6-12 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	5,00 €	3,50 €	8,50 €		22,38 €
Handfit	Plus de 16 ans	18,63 €	6,00 €	1,60 €	2,36 €	28,59 €	8,00 €	3,50 €	11,50 €	39,55 €	40,09 €
	12 - 16 ans	18,63 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	26,18 €	4,50 €	3,50 €	8,00 €		34,18 €
Handensemble	Plus de 16 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	7,60 €	3,50 €	11,10 €	24,80 €	24,98 €
	12 - 16 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	4,50 €	3,50 €	8,00 €		21,88 €
	6-12 ans	6,33 €	6,00 €	0,66 €	0,89 €	13,88 €	2,00 €	3,50 €	5,50 €		19,38 €
Dirigeant	Plus de 16 ans	12,08 €	6,00 €	0,68 €	0,99 €	19,75 €	5,00 €	3,50 €	8,50 €	27,90 €	28,25 €
	12 - 16 ans	12,08 €	6,00 €	0,68 €	0,99 €	19,75 €	1,50 €	3,50 €	5,00 €		24,75 €
Blanche Dirigeant	Plus de 16 ans	12,08 €	6,00 €	0,68 €	0,99 €	19,75 €	5,00 €	3,50 €	8,50 €	27,90 €	28,25 €
Événementielle	Tous âges	Assurances Responsabilité Civile (0,06 €) et Individuelle Accident (0,13 €) prises en charge par la fédération								0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €

1.3. IMPRIMES ET PUBLICATIONS

Livret Arbitrage (à commander auprès de la FFHB)	12,00 €
--	---------

1.4. DROITS

		Occitanie	
		2023-2024	2024-2025
Droits de mutation	Performance (facturée par FFHB)	1 054 €	1 054 €
	+ 16 ans FFHB : 90,00 € Ligue : 70,00 €	160 €	160 €
	13/16 ans FFHB : 50,00 € Ligue : 35,00 €	85 €	85 €
gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e) en 2012 et après			

Droits de transfert international (joueurs français) pour la FFHB		
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	Dont Q-P supplémentaire affecté au fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)
LNH / LFH	1 054 €	4 €
D2F	550 €	4 €
N1M & F N2M & F, N3M	90 €	4 €
Niveau Territorial	90 €	4 €

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 153,00 €	EHF : 1530,00 €
fédération quittée : 153,00 €	fédération quittée : 1530,00 €
IHF : 150,00 CHF	IHF : 1500,00 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500,00 CHF

Droits de transfert international (joueurs étranger) pour la FFHB		
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	Q-P supplém. fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)
LNH / LFH	1 550 €	350 €
D2F	950 €	350 €
N1M & F N2M & F, N3M	910 €	350 €
Niveau Territorial	370 €	Aucun

- le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 16 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;
 - le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).
- La délivrance du certificat international demeure obligatoire dans les deux cas et reste préalable à toute qualification de la licence.

		Occitanie	
		2023-2024	2024-2025
Droits d'engagement	+ 16 masculin - Prénationale	210 €	210 €
	+ 16 masculin - Excellence Régionale	210 €	210 €
	+ 16 ans féminin - Nationale 3	360 €	360 €
	+ 16 féminin - Prénational	210 €	210 €
	Territorial accédant + 16 féminin - Prénational	100 €	100 €
	- 20 ans féminin	125 €	125 €
	- 18 ans masculin	125 €	125 €
	-17 masculin et féminin	125 €	125 €
	- 15 ans masculin et féminin	90 €	90 €
	+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif	135 €	135 €
	Coupe de France : clubs départementaux masculins ou féminins	30 €	40 41* €
	Coupe de France : clubs régionaux masculins ou féminins	40 €	50 51* €

* Sous réserve de validation par l'assemblée générale fédérale électorale consultée électroniquement

FONDS DE VALORISATION DU PREMIER CLUB		
Aides versées aux clubs concernés en cas d'atteinte d'un ou plusieurs marqueurs (article 64.1.3 des RG)		
Marqueur 1 - 1ère inscription liste Pôle Espoir	150 €	
Marqueur 2 - 1ère compétition internationale de référence	400 €	
Marqueur 3 - 1ère homologation convtion de formation	400 €	
Marqueur 4 - 1er contrat pro en France	1 000 €	
Marqueur 5 - 1ère compétition EdF Senior A	1 500 €	
indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée) - Part fixe forfaitaire (hors part variable selon critères)	jusqu'en 2012-2013	7 622 €
	à partir de 2013-2014	12 000 €
	à partir de 2018-2019	15 000 €
indemnités de formation jeune arbitre (article 64.3 RG) par année de formation entamée	100 €	
Outre-Mer (article 65 RG) consignation encaissable à la FFHandball pour chaque licence établie 830 € de garantie en cas de manquement grave du club d'accueil à ses obligations	servant 830 €	

Pour info : indemnités de formation en cas de transfert international d'un joueur âgé de 16 à 23 ans

par joueur et par saison, sous contrat / convention club quitté	3 315 € (3 500 CHF)
par joueur et par saison, en équipe nationale fédération quittée	1 420 € (1500 CHF)
amende maximum en cas de non paiement	16 470 € (20 000 CHF)

Droits de consignation	article 150 RG et 6.1 et 8 du règlement d'examen des réclamations et litiges	régional	national
	Première instance	200 €	400 €
	Appel au Jury d'Appel ou à la commission d'appel CNCG	400 €	750 €
	Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance	300 €	600 €

1.5. FRAIS INSCRIPTION FORMATION

Formation	Bénévoles (hors épreuve certificative)	par module de l'architecture fédérale (Titre IV & V) :	5,00 € / heure
		CPF :	6,00 € / heure
	Epreuve Certificative	Contribuer à l'animation sportive de la structure :	30 €
		Contribuer au fonctionnement de la structure :	30 €
		Animer des pratiques éducatives :	90 €
		Contribuer à l'animation sportive de la structure :	90 €
		Entraîner des Adultes en compétition :	50 €
		Entraîner des Jeunes en compétition :	50 €
	Salarié	12,00 € / heure sur devis	
	Frais annexe	14,00 € / repas prévus dans la formation	

2 - FRAIS ARBITRAGE

2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Occitanie 2023-2024	Occitanie 2024-2025	
FRAIS DE SEJOUR JUGE ARBITRE	+ 16 ANS FEMININ NATIONALE 3	70 €	70 €	
	+ 16 ANS MASCULIN PRENATIONAL	70 €	70 €	
	+16 ANS FEMININ PRENATIONAL	50 €	50 €	
	+ 16 ANS MASCULIN REGIONAL EXCELLENCE	50 €	50 €	
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ TERRITORIAL	40 €	40 €	
	-20 ANS FEMININS (toutes divisions)	32 €	32 €	
	- 18 ANS MASCULIN D1	32 €	32 €	
	- 18 ANS MASCULIN (autres divisions)	30 €	30 €	
	- 17 ANS MASCULIN ET FEMININ OCCITANIE (toutes divisions)	32 €	32 €	
	- 15 ANS MASCULIN ET FEMININ (Championnat D1 et finalités)	25 €	25 €	
	- 13 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	20 €	20 €	
	- 11 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	15 €	15 €	
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ CHALLENGE AUTAN	35 €	35 €	
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	80 €	80 €	
	TOURNOI 2-3 RENCONTRES	60 €	60 €	
	Arbitre Réfèrent Beach	80 €	80 €	
	Arbitre tournoi Beach	30 €	30 €	
	ParaHandball - Rencontres Handball sourds et Handfauteuil	40 €	40 €	
	Coupe de France départementale et régionale :	du 1er au 5ème tour	30 € match sec et 50 € par tournoi	30 32* € match sec et 50 55* € par tournoi
		Finales de zones et de secteurs	60 € par arbitre et par tournoi	60 80* € par arbitre et par tournoi

* Sous réserve de validation par l'assemblée générale fédérale électorale consultée électroniquement

FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T1/T2	par rencontre	50 €	50 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T3	par rencontre	35 €	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR EA ou TERRITORIAL désigné par la CTA	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES	45 €	45 €

FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par match	35 €	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par tournoi (FINALES REGIONALES MASCULIN ET FEMININ)	65 €	65 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE DELEGUE CTA			

STAGE ARBITRAGE	Participation stage complémentaire de validation (hors stages de début de saison planifiés)	150 €	150 €
PARTICIPATION ARBITRAGE	Par arbitre actif	activation du 01/07 au 31/12/23	45 €
		activation du 01/01 au 31/05/24	30 €

2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES ARBITRAGE

		Occitanie 2023-2024	Occitanie 2024-2025
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Championnats régionaux (avec frais d'autoroute)	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	+ 16 ANS TERRITORIAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
	- 20 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 18 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	-17 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 15 ANS RENCONTRE CHAMPIONNAT D1 & FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 13 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	- 11 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Coupe de France Régionale et Départementale (sans frais de péage)	du 1er au 5ème tour	0,30 € par arbitre limité à 50 €	Grille tarifaire de la CTA
	Finales de zones et de secteurs	0,30 € / km par juge-arbitre	0,30 € / km par juge-arbitre
INDEMNITE KILOMETRIQUE (avec frais d'autoroute)	Juge Accompagnateur territorial	0,37 €	0,37 €
	Juge Accompagnateur EA	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE (avec frais d'autoroute)	Juge Délégué COC	0,30 €	0,30 €
	Autres (Elus CA / membre commission / salariés...)	0,30 €	0,30 €

2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

Amende au club d'appartenance de l'arbitre qui s'auto désigne sur un match sans validation de la CTA	50 €
--	------

3. PENALITES FINANCIERES

3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)

ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous		de 100 à 5000 €
35.3	Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant"	tous	1er manquement	Avertissement
			A partir du 2è manquement	150 €
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et N1M		200 €
		autres championnats de France		100 €
		R		20 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	D		10 €
		N		40 €
		R		20 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R		10 €
		D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement > 150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans *	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
104.2	Forfait isolé jeunes et < 18 ans *	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.2.4	pénalité par kilomètre non effectué A/R	D / R		0,53 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
104.4	Forfait Coupe de France	D1/02	Jusqu'au 32ème de finale	10 000 €
			16ème et 8ème de finale	20 000 €
			1/4, demi-finale	30 000 €
			Finale	50 000 €
		R et D	Régionale 1er tour	engagement conservé
	à partir du 2è tour	50 €		
105	Non communication de résultat	N		90 €
		N	si récidive	160 €
		R		30 €
		D		10 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

139	Absence de déclaration d'organisation	N	320 €
		R	110 €
		D	50 €

3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES**PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
20.1	avertissement et / ou blâme	R et D	30 €
	date de suspension ferme	R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans	R et D	1 000 €
	suspension de 3 ans ou plus	R et D	1 400 €
	radiation	R et D	1 600 €
	par date de rencontre à huis clos	R	150 €
		D	75 €
	par date de suspension de salle	R	190 €
D		95 €	

PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIES DU BANC

ARTICLE REF.	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT
20.1	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups		150 € X N points de retrait

PÉRÉQUATION

	Frais de déplacement des équipes par km		0,53 €
--	---	--	--------

ANNEXES

STATISTIQUES

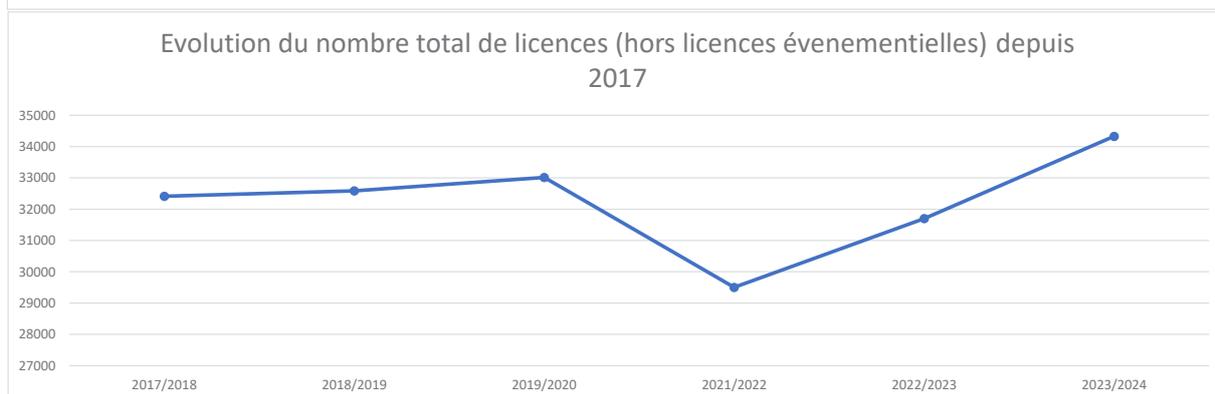
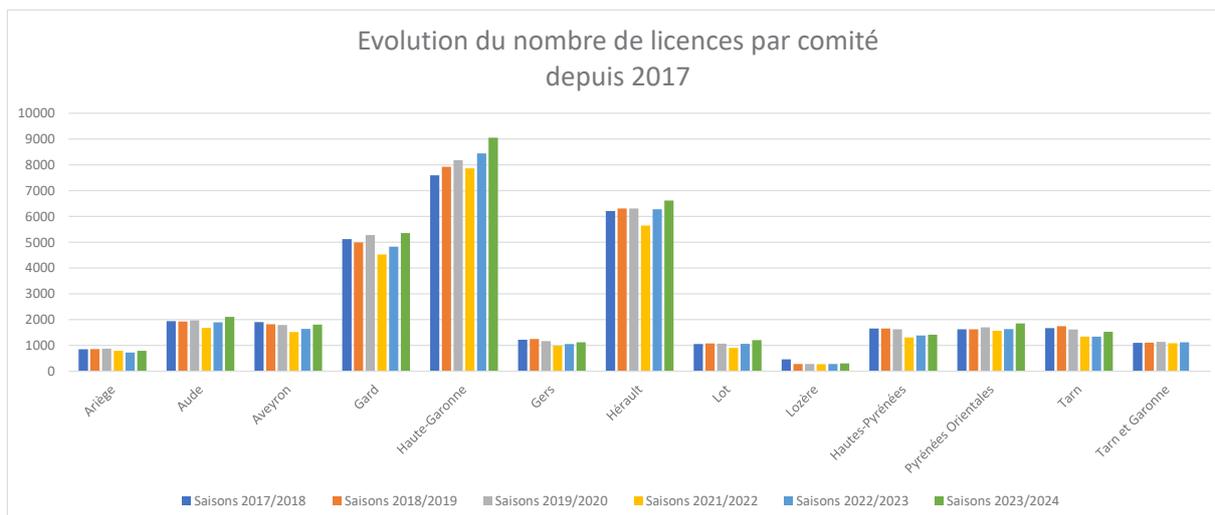
STATISTIQUES

L'évolution des licences depuis 2017

Chiffres 2023/2024 au 31/05/2024

Ces chiffres ne comprennent pas les licences événementielles
ni les licences indépendantes Ligue

	Saisons					
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Ariège	855	864	878	790	728	790
Aude	1943	1925	1976	1683	1894	2111
Aveyron	1902	1825	1794	1523	1643	1806
Gard	5122	4997	5277	4525	4829	5358
Haute-Garonne	7591	7923	8179	7864	8447	9050
Gers	1218	1248	1167	990	1054	1124
Hérault	6214	6312	6306	5647	6277	6616
Lot	1053	1077	1072	905	1063	1209
Lozère	462	282	283	272	285	308
Hautes-Pyrénées	1654	1657	1625	1313	1385	1420
Pyrénées Orientales	1624	1627	1699	1568	1633	1855
Tarn	1671	1747	1622	1340	1338	1527
Tarn et Garonne	1101	1105	1136	1084	1124	1156
Ligue	32410	32589	33014	29504	31700	34330



Le point par comité :

**Evolution du nombre total de licences
(compétitives + non-compétitives + évènementielles)**

COMITES	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
ARIEGE	878	728	791	63	8,65
AUDE	2085	2230	2685	455	20,40
AVEYRON	1794	2135	2004	-131	-6,14
GARD	20271	31211	29070	-2141	-6,86
HAUTE-GARONNE	9587	9218	10461	1243	13,48
GERS	1991	1791	1481	-310	-17,31
HERAULT	9182	11396	11786	390	3,42
LOT	1085	1063	1280	217	20,41
LOZERE	283	974	1094	120	12,32
HAUTES-PYRENEES	1709	1816	1592	-224	-12,33
PYRENEES ORIENTALES	2230	1644	2506	862	52,43
TARN	1622	1338	1563	225	16,82
TARN & GARONNE	1477	1485	1737	252	16,97

Evolution du nombre de licences compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
ARIEGE	828	665	746	81	12,18
AUDE	1720	1623	1827	204	12,57
AVEYRON	1683	1428	1542	114	7,98
GARD	4550	4127	4584	457	11,07
HAUTE-GARONNE	7733	7829	8280	451	5,76
GERS	1076	979	1038	59	6,03
HERAULT	5681	5536	5791	255	4,61
LOT	985	931	1016	85	9,13
LOZERE	265	247	287	40	16,19
HAUTES-PYRENEES	1473	1233	1252	19	1,54
PYRENEES ORIENTALES	1540	1433	1626	193	13,47
TARN	1509	1193	1328	135	11,32
TARN & GARONNE	1024	935	981	46	4,92

Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique

COMITES	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
ARIEGE	50	63	44	-19	-30,16

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
ARIEGE	484	347	398	51	14,70
AUDE	1133	1030	1108	78	7,57
AVEYRON	953	858	878	20	2,33
GARD	3116	2565	2905	340	13,26
HAUTE-GARONNE	5018	4968	5208	240	4,83
GERS	628	557	543	-14	-2,51
HERAULT	4120	3760	3948	188	5,00
LOT	572	571	603	32	5,60
LOZERE	137	125	147	22	17,60
HAUTES-PYRENEES	796	629	685	56	8,90
PYRENEES ORIENTALES	1063	966	1127	161	16,67
TARN	988	781	870	89	11,40
TARN & GARONNE	664	599	627	28	4,67

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

COMITES	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
ARIEGE	344	318	348	30	9,43
AUDE	587	593	719	126	21,25
AVEYRON	730	570	664	94	16,49
GARD	1434	1562	1679	117	7,49
HAUTE-GARONNE	2715	2861	3072	211	7,38
GERS	448	422	495	73	17,30
HERAULT	1561	1776	1843	67	3,77
LOT	413	360	413	53	14,72
LOZERE	128	122	140	18	14,75
HAUTES-PYRENEES	677	604	567	-37	-6,13
PYRENEES ORIENTALES	477	467	499	32	6,85
TARN	521	412	458	46	11,17
TARN & GARONNE	360	336	354	18	5,36

Le point par catégorie :

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 19/20	Saison 22/23	Saison 23/24	Evolution 23-24 / 22-23	
				Nombre	%
+ 18 ans	4046	3933	4363	430	10,93
- 18 ANS	2423	2128	2202	74	3,48
- 15 ans	2657	2214	2417	203	9,17
- 13 ans	2805	2350	2532	182	7,74

SAISON 2022/2023 AU 21/05/2023	PRATIQUE COMPETITIVE																		TOTAL COMP.	PRATIQUE NON COMPETITIVE							TOTAL NON COMPET.	Licences éventuelles	TOTAL HORS EVEN.	TOTAL								
	FEMMES									HOMMES										Loisir Fem	Loisir Masc	HandFit Fem	HandFit Masc	Hand'Ens Fem	Hand'Ens Masc	Babyhand												
	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	-18 ans	-13 ans	-11 ans	-9 ans	TOTAL F	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	-18 ans	-15 ans	-13 ans	-11 ans	-9 ans	TOTAL H																					
LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL	15	0	2	0	0	0	0	17	23	0	10	0	0	0	0	0	33	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	50
COMITE DE L'ARIEGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HBC PAMIEIS	20	0	33	29	20	16	8	7	133	27	0	45	20	12	18	22	18	162	295	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0	0	0	0	0	304	304			
SAINT GIRONIS HANDBALL COUSERANS	15	0	26	18	8	18	12	31	128	20	0	27	14	24	18	17	27	147	275	2	7	0	0	0	0	0	18	27	0	0	0	0	0	302	302			
HBC DES VALLEES D'AX	0	0	13	1	1	4	4	1	24	3	0	0	0	0	0	0	1	4	8	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	32			
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	1	0	0	0	1	4	1	8	15	1	0	0	0	4	11	5	6	27	42	3	9	0	0	0	0	0	3	15	0	0	0	0	0	57	57			
CHB MAZERIEN BASSE-ARIEGE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	2	3	4	3	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16			
MONTGAILHARD HANDBALL 09	2	0	15	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	17				
TOTAL COMITE 09	38	0	87	48	30	42	25	48	318	51	0	73	34	40	47	45	57	347	665	8	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	63	0	728	728			
COMITE DE L'AUDE	9	0	17	29	25	14	6	7	107	21	0	26	4	16	23	14	14	118	225	3	14	0	0	0	0	0	13	30	18	255	273							
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	5	0	0	0	2	2	6	4	19	9	0	14	8	10	12	6	4	63	82	0	0	0	0	0	0	0	2	2	11	84	95							
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	10	0	6	15	10	1	6	6	54	17	0	23	14	13	11	22	8	108	162	1	1	0	0	0	0	0	6	8	0	0	0	0	0	170	170			
AS FABREZANNAISE	5	0	4	0	5	1	4	1	20	1	0	8	1	1	2	1	22	42	3	3	0	0	0	0	0	0	3	9	0	0	0	0	0	51	51			
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	6	0	20	23	23	23	5	10	108	34	0	37	21	35	32	16	24	199	307	12	23	0	0	0	0	0	15	50	3	257	260							
NARBONNE HANDBALL	17	0	16	10	22	18	4	0	87	13	0	20	12	17	13	7	3	85	172	0	0	0	0	0	0	0	16	16	304	188	492							
FJEP-CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	2	0	0	0	0	6	7	6	21	4	0	18	9	15	11	15	10	82	103	14	10	0	0	0	0	0	0	24	0	0	0	0	0	127	127			
HBC LIMOUXIN	6	0	0	0	0	0	12	12	30	1	0	25	0	0	5	8	10	49	79	11	11	1	0	0	0	0	0	23	0	0	0	0	0	102	102			
MINERVOIS HANDBALL CLUB	9	0	0	1	1	15	5	8	39	15	0	19	15	12	11	15	21	108	147	15	8	0	0	0	0	0	7	30	0	0	0	0	0	177	177			
AS BRAM HANDBALL	3	0	0	5	4	5	0	0	17	0	0	1	0	0	0	0	0	2	19	11	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	38		
HANDBALL AVEYRIN COUZANAIS	2	0	1	2	0	0	0	1	6	3	0	20	0	9	6	1	1	40	46	1	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	49	49			
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALERIC	11	0	0	1	0	10	13	6	41	8	0	47	11	6	3	18	21	114	155	11	7	0	0	0	0	0	0	13	31	0	0	0	0	186	186			
PALAJA PASSION HANDBALL	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	8	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28		
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	96	0	11	1	10	9	2	0	43	8	0	2	11	4	0	0	3	39	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82	82		
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	96	0	76	86	100	104	70	61	593	135	0	260	105	145	132	133	120	1030	1623	90	103	1	0	0	0	0	77	271	306	1894	2230	0	2230	2230				
COMITE DE L'AVEYRON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
ROC AVEYRON HANDBALL	18	0	13	19	12	12	11	6	91	41	0	50	22	29	15	14	17	188	279	7	26	15	2	0	0	0	0	27	77	0	0	0	0	0	356	356		
ENTENTE SOM HBC MILLAU	6	0	16	9	3	4	7	10	55	10	0	31	17	23	11	15	11	118	173	0	0	6	1	0	0	0	16	23	465	196	661							
HANDBALL CLUB VILLEFRANCAIS ROUERGUE	6	0	0	4	6	16	2	4	38	6	0	14	9	1	14	8	9	61	99	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	104	104			
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	9	0	31	16	13	27	10	16	122	17	0	43	15	17	16	17	7	132	254	8	8	0	0	0	0	0	17	33	0	0	0	0	0	287	287			
HANDBALL CLUB ESPALON	9	0	21	11	14	6	2	8	71	16	0	38	15	13	4	2	7	71	95	166	12	13	0	0	0	0	6	31	0	0	0	0	0	197	197			
RIGNAC DOURDIOU VALLON AVEYRON HB	12	0	16	9	8	5	2	1	53	7	0	32	2	9	11	12	4	77	130	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	131	131			
HAND 2000	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3			
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	4	0	0	0	0	6	4	3	17	1	0	18	4	0	0	6	7	4	40	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57	57		
CLUB HANDBALL SEVERGAGAS	7	0	0	11	2	3	10	5	38	3	0	2	9	3	7	0	9	33	71	5	7	0	0	0	0	0	6	18	0	0	0	0	0	89	89			
LEVZOU SEGAJA HANDBALL	14	0	17	11	15	13	10	3	83	20	0	31	19	14	10	12	7	113	196	5	11	0	0	0	0	0	11	27	0	0	0	0	0	223	223			
TOTAL COMITE 12	87	0	114	90	73	92	58	56	570	122	0	259	112	109	94	87	75	858	1428	38	65	21	3	0	0	0	88	215	492	1643	2135	0	2135	2135				
COMITE DU GARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
USAM NIMES GARD	35	0	13	12	34	25	25	17	161	88	0	44	44	43	68	70	67	424	585	5	36	0	0	0	0	0	45	86	1233	671	1904							
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	6	0	6	9	0	4	2	10	37	12	0	14	3	10	13	5	13	70	107	0	1	9	1	0	0	0	11	895	118	1013								
CERCLE OLYMPIQUE SPIROUNTAIN	13	0	0	10	7	8	8	14	60	12	0	1	16	21	7	17	74	124	4	13	0	0	0	0	0	6	23	150	157	307								
BOUILLAGUES HANDBALL NIMES METROPOLIS	16	0	56	47	23	39	18	20	219	28	0	0	0	0	0	9	14	51	270	7	11	14	0	0	0	0	11	43	161	313	474							
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	6	0	28	15	1	9	7	8	74	22	0	46	1	17	21	23	21	151	225	1	3	0	0	0	0	0	10	14	127	239	366							
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	18	0	1	20	11	23	27	17	117	18	0	18	16	18	23	20	21	134	251	5	17	1	0	0	0	0	11	34	528	285	813							
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	2	0	0	0	0	5	26	4	37	0	0	14	2	0	15	15	5	51	88	3	7	11	0	0	0	0	21	769	109	878								
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	10	0	0	0	0	10	9	4	33	11	0	10	12	17	16	8	74	107	5	30	16	1	0	0	0	0	52	115	159	274								
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	12	0	0	0	0	7	7	7	33	11	0	1	0	0	9	8	7	36	69	1	0	0	0	0	0	0	0	1	116	70	186							
CLUB HANDBALL VALVERDOIS	2	0	11	1	0	6	8	4	32	3	0	3	2	9	13	6	10	46	78	0	0	0	0	0	0	2	2	1571	80	1651								
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	12	0	8	17	7	16	20	13	93	18	0	23	2	15	19	1																						

COMITE DE HAUTE GARONNE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012	1013	1014	1015	1016	1017	1018	1019	1020	1021	1022	1023	1024	1025	1026	1027	1028	1029	1030	1031	1032	1033	1034	1035	1036	1037	1038	1039	1040	1041	1042	1043	1044	1045	1046	1047	1048	1049	1050	1051	1052	1053	1054	1055	1056	1057	1058	1059	1060	1061	1062	1063	1064	1065	1066	1067	1068	1069	1070	1071	1072	1073	1074	1075	1076	1077	1078	1079	1080	1081	1082	1083	1084	1085	1086	1087	1088	1089	1090	1091	1092	1093	1094	1095	1096	1097	1098	1099	1100	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112	1113	1114	1115	1116	1117	1118	1119	1120	1121	1122	1123	1124	1125	1126	1127	1128	1129	1130	1131	1132	1133	1134	1135	1136	1137	1138	1139	1140	1141	1142	1143	1144	1145	1146	1147	1148	1149	1150	1151	1152	1153	1154	1155	1156	1157	1158	1159	1160	1161	1162	1163	1164	1165	1166	1167	1168	1169	1170	1171	1172	1173	1174	1175	1176	1177	1178	1179	1180	1181	1182	1183	1184	1185	1186	1187	1188	1189	1190	1191	1192	1193	1194	1195	1196	1197	1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230	1231	1232	1233	1234	1235	1236	1237	1238	1239	1240	1241	1242	1243	1244	1245	1246	1247	1248	1249	1250	1251	1252	1253	1254	1255	1256	1257	1258	1259	1260	1261	1262	1263	1264	1265	1266	1267	1268	1269	1270	1271	1272	1273	1274	1275	1276	1277	1278	1279	1280	1281	1282	1283	1284	1285	1286	1287	1288	1289	1290	1291	1292	1293	1294	1295	1296	1297	1298	1299	1300	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340	1341	1342	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388	1389	1390	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1408	1409	1410	1411	1412	1413	1414	1415	1416	1417	1418	1419	1420	1421	1422	1423	1424	1425	1426	1427	1428	1429	1430	1431	1432	1433	1434	1435	1436	1437	1438	1439	1440	1441	1442	1443	1444	1445	1446	1447	1448	1449	1450	1451	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458	1459	1460	1461	1462	1463	1464	1465	1466	1467	1468	1469	1470	1471	1472	1473	1474	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1481	1482	1483	1484	1485	1486	1487	1488	1489	1490	1491	1492	14
-------------------------	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	----

COMITE DU LOT																															
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
STADE CADURCEN HANDBALL	13	0	0	12	9	23	11	2	1	27	5	0	20	14	4	8	2	1	54	81	2	0	0	0	0	0	0	2	0		
HANDBALL FIGEAC	6	0	0	13	3	12	3	10	21	68	8	0	20	13	17	25	15	27	125	193	0	0	22	2	0	0	18	42			
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	6	0	0	19	8	5	5	10	14	67	11	0	25	4	16	12	15	12	95	162	0	0	3	20	1	0	14	38			
UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	3	0	0	0	0	0	3	3	7	16	3	0	18	0	3	4	4	11	43	59	0	0	0	0	0	0	8	8			
HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	11	0	0	8	14	20	16	8	10	87	7	0	39	8	12	14	12	16	108	195	3	3	0	0	0	0	11	17			
HANDBALL CLUB PRYSSAC FUY L'EVÊQUE	5	0	0	0	0	0	5	3	8	22	7	0	0	1	7	3	10	7	35	57	0	0	0	0	0	0	5	5			
TOTAL COMITE 46	54	0	0	52	38	62	53	37	64	360	59	0	148	52	66	89	74	83	571	931	10	10	43	3	0	0	66	132	0	1063	1063
COMITE DE LOZERE																															
MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	19	0	0	17	14	24	17	13	18	122	22	0	16	19	19	8	28	13	125	247	0	0	0	0	0	0	30	38			
TOTAL COMITE 48	19	0	0	17	14	24	17	13	18	122	22	0	16	19	19	8	28	13	125	247	0	0	0	0	0	30	38	672	285	957	
COMITE DES HAUTES PYRENEES																															
STADE BAGNERAIS HANDBALL	11	0	0	36	22	10	10	0	0	98	13	0	23	4	15	10	11	2	78	176	0	1	0	0	0	0	3	4			
HANDBALL CLUB L'OURAIS	12	0	0	13	17	5	6	15	7	75	11	0	23	11	2	11	3	4	65	140	9	10	0	0	0	10	29	66			
US RABASTENS DE BIGORRE	14	0	0	13	17	7	12	4	16	83	10	0	6	11	11	7	5	10	60	143	0	7	0	0	0	10	17	201			
US RABASTENS DE BIGORRE	5	0	0	14	0	1	4	3	3	30	4	0	0	0	5	3	2	4	18	48	0	0	0	0	0	0	0	48			
PAYS DES NESTES HANDBALL	17	0	0	29	28	17	27	14	25	157	26	0	29	28	24	12	6	21	146	303	0	0	0	0	0	0	303	303			
TOURNAI HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3	0	0	0	0	0	0	7	6	16	4	0	0	0	0	1	3	8	16	32	0	0	0	0	0	0	3	3			
TARBES PYRENEES HANDBALL	5	0	0	22	1	0	5	4	2	39	4	0	33	2	13	11	10	4	77	116	1	0	0	0	0	9	16	31			
POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	4	0	0	17	1	0	0	0	0	22	3	0	0	0	0	0	0	0	3	25	0	0	0	0	0	0	0	25			
ENTENTE SOULES LOUEY JULIAN BARBAZAN TARBES	1	0	0	0	0	0	0	0	0	8	1	0	0	0	0	0	1	2	18	15	0	0	0	0	0	4	37				
HANDBALL CLUB ARGELESIEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL COMITE 65	83	0	0	170	103	60	67	55	66	604	99	0	163	90	87	66	58	66	629	1233	38	63	1	0	0	50	152	431	1385	1816	
COMITE DES PYRENEES ORIENTALES																															
HANDBALL CLUB THUIR	27	0	0	32	18	21	16	11	19	144	48	0	37	21	23	16	28	22	195	339	0	1	11	1	0	0	35	48			
HBC RIVESALTES	13	0	0	4	19	2	13	11	13	75	21	0	19	18	23	26	12	12	131	206	0	0	0	0	0	0	7	7			
BIAYFOLS HANDBALL	6	0	0	0	0	1	13	9	30	8	0	0	24	9	2	0	25	20	88	118	1	0	0	0	0	9	15				
PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	17	0	0	31	4	2	12	6	9	81	11	0	28	11	18	18	25	21	132	213	0	0	0	0	0	0	18	18			
ARGELES HANDBALL CLUB	6	0	0	1	0	2	5	0	14	12	0	2	10	15	16	9	12	76	90	0	0	0	0	0	0	5	5				
HANDBALL CLUB SOLERIEN	14	0	0	0	0	0	16	11	8	49	11	0	1	19	18	28	20	20	117	166	10	11	0	0	0	10	31				
PEZILLA HANDBALL CLUB	1	0	0	0	0	0	4	3	8	6	0	0	1	0	0	1	7	9	24	32	0	0	0	0	0	0	0	32			
CABESTANY DC HANDBALL	3	0	0	0	0	0	1	1	5	6	0	0	0	0	7	3	7	23	28	0	0	0	0	0	0	5	8				
HANDBALL CLUB LAURENTIN	5	0	0	0	0	2	0	2	3	12	3	0	0	13	6	6	12	40	52	14	23	0	0	0	0	11	48				
SALEILLES GENERATION HANDBALL	13	0	0	1	0	17	2	6	4	43	14	0	19	20	22	18	18	12	123	166	0	0	0	0	0	12	12				
LE BOULOU HANDBALL	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	2	6	0				
HANDBALL CLUB DE PRADES	3	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0	6	5	2	0	13	17	0	0	0	0	0	0	1			
TOTAL COMITE 66	110	0	0	68	42	46	62	70	69	467	144	0	130	109	140	141	155	147	966	1433	25	35	16	1	2	11	110	200	11	1633	1644
COMITE DU TARN																															
HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	9	0	0	26	17	21	13	2	8	96	24	0	37	29	29	17	23	20	179	275	11	15	10	0	0	0	11	47			
CASTRES HANDBALL	9	0	0	0	14	9	1	2	1	36	16	0	0	27	14	11	6	8	82	118	8	17	0	0	0	4	29				
UNION SPORTIVE CARMAX-VERS HANDBALL	6	0	0	9	7	8	3	7	1	41	12	0	24	5	12	4	11	4	72	113	2	13	0	0	0	0	11	26			
UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	2	0	0	1	0	0	0	0	1	4	4	0	0	0	0	0	1	3	8	12	2	6	0	0	0	0	8				
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	0	0	0	14	0	0	0	0	4	1	19	2	0	0	1	0	0	11	4	38	57	1	0	0	0	0	0				
HBC-SAINT SULPICE B1	5	0	0	16	0	12	7	7	4	51	10	0	24	12	19	0	22	17	10	114	165	0	0	0	0	0	0	0			
HANDBALL CLUB DE LAVOUR	8	0	0	13	1	17	2	5	10	56	10	0	17	13	13	13	21	12	99	155	0	0	6	0	0	12	18				
HANDBALL CLUB PUYLAURENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	1	0	0	0	0	15	15	1	0	0	0	0	0	1				
QUEST TARN HANDBALL	17	0	0	23	11	12	13	18	9	103	24	0	39	16	17	24	26	20	166	269	0	0	0	0	0	5	5				
MARSSANTACK HANDBALL CLUB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	3	7	0	0	0	0	10				
AGUILEZE BEACH HANDBALL	4	0	0	2	0	0	0	0	0	6	1	0	0	3	1	0	0	0	6	12	0	0	0	0	0	0	0	12			
TOTAL COMITE 81	60	0	0	103	51	79	39	45	35	412	105	0	178	105	105	91	116	81	781	1193	28	58	16	0	0	43	145	0	1338	1338	
COMITE DU TARN ET GARONNE																															
US MONTAUBAN HANDBALL	9	0	0	17	22	17	11	5	6	87	15	0	46	21	15	25	25	22	169	256	9	28	0	0	0	8	45				
TERRES DES CONFLUENCES HANDBALL	8	0	0	3	7	19	9	1	3	50	13	0	30	15	6	14	6	8	92	142	3	5	0	0	0	15	23				
HANDBALL VALENCIEN DES DEUX RIVES	11	0	0	14	10	2	14	6	5	62	14	0	31	9	14	9	13	8	98	160	9	19	2	0	1	13	6				
HB QUERCY CAUSSADAIS	8	0	0	0	0	1	4	8	6	27	4	0	5	10	10	10	5	12	56	83	2	3	7	0	0	15	27				
HBC MONTECHOIS	8	0	0	12	14	18	9	7	11	79	11	0	34	9	17	17	19	18	125	204	8	16	0	0	0	0	9	33			
HANDBALL TERRASSES ET VALLEE B2	4	0	0	0	1	2	3	3	5	18	3	0	19	1	2	6	2	9	42	60	2	0	0	0	0	9	11				
NICOLATES HANDBALL	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3	0	0	3	0	0	0	3	1	7	10	0	0	0	0	0	0	0				
MOSSAC FEMMIN HANDBALL	3	0	0	0	0	0	0	5	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0	0	0	0	0	0	0				
ASSOCIATION SPORTIVE BRESSOLS HANDBALL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	2	4	9	9	0	0	0	0	0	0	0				
TOTAL COMITE 82	52	0	0	47	54	59	50	36	38	336	61	0	171	65	64	81	75	82	599	935	33	71	9	0	1	13	62	189	361	1124	1485
TOTAL	1628	17	2221	<																											

SAISON 2023/2024 AU 31/05/2024	PRATIQUE COMPETITIVE																			TOTAL COMP.	PRATIQUE NON COMPETITIVE							TOTAL NON COMPET.	Licences éventuelles	TOTAL HORS EVEN.	TOTAL			
	FEMMES									HOMMES											Loisir Fem	Loisir Masc	Handifit Fem	Handifit Masc	Hand'Ens Fem	Hand'Ens Masc	Babyhand							
	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	-18 ans	-15 ans	-13 ans	-11 ans	-9 ans	TOTAL F	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	-18 ans	-15 ans	-13 ans	-11 ans	-9 ans	TOTAL H																
LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL	18	0	3	0	0	0	0	0	21	22	0	9	0	0	0	0	0	31	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3427	52	3479
COMITE DE L'ARIEGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
HBC PAMIEHS	22	0	23	22	23	23	14	6	133	25	0	49	20	11	23	14	15	157	290	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	292	292	0	0	
SAINTE GIRONNE HANDBALL COUSERANS	21	0	25	16	21	13	19	23	138	24	0	33	15	28	13	19	31	163	301	0	1	0	0	0	0	15	16	0	0	317	317	0	0	
HBC DES VALLEES D'AX	1	0	17	0	0	0	13	1	32	5	0	1	0	0	0	0	0	3	4	13	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45	0	0
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	3	0	0	0	3	4	9	5	24	2	0	0	0	7	8	6	4	27	51	3	9	0	0	0	0	0	0	9	21	0	72	72	0	0
CHB MAZERIEN BASSE-ARIEGE	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	20	1	0	0	0	0	22	24	3	2	0	0	0	0	0	0	0	5	0	29	29	0	0
MONTGAILHARD HANDBALL 09	5	0	14	0	0	0	0	0	19	0	0	16	0	0	0	0	0	16	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	35	0	0	
TOTAL COMITE 09	54	0	79	38	47	40	55	35	348	57	0	119	36	46	44	42	54	398	746	6	12	0	0	0	0	0	0	26	44	1	790	791	0	0
COMITE DE L'AUDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	16	0	20	34	26	11	10	13	130	29	0	40	8	24	18	16	22	157	287	4	9	0	0	0	0	0	7	20	76	307	383	0	0	
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	7	0	0	0	3	8	5	8	31	9	0	18	4	12	9	10	3	65	96	0	0	0	0	0	0	4	4	0	100	100	0	0		
AS FABREZANAISE	14	0	9	15	11	1	12	9	71	20	0	32	15	23	20	13	11	134	205	8	6	0	0	0	0	11	25	0	230	230	0	0		
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	8	0	6	2	4	5	3	4	32	3	0	13	4	2	1	2	3	28	60	0	0	0	0	0	0	3	3	0	63	63	0	0		
NARBONNE HANDBALL	12	0	26	23	30	13	6	7	117	42	0	37	21	34	30	28	11	203	320	13	22	0	0	0	2	6	15	58	349	378	277	0	0	
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	23	0	17	9	20	23	13	2	107	19	0	16	12	13	16	6	4	86	193	0	0	0	0	0	0	0	25	25	65	218	283	0	0	
HBC LIMOUXIN	3	0	0	0	0	0	9	4	16	4	0	15	1	18	11	10	8	67	83	11	7	0	0	0	0	0	15	33	0	116	116	0	0	
MINERVOIS HANDBALL CLUB	6	0	1	0	0	1	12	16	36	2	0	30	0	4	6	8	50	86	12	7	0	0	0	0	0	0	19	0	105	105	0	0		
AS BRAM HANDBALL	14	0	1	1	15	3	8	4	46	18	0	24	9	9	22	14	20	116	162	5	10	0	0	0	0	0	15	2	177	179	0	0		
HANDBALL Avenir COUZANIS	2	0	9	6	0	0	0	0	17	1	0	5	1	0	0	0	0	7	24	2	9	0	0	0	0	0	0	11	0	0	35	35	0	0
HANDBALL CLUB BARBARA-ALARIC	2	0	1	0	0	0	0	0	3	2	0	7	8	17	0	2	4	40	43	2	2	0	0	0	0	0	8	12	0	55	55	0	0	
PALAJA PASSION HANDBALL	6	0	17	2	13	12	9	6	65	9	0	45	14	2	12	18	15	115	180	9	5	0	0	0	0	0	23	37	0	217	217	0	0	
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	23	23	0	0	
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	8	0	6	1	19	2	6	5	47	7	0	2	1	12	6	10	2	40	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87	87	0	0	
TOTAL COMITE 11	122	0	113	93	141	79	93	78	719	165	0	284	98	166	149	135	111	1108	1827	78	92	0	0	0	2	6	111	284	574	2111	2685	0	0	
COMITE DE L'AVEYRON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ROC AVEYRON HANDBALL	17	0	22	17	17	6	14	9	102	32	0	57	30	30	16	13	19	197	299	3	13	15	3	2	6	36	78	41	377	418	0	0		
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5	0	13	6	8	10	14	5	61	8	0	27	26	14	12	14	20	121	182	0	0	9	4	0	0	11	24	133	206	339	0	0		
HANDBALL CLUB VILLEFRANCAIS ROUERGUE	12	0	2	4	16	4	2	3	43	9	0	15	6	1	18	10	8	67	110	1	3	0	0	0	0	7	11	0	121	121	0	0		
SAINTE AFFROUX HANDBALL	15	0	30	15	16	23	10	13	18	0	0	43	14	14	10	19	8	126	249	6	12	3	1	0	0	16	38	5	287	292	0	0		
HANDBALL CLUB ESPALON	9	0	27	17	15	17	3	9	96	20	0	37	15	3	8	6	8	97	193	6	15	0	0	0	0	0	21	40	0	233	233	0	0	
RIGNAC DOUROUD VALLON AVEYRON HB	8	0	23	16	2	13	2	2	66	7	0	30	2	13	10	6	7	75	141	0	1	0	0	0	0	10	11	0	152	152	0	0		
HAND 2000	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	4	0	4	0	0	1	9	5	1	23	2	0	19	1	0	5	3	35	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	58	0	0	
CLUB HANDBALL SEVERAGAS	7	0	2	10	1	7	8	8	43	6	0	0	2	1	3	4	7	23	66	1	6	0	0	0	0	0	9	0	0	75	75	0	0	
LEVEZOU SEGALA HANDBALL	2	0	0	0	0	0	3	3	8	3	0	0	0	0	0	0	0	7	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL COMITE 12	90	0	149	104	89	104	75	53	664	125	0	262	113	92	99	95	92	878	1542	27	62	27	8	2	6	132	264	198	1806	2004	0	0		
COMITE DU GARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
USAM NIMES GARD	34	0	21	20	32	32	29	18	186	89	0	46	48	46	65	68	76	438	624	6	31	2	1	0	0	34	74	646	698	1344	0	0		
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	5	0	14	5	1	1	10	5	41	16	0	17	8	5	11	9	9	75	116	2	0	14	0	0	0	16	2145	132	2377	0	0			
CERCLE OLYMPIQUE SPIRITPONTAIN	8	0	0	17	10	5	14	7	61	8	0	22	0	14	22	13	13	92	153	3	16	0	0	0	0	0	18	37	236	190	426	0	0	
BOUILLAGUES HANDBALL NIMES METROPOLE	14	0	66	37	40	20	26	11	214	35	0	5	0	0	1	18	10	69	283	8	12	10	0	0	0	7	37	264	320	584	0	0		
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	8	0	26	16	15	7	8	9	89	27	0	47	14	19	17	19	28	171	260	1	1	1	0	0	0	0	10	12	131	172	403	0	0	
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	11	0	9	8	21	27	23	31	140	18	0	21	12	21	26	20	16	134	274	4	10	0	0	0	0	19	33	152	307	459	0	0		
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	2	0	0	0	0	9	19	8	38	0	0	17	0	9	14	16	12	68	106	6	7	6	8	1	0	0	2	24	58	130	188	0	0	
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	21	0	0	0	1	10	7	5	34	11	0	1	14	13	6	12	12	58	92	3	18	15	2	0	0	0	38	337	130	467	0	0		
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	10	0	0	3	1	12	9	4	39	7	0	18	0	11	8	9	9	62	101	0	0	0	0	0	0	3	3	71	104	175	0	0		
CLUB HANDBALL VALVERDOIS	5	0	0	0	0	11	13	5	34	2	0	29	1	12	9	14	6	73	107	6	6	0	0	0	0	7	19	2198	126	2324	0	0		
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	11	0	13	19	9	13	14	12	91	23	0	25	10	12	17	13	28	128	219	3	20	0	0	0	0	6	29	1753	248	2001	0	0		
ASSOCIATION OCCITANE CARBONNENQUE	11	0	0	0	11	7	3	9	41	16	0	11	19	16	17	10	17	106	147	6	9	0	0	0	0	18	33	192	180	372	0	0		
HBC SOMMIEROIS	12	0	24	3	16	14	17	9	95	18	0	27	14	13	25	20	18	135	2															

COMITE DE HAUTE GARONNE																																
FENIX TOULOUSE HANDBALL	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	725	5	730		
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	32	0	3	1	0	0	0	0	36	81	0	84	87	77	87	62	65	553	589	0	0	0	0	0	0	0	0	18	18	1	607	608
BEAUZELLE HANDBALL	16	0	21	1	1	4	6	8	56	29	90	49	32	30	36	41	307	363	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23	0	326	366	
AS L'UNION HANDBALL	6	0	48	5	16	14	15	2	106	37	0	33	19	13	26	9	18	155	261	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	262	262	
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	18	0	22	1	0	0	0	2	43	40	0	62	50	33	25	27	34	271	314	1	0	0	0	8	0	0	20	29	22	343	365	
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	17	
US AUCAMVILLE HB	7	0	17	8	0	0	0	4	36	7	0	29	13	2	4	2	9	66	102	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	106	106	
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	20	0	41	16	18	15	20	9	139	11	0	73	22	24	18	14	7	169	308	3	3	0	0	0	0	0	14	20	347	318	675	
HANDBALL CLUB SAINT JEAN	13	0	29	14	19	18	19	8	120	34	0	51	19	28	27	20	16	195	315	0	0	0	9	0	0	0	9	91	324	415		
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	11	0	27	12	14	17	17	10	108	24	0	40	19	22	30	25	25	185	293	2	0	0	0	0	0	0	16	18	23	311	334	
HANDBALL CLUB MURET	30	0	50	22	18	28	20	16	184	62	0	90	47	35	31	35	42	342	526	8	0	15	6	0	0	49	78	0	604	604		
HBC PINS JUSTARET VILLETE	14	0	47	24	15	33	17	9	159	28	0	56	26	20	16	19	24	189	348	0	0	0	0	0	0	0	14	14	0	362	362	
BLAGNAC SPORTING CLUB	10	0	17	9	18	9	18	4	85	10	0	40	8	23	15	17	14	127	212	0	0	0	0	0	0	0	27	27	35	230	274	
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8	0	50	22	17	15	15	7	134	19	0	79	22	18	15	18	13	184	318	0	0	3	1	0	0	0	4	0	322	322		
HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	18	0	15	10	7	7	10	7	75	23	0	26	22	21	16	26	12	146	221	0	0	0	0	0	0	21	21	0	242	242		
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	14	0	32	15	25	24	11	6	127	23	0	27	19	15	10	14	118	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	245	281		
PECHONNEU COTEAUX HANDBALL	13	0	18	7	15	11	4	1	69	13	0	59	8	15	22	20	15	152	221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	221	221	
TOURNEFEUILLE HANDBALL	20	0	32	30	33	28	11	15	169	29	0	15	0	0	26	15	12	116	285	0	0	4	1	0	0	0	5	67	290	357		
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	35	0	39	41	34	31	26	20	226	83	0	64	50	41	35	33	52	358	584	9	23	16	3	0	0	74	125	0	709	709		
SAINT-JORY HANDBALL	12	0	31	17	13	8	6	6	93	14	0	53	14	18	8	16	18	154	247	0	0	0	1	0	0	1	14	19	34	2	281	283
MERVILLE HANDBALL CLUB	10	0	28	13	6	7	3	10	77	8	0	36	18	17	0	4	11	94	171	0	0	5	0	0	0	0	20	25	0	196	196	
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	5	0	19	6	0	1	5	6	42	10	0	38	1	0	20	19	22	110	152	0	0	0	0	0	0	0	23	23	0	175	175	
UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	21	0	0	0	0	0	19	13	53	30	0	36	33	27	27	15	19	187	240	3	12	0	0	0	0	0	15	0	255	255	255	
ALTEN HANDBALL	16	0	42	18	22	27	16	16	157	36	0	44	25	28	27	21	21	202	359	6	22	0	0	0	0	0	22	50	0	409	409	
HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	23	0	86	51	40	43	27	14	284	48	0	0	0	0	0	0	56	340	3	25	0	0	0	0	0	9	37	0	377	377		
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	0	14	0	0	0	0	0	0	14	0	12	0	0	0	0	0	12	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	26	26	
HBC REVEL	1	0	5	0	1	5	4	10	26	1	0	26	2	14	9	8	3	63	89	1	1	0	0	0	0	0	2	0	91	91	91	
COMMINGES HANDBALL	7	0	3	2	13	3	4	2	34	5	0	21	11	14	3	4	34	89	133	0	0	0	0	0	0	4	7	0	130	130		
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	22	0	18	15	11	20	4	8	98	15	0	39	4	21	7	12	12	110	208	2	5	0	0	0	0	11	18	0	226	226		
FRONTON HBC	20	0	28	0	15	20	24	10	117	20	0	23	20	25	8	15	11	122	239	0	0	0	0	0	0	0	13	13	0	252	252	
HANDBALL PAYS DE LUCHON	2	0	17	2	1	13	14	8	57	9	0	0	0	0	11	19	19	58	115	4	23	0	0	0	0	24	51	41	166	207		
CLUB BP HANDBALL	1	0	0	0	5	3	4	4	20	3	0	1	4	3	9	3	23	43	6	9	0	0	0	0	0	2	17	0	60	60	60	
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	37	0	0	0	0	0	39	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	39	39	
ASC-CNES-CST (CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE) SECT HB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	10	
FONTENILLES HANDBALL CLUB	1	7	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	19	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	27	27	
HANDBALL CLUB DE TOLOSA	8	0	0	15	15	8	7	53	21	0	1	14	18	20	21	11	106	159	4	9	0	0	0	0	0	0	13	8	172	180		
ASSOCIATION DES SOURDS DE TOLOSA	7	0	11	16	3	9	11	6	63	5	0	27	11	13	14	10	21	101	164	1	13	0	0	0	0	26	40	13	204	217		
TOTAL COMITE 31	445	21	796	382	393	431	355	249	3072	784	94	1280	634	644	596	575	601	5208	8280	55	146	60	11	12	17	0	12	31	41	950	10461	
COMITE DU GERS																																
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAN	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONDOM HANDBALL CLUB	14	0	18	11	6	11	9	2	71	17	0	38	16	16	16	21	11	135	206	7	10	0	0	0	0	3	20	0	226	226		
HANDBALL CLUB L'OMBEZ SAMATAN	7	0	15	9	17	10	4	1	63	7	0	17	10	14	11	3	4	66	129	7	10	0	0	0	0	0	17	21	146	167		
LOMAGNE HANDBALL	9	0	27	17	23	15	10	5	106	13	0	2	0	9	15	7	6	52	158	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0	166	166	
LOMAGNE HANDBALL	13	0	28	14	15	10	8	110	18	0	29	26	26	4	12	18	11	118	228	5	8	0	0	0	0	0	8	13	14	241	241	
LOMAGNE HANDBALL	9	0	0	10	4	5	3	8	39	8	0	1	8	7	10	4	39	78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78	78	78	
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	4	0	15	0	0	0	6	7	2	44	4	0	20	0	4	3	4	7	42	86	0	0	0	0	0	0	0	0	86	86	86	
HBC MASSYLVAIN	3	0	0	0	0	1	2	1	7	3	0	0	2	4	3	5	17	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	24	24	
UNION ATHLETIQUE VICQOISE HANDBALL	7	0	15	0	0	5	5	2	34	9	0	8	4	1	5	0	1	28	62	0	0	0	0	0	0	0	0	17	62	79	79	
BASTOISES HANDBALL	6	0	0	0	0	4	8	4	16	0	0	1	0	9	11	11	13	45	61	6	20	0	0	0	0	2	28	15	89	104		
MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	3	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5	
TOTAL COMITE 32	70	0	118	69	74	73	58	33	495	79	0	116	57	67	85	77	62	543	1038	25	48	0	0	0	0	13	86	357	1124	1481		
COMITE DE L'HERAULT																																
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5	5	
ATHLETIC CLUB LODEVOS HANDBALL	7	0	49	26	16	13	10	2	123	8	0	51	0	1	8	17	1	86	209	22	44	0	0	0	0	0	66	1	275	276	276	
LATTES HANDBALL	1	0	12	8	3	0	7	4	35	10	0	14	2	14	3	15	8	66	101	2	8	15	9	0	0	6	40	0	141	141	141	
MONTPELLIER HANDBALL	5	0	41	20	11	7	6	4	94	20	0	47	21	12	9	23	13	145														

